

Stratégies contre l'extrémisme de droite en Suisse

Acteurs, mesures et débats



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Service de lutte contre le racisme SLR

Stratégies contre l'extrémisme de droite en Suisse: acteurs, mesures et débats

Stratégies contre l'extrémisme de droite en Suisse: acteurs, mesures et débats

Damir Skenderovic

Impressum

Texte

Damir Skenderovic

Rédaction

Kathrin von Däniken

Mise en page

Centre des médias électroniques CME,
3003 Berne

Traduction

Services linguistiques du SG-DFI

Editeur

Service de lutte contre le racisme (SLR)
Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général
3003 Berne
ara@gs-edi.admin.ch
www.dfi.admin.ch/ara

Les analyses et interprétations scientifiques défendues par l'auteur dans cette étude n'engagent que lui-même et ne sont pas forcément celles du Service de lutte contre le racisme ou du Département.

1^{ère} édition, juin 2010

Table des matières

	Introduction	7
	Projet de recherche et remerciements	11
	Note biographique	13
	Synthèse	15
1	Extrémisme et populisme de droite en Suisse	19
1.1	Evolution des partis populistes de droite depuis les années 60	21
1.2	Partis populistes de droite et extrême droite: délimitations et relations	23
1.3	Attitudes face aux migrants: persistance du discours sur l'emprise étrangère	27
1.4	L'extrême droite: structure sociale et acteurs principaux	31
1.5	Evolution de l'extrême droite depuis 1945: de la clandestinité à la sous-culture	35
2	Normes légales: fonction juridique et sociale	41
2.1	Norme pénale contre la discrimination raciale: protection juridique et importance symbolique	43
2.2	Autres bases légales: lois et débats	53
2.3	Bilan: importance et limites des normes légales	57
3	Autorités publiques: débats, évaluations et mesures	59
3.1	Echelon fédéral: le long chemin vers la sensibilisation et l'institutionnalisation	61
3.2	Echelon communal: pressions directes pour agir et mesures pratiques	77
3.3	Bilan: Changement dans l'appréciation et les réactions des autorités	85
4	Acteurs de la société civile: diversité des structures, des sujets et des activités	89
4.1	Importance du mouvement antiraciste	91
4.2	Interventions ciblées – sélection de destinataires	93
4.3	Travail de relations publiques – de nombreux groupes-cible	95
4.4	Domaine de la formation: offre abondante, demande rare	97
4.5	Travail auprès des supporters de football – beaucoup de répression, peu de prévention	103
4.6	Bilan: le travail permanent des acteurs de la société civile	105

5	Stratégies et mesures destinées à contrer l'extrémisme de droite en Europe	107
5.1	Réactions à la montée du populisme de droite et de l'extrémisme de droite	109
5.2	Répression et information	113
5.3	Prévention et sensibilisation	115
5.4	Mobilisations et réactions dans l'espace public	119
5.5	Bilan: importance de l'UE et diversité des stratégies	121
6	Conclusion: la nécessité de disposer de perspectives et de stratégies à long terme	123
	Annexe: répertoire des abréviations	126

Introduction

Jusqu'où l'Etat peut-il influencer les opinions et les attitudes individuelles? Cette interrogation, qui sert de fil conducteur, s'attache à déterminer les valeurs sur lesquelles se fonde notre société et les actions que l'Etat peut et doit accomplir pour inscrire ces valeurs dans la société et les défendre contre toute agression.

La Constitution fédérale garantit nos droits fondamentaux et s'applique à tous sans exception. L'art. 8, al. 1 Cst. souligne que tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Quant à l'art. 8, al. 2 Cst., il interdit toute forme de discrimination et précise que la dignité humaine est intangible. Dans le cadre des débats relatifs à la norme pénale contre la discrimination raciale (voir art. 261^{bis} CP), l'ancien conseiller fédéral Pascal Couchepin s'est exprimé en ces termes sur la responsabilité de l'Etat en matière de garantie des droits fondamentaux:

«A l'époque, j'étais au Parlement et je me souviens très bien des discussions, entre Libéraux également. Deux positions s'opposaient: les uns pensaient que nous n'avions pas besoin d'une norme de cette nature car la société était suffisamment saine pour éliminer les courants racistes. Les autres, qui ne défendaient guère cette position anglo-saxonne, partageaient le même

avis que moi, à savoir qu'un Etat doit entreprendre toutes les démarches nécessaires pour garantir ses droits fondamentaux. Un Etat démocratique ne doit pas tolérer que certaines limites soient dépassées, surtout lorsqu'il s'agit d'attaques contre les valeurs qui fondent notre société.»

(voir MIX – Die Migrationszeitung N° 17/09, en allemand uniquement)

Il incombe au Service de lutte contre le racisme (SLR) de coordonner les actions entreprises par l'Etat afin d'éviter que les limites ne soient franchies et de promouvoir, conjointement avec les acteurs de la société civile, les valeurs fondamentales qui sont celles de la société.

Les extrémistes de droite remettent en question notre société démocratique et pluraliste et souhaitent l'instauration d'un régime autoritaire. Cela les distingue des mouvements populistes de droite. Toutefois, comme le présent document le mentionne expressément, cela ne signifie pas qu'il ne peut pas y avoir d'imbrications, que ce soit sous la forme de relations personnelles, de questions de contenu ou de conceptions antipluralistes. A cet égard, une grande responsabilité incombe aux partis à droite de l'échiquier politique, celle de se distancier clairement et sans ambiguïté de toute

idéologie non démocratique et méprisant les êtres humains.

Les idéologies défendues par les extrémistes de droite sont non seulement autoritaires, antidémocratiques et antipluralistes mais elles remettent en question l'égalité entre les êtres humains – c'est même leur caractéristique principale. L'extrémisme de droite repose entre autres sur le racisme et la xénophobie. Toutes les définitions de ce courant convergent sur ce point. Pour les jeunes qui font partie de groupuscules d'extrême droite et prennent part aux manifestations d'extrême droite, ces idéologies représentent une motivation bien plus importante que d'autres. Actuellement, l'extrémisme de droite ne menace certes pas fondamentalement notre démocratie mais le nombre d'attaques racistes et les tentatives d'extrémistes de droite visant à atteindre également leurs objectifs antidémocratiques et méprisant l'être humain par la voie politique suscitent des inquiétudes. En Suisse, cette stratégie n'a jusqu'ici guère connu de succès et elle ne doit pas en connaître.

Pour garantir qu'il en sera ainsi, il importe de se confronter à l'extrémisme de droite à tous les niveaux. Cette confrontation doit décrire les origines et l'ancrage des idéologies d'extrême droite dans la société ainsi que les formes qu'elles revêtent actuellement. Sur cette base, il est possible de développer des stratégies contre l'extrémisme de droite et, notamment, d'apprécier à leur juste valeur et d'évaluer les nombreuses

contre-mesures prises aux différents niveaux de l'Etat et à celui de la société civile.

Le Conseil fédéral prend au sérieux la menace que l'extrémisme de droite représente pour notre société. En témoignent les différentes mesures prises par celui-ci durant ces vingt dernières années, comme le souligne la présente publication. C'est ainsi qu'en 1994 l'ancien chef du département fédéral justice et police, Arnold Koller, a chargé Urs Altermatt et Hanspeter Kriesi d'élaborer une étude sur l'extrémisme de droite. Celle-ci a été publiée en 1995 sous le titre de «Extrémisme de droite en Suisse. Organisation et radicalisation dans les années 1980 et 1990». En 2001, le Conseil fédéral a donné mandat au Département fédéral de l'intérieur d'encourager la recherche sur l'extrémisme de droite en Suisse et décidé la mise en place du PNR 40+ «Extrémisme de droite – causes et contre-mesures», qui s'est achevé en 2008. Les différentes études et les publications exhaustives du PNR 40+ fournissent une précieuse vue d'ensemble de la situation actuelle de l'extrémisme de droite en Suisse, du contexte social et des contre-mesures appliquées. La publication «Right-wing Extremism in Switzerland. National and International Perspectives» permet d'avoir une vue d'ensemble des résultats obtenus dans le cadre de la recherche et de les mettre en perspective dans le contexte européen. Le Service de lutte contre le racisme a publié les résultats les plus importants de cinq des treize projets réalisés

dans deux publications intitulées «Les jeunes et l'extrémisme de droite: victimes, auteurs ou repentis» et «Combattre l'extrémisme de droite: mesures efficaces et instruments de travail à l'intention des communes».

La présente publication du Service de lutte contre le racisme poursuit cette tradition: des contributions scientifiques bien documentées sont publiées sous une forme succincte, accessible à un vaste public. On a renoncé à présenter dans la présente brochure une argumentation scientifique exhaustive mais les lecteurs qui le souhaitent trouveront les arguments détaillés dans les publications scientifiques indiquées. La publication propose ainsi un aperçu de l'histoire de l'extrémisme de droite et des différentes formes qu'il revêt en Suisse ainsi que des contre-mesures que la Confédération, les cantons, les communes et les organisations de la société civile ont prises pour lutter contre ce phénomène. Damir Skenderovic, auteur de la présente étude, est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg. Il justifie d'une solide expérience dans l'étude des courants d'extrême droite et a publié à ce sujet nombre d'articles reconnus à l'échelle internationale. Pour rédiger la présente publication, M. Skenderovic s'est appuyé tant sur les résultats du PNR 40+ que sur ceux d'un projet de recherche européen («Strategies to Combat Right-Wing Extremism in Europe»), deux programmes dans lesquels il a également dirigé un projet.

La présente publication constitue également une base de travail utile pour planifier et évaluer des mesures d'action. Aussi le SLR espère-t-il qu'elle contribuera à lancer une vaste discussion et incitera à mettre au point des projets concrets. Il mettra ses connaissances en la matière à la disposition des personnes intéressées et soutiendra financièrement les projets-pilote dans le cadre de son mandat et les limites de son budget.

Michele Galizia

Responsable du Service
de lutte contre le racisme

Projet de recherche et remerciements

La présente étude a vu le jour dans le cadre du projet de recherche européen «Strategies to Combat Right-Wing Extremism in Europe» (2007-2009) que la Bertelsmann Stiftung (Fondation Bertelsmann) a soutenu en collaboration avec le Centrum für angewandte Politikforschung (CAP) am Geschwister-Scholl-Institut für Politikwissenschaft der Ludwig-Maximilians-Universität de Munich. Le projet visait à identifier les contre-mesures à l'extrémisme de droite adoptées dans plusieurs pays européens afin de créer les conditions nécessaires pour optimiser et comparer les stratégies et les mesures prises par les institutions et les acteurs publics et sociaux des différents pays. Ce projet a permis d'établir des études concernant, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Elles sont regroupées dans un recueil (Bertelsmann Stiftung, dir., *Strategies for Combating Right-Wing Extremism in Europe*, Gütersloh, 2009) qui contient également la version anglaise de ce texte fortement remaniée et complétée pour cette publication.

Les renvois complets aux sources et aux publications consultées figurent dans la version originale anglaise de la contribution. Outre les rapports provenant d'autorités et d'organisations non gouvernementales, les articles de presse, les enquêtes, les études d'évaluation et les publications scientifiques, ce sont les études réalisées dans le cadre du Programme national de recherche (PNR) 40+ «Extrémisme de droite – causes et contre-mesures» qui ont représenté une base essentielle pour la rédaction du présent document. J'adresse mes remerciements aux chercheurs du PNR 40+ qui ont mis à ma disposition leurs résultats et leurs publications. Je remercie en particulier Vera Sperisen qui a collaboré au projet de la Bertelsmann Stiftung. Enfin, je remercie Christina Späti et Brigitta Gerber pour les commentaires critiques qu'elles ont formulés sur la première version du présent document.

Note biographique

Damir Skenderovic est professeur associé d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg. Il a fait des études d'histoire, d'anthropologie sociale et de sciences de la communication et a été de 1999 à 2002 Visiting Scholar au Center for European Studies de l'Université de New York. Il a enseigné l'histoire, la sociologie et les sciences politiques aux universités de Zurich, Lucerne et Fribourg et a co-dirigé des projets de recherche dans le cadre du PNR 40 «L'extrémisme de droite: les causes et les contre-mesures» (2004-2007) et du PNR 56 «- «Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse» (2007-2009). Ses thèmes de recherche sont l'extrémisme de droite, le populisme de droite, le nationalisme et la migration.

Synthèse

Comme dans les autres pays de l'Europe de l'Ouest, l'extrême droite en Suisse a subi des mutations considérables depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle est sortie de la clandestinité pour devenir une sous-culture qui se distingue par des formes et des expressions multiples. Pendant longtemps, l'opinion publique suisse a attaché peu d'importance à la problématique de l'extrême droite. Son attitude a changé lorsqu'au cours de la seconde moitié des années 1980, les militants d'extrême droite ont gagné en visibilité et ont eu recours à la violence. Ce n'est qu'après la Guerre froide – période au cours de laquelle les autorités n'ont guère prêté attention à l'extrême droite – que les autorités ont commencé à réagir à ce phénomène au moyen de contre-stratégies et de mesures adoptées à différents niveaux. Les acteurs au sein de la société civile ont eux-aussi fait preuve d'un plus grand engagement dans la lutte contre ce phénomène. Il est frappant de constater qu'en Suisse, l'extrémisme de droite n'est que rarement abordé comme un thème en tant que tel. On y tient plutôt compte en priorité de certains de ses aspects, comme le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et la violence, ce qui permet difficilement de mener des stratégies cohérentes et de concrétiser des mesures globales. La présente étude se penche sur les stratégies, les acteurs et les dé-

bats en lien, ces vingt dernières années, avec les mesures visant à lutter contre l'extrémisme de droite en Suisse.

Le chapitre 1 décrit l'évolution de l'extrémisme de droite et du populisme de droite en Suisse. Depuis le milieu des années 90, les extrémistes de droite n'ont cessé de s'affirmer en tant que sous-culture. Selon des estimations récentes des autorités fédérales, quelque 1200 personnes appartiennent à ce mouvement. Le rajeunissement considérable de la scène qui a commencé avec l'apparition de la fraction extrémiste de droite des skinheads en constitue l'une des principales caractéristiques. Jusqu'à présent, les partis d'extrême droite ne sont pas parvenus à se faire une place dans le système suisse des partis. Aussi leur influence politique est-elle minime. En revanche, des partis populistes de droite ont réussi, depuis les années 1960, à s'implanter solidement dans le paysage politique suisse. Ils se distancent avec insistance de l'extrême droite, mais il existe des liens idéologiques, organisationnels et personnels entre ces deux courants.

Le chapitre 2 traite des différentes normes légales sur lesquelles se fondent les mesures contre l'extrémisme de droite. La norme pénale contre la discrimination raciale (art. 261^{bis} CP) en vigueur depuis 1995

représente un moyen essentiel pour sanctionner les infractions pénales en lien avec l'extrémisme de droite. Elle sert non seulement de base aux mesures répressives mais joue également un rôle de prévention et de sensibilisation. En punissant également les dimensions idéologiques des activités d'extrême droite, elle permet de ne pas mettre l'accent sur les seuls actes de violence. Il ressort de la pratique juridique actuelle que l'application de la norme pénale contre la discrimination raciale a permis de freiner, dans une certaine mesure, les activités de la scène d'extrême droite.

Le chapitre 3.1 révèle qu'au cours des vingt dernières années, les estimations et les contre-mesures concrètes des autorités publiques vis-à-vis de l'extrémisme de droite ont connu un changement notable. Il faut distinguer dans ce contexte deux césures. La première est apparue à la fin des années 80, après que l'extrémisme de droite a pris une grande ampleur et que différents milieux ont accentué la pression sur les autorités. A partir de ce moment-là, soit au début des années 90, l'idée que les stratégies visant à lutter contre l'extrémisme de droite devaient aller au-delà des mesures purement policières s'est progressivement imposée. La création, en 1995, de la Commission fédérale contre le racisme a constitué un point de départ. La seconde césure est survenue en l'an 2000 lorsque le débat public le plus intense que la Suisse ait connu sur ce sujet a eu lieu et que les autorités fédérales ont institué deux groupes d'experts qui ont plaidé en faveur de stra-

tégies globales et de mesures ancrées sur le plan institutionnel pour lutter contre l'extrémisme de droite. C'est à la suite de cela qu'en 2001, le Service de lutte contre le racisme a été créé et le programme national 40+ «Extrémisme de droite – causes et contre-mesures» lancé.

Le chapitre 3.2 décrit le rôle important que jouent les communes lors de la mise en œuvre des stratégies et des mesures contre l'extrémisme de droite. En effet, elles sont directement confrontées aux activités et aux actes de violence d'extrême droite et c'est donc à elles qu'il incombe de prendre des mesures de prévention, de sensibilisation mais aussi de répression. Bien souvent, elles réagissent aux activités et aux actes de violence des extrémistes de droite en se fondant sur des stratégies ad-hoc et se limitent à prévenir les déchaînements de violence. Seules quelques communes ont élaboré des propositions de stratégies d'action complètes et durables.

Le chapitre 4 montre que parmi les acteurs de la société civile, le mouvement antiraciste a une importance déterminante dans le cadre de l'élaboration et de l'application de stratégies et de mesures contre l'extrémisme de droite. De nombreux groupes et organisations se consacrent, dans l'accomplissement de leurs activités, à différents aspects de l'extrémisme de droite. Toutefois, peu d'entre eux se penchent explicitement sur la problématique de l'extrémisme de droite. Les acteurs de la société civile qui possèdent des structures

professionnalisées travaillent notamment dans les domaines de la prévention et de la sensibilisation au niveau communal et dans les écoles. La collaboration entre les autorités publiques et les acteurs de la société civile s'est renforcée ces dernières années.

Le chapitre 5 porte d'abord un regard sur la situation des partis populistes de droite et des groupes d'extrême droite au cours des vingt dernières années en Europe. Il en ressort qu'ils se sont renforcés dans la plupart des pays membres et que leur structure est toujours plus transnationale. Cependant, lorsqu'il s'agit de combattre l'extrémisme de droite, il est frappant de constater la diversité des stratégies et des contre-mesures ainsi que celle des acteurs concernés. Chaque pays définit des points forts spécifiques, les trois principaux étant toutefois la répression, la sensibilisation et la prévention. L'Union européenne joue un rôle central car elle ne se contente pas de soutenir les initiatives, les programmes et les projets de lutte contre le racisme et l'extrémisme de droite dans les Etats membres, elle crée également des normes politiques et juridiques dans les domaines comme la lutte contre la discrimination et les droits humains.

Le chapitre 6 présente les conclusions de la présente étude. Celle-ci recommande d'apporter en Suisse des améliorations à trois niveaux. Il faudrait, premièrement, percevoir davantage l'extrémisme de droite comme un phénomène sociétal multidimen-

sionnel, de sorte que l'on tienne compte non seulement des différentes formes qu'il revêt mais aussi des aspects idéologiques, sociaux et sous-culturels dans les processus sociétaux et politiques. Deuxièmement, cette perspective devrait permettre d'identifier les raisons d'être de l'extrémisme de droite. Mais pour ce faire, il est nécessaire de tirer les enseignements d'une recherche de base à long terme et de renforcer la collaboration avec les autres pays européens. Troisièmement, il faudrait consolider tant l'institutionnalisation que la mise en réseau de contre-mesures axées sur la pratique et garantir la continuité du travail de manière à ce que celui-ci ne dépende pas des conjonctures politiques.

Extrémisme et populisme de droite en Suisse

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'extrême droite a évolué en Suisse. En effet, elle est sortie de la clandestinité pour devenir une sous-culture bien différenciée. Selon les dernières estimations des autorités fédérales, quelque 1200 personnes appartiennent à ce mouvement dont l'éventail va des négationnistes en réseau à l'échelle internationale à des scènes peu structurées composées principalement de jeunes hommes, en passant par des groupuscules bien organisés sous la férule d'un chef autoritaire. Les extrémistes de droite ont commencé à se différencier dans les années 80. Leur évolution en Suisse a été quasiment analogue à celle enregistrée dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Le rajeunissement considérable de la scène dû à l'apparition de la fraction extrémiste de droite du mouvement skinhead constitue l'une de ses principales caractéristiques. On observe également une plus grande disposition à recourir à la violence: les attaques contre des centres d'hébergement de requérants d'asile et contre des institutions juives, la violence exercée à l'encontre des migrants et des adversaires politiques sont le signe distinctif de la mobilisation d'extrême droite. Enfin, l'apparition de nouvelles techniques de communication, telles que l'Internet, a conduit à une internationalisation et à une mondialisation des idéologies et des structures de l'extrême droite.

A la différence des autres pays d'Europe occidentale, les partis d'extrême droite ne sont toutefois pas parvenus à intégrer le système suisse des partis après la Seconde Guerre mondiale. Certains d'entre eux ont pris part à des élections parlementaires locales et nationales mais ils n'ont pas enregistré de succès électoraux significatifs. Jusqu'ici, l'influence politique de l'extrême droite est donc restée marginale en Suisse. En revanche, les partis populistes de droite ont réussi, depuis les années 60, à s'implanter dans le paysage politique suisse. Ils jouent un rôle important notamment dans les débats et les processus touchant à la politique migratoire.

Les rapports entre les partis populistes de droite et l'extrême droite se caractérisent par une stratégie de distanciation explicite sans cesse soulignée devant l'opinion publique. Cependant, il existe des liens idéologiques, organisationnels et personnels entre les deux courants.

1.1

Evolution des partis populistes de droite depuis les années 60

Les partis populistes de droite se distinguent par le fait qu'ils en appellent dans leur programme au «peuple» et à un sentiment d'appartenance à la nation, protestent contre les élites et appliquent des modèles d'explication simples à des faits complexes. Des campagnes électorales jouant sur les émotions et une rhétorique démagogique constituent des éléments fondamentaux de leur action. Leur style politique vise à polariser les débats publics. Les populistes de droite brisent souvent les tabous et emploient fréquemment la provocation. L'idéologie populiste de droite repose sur une image du monde antipluraliste et divise la société en deux groupes antagonistes, à savoir le «vrai» peuple et l'élite «malhonnête». Ils se démarquent par une **idéologie de l'exclusion** qui part de l'hypothèse que les hommes sont naturellement inégaux et comporte des éléments nationalistes et xénophobes.

L'évolution du populisme de droite en Suisse depuis les années 60 s'articule en trois phases. La **première**, qui a commencé au début des années 1960 et s'est achevée au milieu des années 1980, a vu la fondation de quatre petits partis: l'Action nationale (AN, 1961), Vigilance à Genève (1965), le Mouvement républicain (MR, 1971) et l'Union démocratique fédérale (UDF, 1975). Ils se sont fait connaître sous la dénomination de

«**Mouvement contre l'emprise étrangère**» et leurs programmes se concentrent essentiellement sur les thèmes relatifs à la migration. En 1970, l'Action nationale a lancé une initiative populaire «l'initiative Schwarzenbach» – qui demandait une réduction et une limitation stricte de la part d'étrangers dans la population. Elle a été rejetée de justesse (46% des Suisses ont voté pour cette initiative). Lors des élections fédérales de 1971, l'Action nationale et le Mouvement républicain ont obtenu ensemble 7,5% des voix et onze des 200 sièges du Conseil national.

La **deuxième phase**, qui va du milieu des années 1980 au début des années 1990, a été marquée par la création de deux nouveaux partis et par une **diversification** accrue au sein de la droite populiste. L'accent fut mis sur la politique de l'asile. Le Parti des automobilistes (PA), fondé en 1985, a imprimé de nouvelles orientations en associant des thèmes néolibéraux et anti-écologistes à des positions radicales en matière de politique de l'asile. La Lega dei Ticinesi (Lega) a vu le jour en 1991. Elle se distingue par une rhétorique hostile à l'establishment et une politique identitaire fortement axée sur la région du Tessin. L'Action nationale – rebaptisée les Démocrates suisses (DS) en 1990 a garanti la continuité des partis traditionnels de la

droite populiste. Lors de l'élection du Conseil national en 1991, les quatre petits partis populistes de droite (PA, Lega, DS, UDF) ont obtenu 10,9% des voix, remportant ainsi leur plus grand succès à des élections nationales.

Au cours de la **troisième phase**, à partir du début des années 90, une mutation fondamentale est survenue dans le camp de la droite populiste. L'Union démocratique du centre (UDC), parti représentant traditionnellement les agriculteurs et les petits commerçants, est devenu un parti populiste de droite. Sous la direction de sa section cantonale zurichoise et de son président Christoph Blocher, l'UDC a opéré dans son programme une radicalisation idéologique, assortie d'une réorientation stratégique et de modifications structurelles. On a ainsi pu parler à juste titre d'une «**nouvelle**» UDC. Cette nouvelle UDC se caractérise par des positions nationalistes axées sur l'identité suisse dans les débats sur la migration et l'Europe. Alliée à une politique économique et fiscale néolibérale, cette formule dite gagnante est également appliquée en Europe par d'autres partis populistes de droite.

Après avoir stagné pendant cinquante ans, l'UDC a plus que doublé sa part d'élus au Conseil national depuis le début des années 90 (1991: 11,9%, 25 sièges; 2003: 26,7%, 55 sièges; 2007: 28,9%, 62 sièges), devenant ainsi le premier parti de Suisse. En décembre 2003, un deuxième membre de l'UDC a été élu au Conseil fédéral en la

personne de Christoph Blocher. Les partis de la droite et du centre ont adopté une **stratégie d'intégration** envers la «nouvelle» UDC et ce, en raison du «capital historique» que ce parti apportait du fait de sa longue présence au Parlement, dans les organes gouvernementaux et au Conseil fédéral et comme le veut la tradition du système de concordance. En ne réélisant pas Christoph Blocher au Conseil fédéral en décembre 2007, les autres partis gouvernementaux ont critiqué avant tout son manque de collégialité et son inaptitude au consensus.

Face à la montée en puissance de la «nouvelle» UDC dans les années 1990, les petits partis populistes de droite ont progressivement perdu du terrain. Après que la direction du Parti suisse de la liberté (PSL) – nouveau nom du PA depuis 1994, a majoritairement rejoint les rangs de l'UDC, celle-ci a véritablement percé à l'élection au Conseil national en 1999. Les DS et la Lega ont également enregistré des pertes parfois considérables aux élections cantonales et fédérales. Aussi le camp des populistes de droite a-t-il, avec l'hégémonie de l'UDC, fait montre d'une grande **cohésion politique** à l'aube du XXI^e siècle.

1.2

Partis populistes de droite et extrême droite: délimitations et relations

Comme dans les autres démocraties occidentales, les partis populistes de droite et l'extrême droite en Suisse se différencient sur certains points fondamentaux. La majorité des acteurs de l'extrême droite se distinguent par une **opposition à la démocratie**. Un de leurs objectifs majeurs vise à remplacer l'Etat démocratique par un système autoritaire, axé partiellement sur des modèles fascistes. Les populistes de droite suisses critiquent régulièrement certaines formes de la démocratie représentative et des principes pluralistes du consensus démocratique de base, mais ils ne s'opposent pas fondamentalement à la démocratie. Bien au contraire, ils utilisent intensivement toutes les possibilités offertes par la démocratie directe.

Ces deux courants se différencient également dans le **choix des moyens** qu'ils emploient pour atteindre leurs objectifs. Alors que les extrémistes de droite estiment que les actions militantes et l'utilisation de la violence sont légitimes, les populistes de droite évoluent dans le cadre de l'Etat de droit et se servent, pour leurs actions, des instruments que les institutions démocratiques leur offrent (représentation dans les parlements et dans les organes gouvernementaux, initiatives, référendums, etc.). Les extrémistes de droite sont principalement actifs en dehors du parlement, les populistes de droite se concentrent quant à eux dans les sphères parlementaires et dans celles de la démocratie directe.

Extrémisme de droite

Pour résumer, l'extrémisme de droite se distingue par une idéologie fondée sur l'exclusion et l'inégalité. Celle-ci s'exprime dans les formes radicales que sont le racisme, le nationalisme et l'antisémitisme. Elle est liée de temps à autre à une acceptation de la violence. Comme la définition suivante l'indique, différents aspects et orientations caractérisent l'extrémisme de droite:

- «Nous entendons par extrémisme de droite l'ensemble des attitudes, des comportements et des actions, organisés ou non, qui reposent sur l'inégalité sociale du fait de la race ou de l'ethnie,
- qui demandent une homogénéité ethnique des peuples et refusent le principe de l'égalité inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme,
- qui soulignent que la communauté prime l'individu,
- qui partent du principe que les citoyens sont subordonnés à la raison d'Etat,
- qui rejettent le pluralisme des valeurs d'une démocratie libérale,
- qui veulent mettre un terme à la démocratisation
- qui encouragent la création d'un Etat national fort et qui, par conséquent, désapprouvent et combattent résolument le multiculturalisme.»

Source: Hans-Gerd Jaschke, *Rechtsextremismus und Fremdenfeindlichkeit*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag, 2001, p. 30.

La majeure partie de l'extrême droite suisse défend les variantes radicales d'une **idéologie de l'exclusion**, c'est-à-dire une idéologie qui encourage l'exclusion en prenant par exemple la forme d'un racisme déterminé par l'aspect biologique ou d'un antisémitisme manifeste, voire qui encourage l'anéantissement de ceux qui sont «étrangers au peuple». Les acteurs de la droite populiste prônent, eux aussi, une idéologie de l'exclusion. Ils font toutefois preuve d'une certaine retenue dans leurs déclarations, notamment pour éviter d'être sanctionnés par l'opinion publique ou de nuire à leurs perspectives électorales.

Ces différences font que les extrémistes de droite et les populistes de droite **ne sont pas acceptés de la même façon** tant dans le paysage politique qu'au sein de la société. Alors que les premiers ont une position clairement marginale et que les acteurs actifs au niveau parlementaire les évitent, les partis de la droite populiste sont acceptés en tant que participants à la concurrence politique.

Comme dans les autres pays de l'Europe de l'Ouest, il existe en Suisse **des liens** entre les partis populistes de droite et l'extrême droite. Cela vient du fait que ces deux courants puisent leurs idées d'exclusion et leur hostilité envers l'égalité et le pluralisme dans des sources idéologiques similaires. Ils appartiennent donc à la famille politique de la droite radicale. Par ailleurs, ils sont reliés les uns aux autres comme acteur collectif et mouvement po-

litique. Ce phénomène se traduit par les réseaux structurés et les interactions personnelles, et a pour conséquence une sorte de **répartition des tâches**. Depuis les années 60, on distingue grosso modo en Suisse deux catégories de liens entre les partis populistes de droite et l'extrême droite. D'une part, les acteurs d'extrême droite sont actifs au sein des partis populistes de droite et d'autre part, les membres de ces partis sont mêlés à différentes activités d'extrême droite. Le fait qu'aucun groupuscule d'extrême droite ne soit parvenu à s'établir durablement en tant que parti et que des limites soient ainsi posées à l'engagement politique de l'extrême droite revêt à cet égard une certaine importance.

Les extrémistes de droite qui ont vécu leur socialisation politique au sein de partis populistes de droite et qui ont ainsi fait l'expérience du travail au sein d'un parti à un moment de leur carrière politique, se trouvent dans la première catégorie. Les moments particuliers de mobilisation (p. ex. référendums, initiatives, manifestations) pendant lesquels les acteurs d'extrême droite s'allient aux partis populistes de droite comptent parmi les liens de ce genre. En font également partie les recommandations que l'on voit régulièrement dans les publications d'extrême droite et qui sont formulées à l'intention des partis populistes et de leurs propositions politiques, ainsi que les appels au soutien des chefs de file populistes de droite. La collaboration de membres de partis populistes à des groupes et des publications d'extrême droite, la par-

ticipation à des séances, les exposés présentés lors de manifestations ou la contribution à des publications appartiennent à la seconde catégorie. Par ailleurs, les réseaux personnels de chefs de file populistes de droite s'étendent également à la scène extrémiste de droite.

Les **rapports** que les partis de la droite populiste entretiennent avec l'extrême droite font régulièrement l'objet de controverses depuis le début des années 80. Après que l'Action nationale a fait la une des médias, l'attention s'est reportée, dès la seconde partie des années 90, sur la «nouvelle» UDC. Les adversaires politiques et certains médias reprochaient périodiquement à l'UDC de ne pas se distancier suffisamment des acteurs d'extrême droite. Bien que l'UDC n'ait cessé de souligner qu'elle se distanciat résolument des figures de la droite extrémiste, quelques exemples mettent en évidence des **points de convergence**, à savoir, d'une part, l'adhésion de certains extrémistes de droite à l'UDC ou la participation de membres de ce parti à des manifestations d'extrême droite. En règle générale, l'UDC a répondu aux articles et reportages des médias en excluant du parti les membres concernés. Des voix critiques ont précisé d'autre part que les campagnes politiques de l'UDC font le lit de l'extrémisme de droite. Les représentants de la direction du parti ont rejeté cette critique et ont catégoriquement pris leurs distances avec l'extrême droite. Enfin, une étude menée dans le cadre du programme national de recherche PNR 40+ (Udris, Ettinger, Imhof,

2007) a constaté que l'UDC essayait fréquemment de minimiser et de relativiser dans les médias les phénomènes d'extrême droite en les mettant en parallèle avec l'extrémisme de gauche.

1.3

Attitudes face aux migrants: persistance du discours sur l'emprise étrangère

Les acteurs situés tout à droite de l'échiquier politique tentent d'influencer les attitudes et le comportement de la population envers les «étrangers» et les migrants en particulier avec leur idéologie de l'exclusion et la politisation constante des thèmes de la migration et de l'identité. A titre de référence principale, ils utilisent ce que l'on appelle le **discours sur l'emprise étrangère**, lequel représente, depuis le début du XXe siècle, un moyen central de véhiculer des positions xénophobes, c'est-à-dire hostiles aux étrangers. En tant que code culturel, la notion de «l'emprise étrangère» sert à identifier et à exclure l'«étranger» en se fondant sur des critères sociaux, culturels et liés à la nationalité. En pointant le doigt sur un prétendu «danger de l'emprise étrangère», les acteurs de droite essaient de créer un sentiment de menace au sein de la population.

Avant la Première Guerre mondiale, c'est l'élite sociale et politique qui a lancé le discours sur la surpopulation étrangère, mettant en garde contre **l'immigration** en tant que menace pour la «suissitude». Dans les années 30 et 40, la politique discriminatoire instaurée contre les **réfugiés** juifs a été justifiée par un prétendu «risque de l'emprise étrangère», en soulignant qu'elle ne se fondait absolument pas sur les «théories raciales» biologiques du National-so-

cialisme. La thématique de «l'emprise étrangère» a connu un regain de popularité dans les années 60, portée par de larges cercles politiques et sociétaux. Le discours sur l'emprise étrangère portait alors sur les **travailleurs immigrés** des pays de l'Europe du Sud auxquels les entreprises suisses avaient fait appel en période de haute conjoncture. Alors qu'au début, c'étaient surtout des arguments liés à l'économie et à la politique du travail qui étaient avancés, les partisans de ce discours se sont mis à souligner toujours plus les différences en termes de culture et de cadre de vie. Dans les années 80 et 90, le discours sur l'emprise étrangère a mis l'accent sur la **politique de l'asile**. Les arguments soulignant les différences culturelles prétendument insurmontables ont été davantage mis en avant, notamment sous l'influence des partis de la droite populiste. La conception selon laquelle il existait des différences culturelles insurmontables entre la population indigène et les migrants devint un élément constitutif de la discussion afférente à la politique migratoire.

Il ressort de plusieurs enquêtes réalisées depuis les années 90 qu'une partie de la population suisse se montre sceptique et méfiante envers les migrants. Des indices font état d'une augmentation des **attitudes xénophobes** au cours des dernières an-

nées. Ce phénomène est enfin et surtout lié au renforcement de l'UDC populiste de droite et à ses campagnes contre l'immigration. Comme les sondages d'UNIVOX l'indiquent, 33% des personnes interrogées en 1994 demandaient une réduction de la proportion d'étrangers en Suisse. En 1997, ce taux est passé à 46%. Selon un sondage réalisé dans le cadre du PNR 40+ (Cattacin et al., 2006), 59% des personnes interrogées ont déclaré que le nombre d'étrangers atteignait ses limites et 43% estimaient que les personnes étrangères profitaient de l'Etat-providence. Les résultats de différentes enquêtes ont révélé de surcroît que les **différences culturelles** supposées ou effectives jouaient un plus grand rôle dans la perception que les Suisses avaient de la population étrangère. En 1994, 34% des Suisses interrogés pensaient que les personnes d'origine serbe «n'avaient pas leur place en Suisse» et 32% d'entre eux avançaient cet argument pour les Bosniaques. En 1997, ces taux se montaient respectivement à 43% et 42%. Une enquête de l'institut de recherche GfS (Schweizerische Gesellschaft für praktische Sozialforschung – Institut de recherche en politique, communication et société) publiée en l'an 2000 a constaté que 40% des Suisses interrogés ne souhaitaient pas avoir des Albanais du Kosovo pour voisins. Dans le cadre d'un sondage réalisé en 2007 par ce même institut, 45% des personnes interrogées expliquaient qu'elles préféraient ne pas compter d'Albanais du Kosovo parmi les membres de leur famille. La vaste diffusion de positions négatives, fondées sur

la culture, à l'égard des migrants se reflète aussi dans les résultats de l'enquête Cattacin et al., effectuée en 2006: 66% des femmes et 59% des hommes étaient sceptiques quant à la possibilité de trouver un *modus vivendi* avec des personnes de culture différente.

Dans le contexte de l'extrémisme de droite, les enquêtes relatives à l'attitude des **jeunes** envers la population migrante se révèlent d'un grand intérêt. Dans une enquête sur les conceptions politiques des jeunes, réalisée par l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA) en 1999 dans 28 pays, la Suisse se plaçait en avant-dernière place du classement en ce qui concernait la question des droits politiques des migrants. Il est frappant de constater que tant les filles que les garçons de Suisse romande adoptent une attitude bien plus positive en la matière. En se fondant sur ces données, l'enquête de Haenni Hoti (2006) a conclu que les jeunes vivant en zone rurale et dont les parents n'avaient pas un niveau de formation élevée faisaient preuve d'un plus grand scepticisme envers la population migrante. Les jeunes qui sont sceptiques envers les migrants ont une approche de la nationalité empreinte de nationalisme. Les jeunes qui font plutôt montre d'ouverture d'esprit à l'égard des personnes étrangères ont une conception plus sociale de la nationalité, s'engagent en faveur des droits de l'Homme et respectent le gouvernement et les lois. Enfin, il ressort de cette étude que lorsque les parents ont appliqué un style d'éduca-

tion basé sur la discipline et l'autorité, leurs enfants se montrent plutôt sceptiques envers la population étrangère, voire la rejettent.

Au cours des dernières années, plusieurs **organisations internationales** se sont exprimées de manière critique sur la situation de la population issue de la migration et sur les tendances xénophobes en Suisse. Dans son second rapport sur la Suisse adopté en 1999, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a indiqué que les sentiments de xénophobie et d'intolérance à l'encontre des non-resortissants n'étaient pas rares et que ces préjugés pouvaient être exacerbés par les discours publics misant sur les peurs injustifiées de la population. Dans son rapport de 2003, la Commission constate de nombreux progrès en ce qui concerne les contre-mesures prises en vue de lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, mais elle souligne que la question des demandeurs d'asile et des réfugiés suscite également un débat négatif et hostile dans l'arène publique et politique. En 2004, la Commission a exhorté les autorités suisses «à réagir fermement contre les manifestations de racisme ou de xénophobie, qu'elles émaillent le discours de certains hommes ou partis politiques ou bien qu'elles déteignent sur la conduite de certains fonctionnaires». Dans un rapport de janvier 2007 rédigé à l'intention du Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies (ONU), le rapporteur spécial de l'ONU a fait re-

marquer que les autorités avaient pris des mesures contre la discrimination, mais qu'en arrêtant des dispositions restrictives dans les lois sur l'asile et sur les étrangers, elles ont envoyé à la population des signaux qui **stigmatisent** et criminalisent les étrangers et les requérants d'asile avec, pour corollaire, un renforcement de la discrimination et de la xénophobie au sein de la société. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a indiqué qu'il prenait ces reproches au sérieux mais qu'il fallait se garder de conclure, à partir de cas isolés, qu'une dynamique générale du racisme et de la xénophobie se développait en Suisse.

1.4

L'extrême droite: structure sociale et acteurs principaux

En 2006, les autorités fédérales ont estimé qu'environ 1200 personnes formaient la scène d'extrême droite suisse. Les critères appliqués pour recenser les membres de cette scène n'ont toutefois pas été précisés. Près de 700 personnes ont pris part, en 2005, au plus grand défilé observé jusqu'ici, organisé dans le cadre d'une mobilisation de l'extrême droite. Ces chiffres contrastent avec les résultats d'une enquête [Schmid, Storni 2007] réalisée en 2005 auprès de quelque 3000 jeunes âgés de 16 à 20 ans suivant une formation post-obligatoire. En effet, 9,6% d'entre eux ont indiqué qu'ils sympathisaient avec des groupes d'extrême droite ou se classaient eux-mêmes dans ces groupes. L'écart frappant entre les chiffres montre qu'outre l'extrême droite organisée, il existe un nombre considérable de jeunes qui possèdent plusieurs **points communs** avec l'extrémisme de droite. Ce constat s'applique en premier lieu au cadre de vie, qui s'exprime dans leur façon de se vêtir, les codes qu'ils utilisent et leurs goûts musicaux. Les points communs avec l'extrême droite se manifestent également dans les attitudes – caractérisées par l'exclusion – qu'ils adoptent envers la population migrante et dans un nationalisme exacerbé. Ces jeunes liés à l'extrême droite sans toutefois faire partie de leur structure disent fréquemment, par euphémisme, qu'ils sont «patriotes». Jusqu'à présent, aucun travail de recherche n'a été effectué en vue de

déterminer la taille de ce groupe de population et aucune donnée précise n'est disponible à ce sujet.

Les explications suivantes concernent en priorité des personnes et des groupuscules qu'il faut classer dans l'extrémisme de droite organisé. Peu de données ont été collectées sur la **structure sociale** des membres. Une évaluation des dossiers judiciaires après l'arrestation, en 1995, de 56 personnes appartenant à la scène des skinheads a révélé que la plupart d'entre elles étaient célibataires, qu'elles provenaient de milieux ruraux ou de petites villes et qu'elles travaillaient principalement dans l'artisanat. Certaines d'entre elles étaient encore en formation. La moitié des personnes détenues avaient moins de 20 ans; la plus âgée avait 25 ans. Les défilés et les manifestations rassemblent un public varié mais la plupart des manifestants ont entre 15 et 30 ans. En revanche, l'âge moyen des figures de l'extrême droite actives sur le plan idéologique et sur celui de la propagande est de 50 ans et plus. Au cours des dernières années, on a en outre observé une augmentation de la proportion de femmes chez l'extrême droite. La première organisation féminine d'extrême droite de Suisse, baptisée Kampfbund Nationaler Aktivistinnen (KNA) (Union de lutte des femmes activistes nationalistes), a été fondée en 2007.

Les skinheads, un mouvement hétérogène

Les origines du mouvement skinhead remontent à la fin des années 60 lorsqu'il est devenu, en Grande-Bretagne, une sous-culture des jeunes de la classe ouvrière. A partir de la fin des années 70, une partie croissante du mouvement skinhead a été influencée par le British National Party et par le National Front et a adopté des caractéristiques d'extrême droite et racistes. Dans les années 80, les skinheads racistes, appelés également White Power Skins ou nazi skins, sont apparus dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis. Leur militantisme et leur propension à la violence ont attiré l'attention sur eux. C'est pour réagir à ce phénomène que les skinheads non racistes ont commencé à s'organiser. Ils ont fondé le mouvement S.H.A.R.P. (Skinheads Against Racial Prejudice), certains sont devenus des Redskins de gauche tandis que d'autres se sont engagés dans le Gay Skinhead Movement (GSM) pour lutter contre l'homophobie qui sévissait dans les scènes skinhead. Alors qu'il existe des points communs entre les différents skinheads, à savoir les vêtements et les chaussures (Doc Martens, bombers), la coupe de cheveux (cheveux courts ou crâne rasé), le culte du prolétariat et des formes d'expression culturelle (musique, concerts, fanzines), les différences entre les orientations skinhead s'expriment également de manière symbolique, notamment dans le choix de la marque de vêtement, la couleur des lacets ou la musique. En dépit de cette diversité politique et sous-culturelle, l'opinion publique et les autorités continuent de percevoir le mouvement skinhead comme étant d'extrême droite.

Bibliographie: Christian Menhorn, Skinheads. Portrait einer Subkultur, Baden-Baden: Nomos 2001; Klaus Farin, Eberhard Seidel-Pielen, Skinheads, 5e édition, Munich: Beck 2002.

Dans le cadre d'une enquête réalisée en 1997 auprès de 21'347 recrues suisses masculines dans la catégorie d'âge des 20 ans, 300 d'entre elles se sont elles-mêmes désignées comme étant des **skinheads** (Vignando, Haas 2001). Ce groupe comprenait tant les recrues qui déclaraient faire partie de la scène skinhead raciste que celles qui se réclamaient des skinheads non racistes ou de gauche (44%). Les données de ce groupe ont été analysées en tenant compte de l'origine sociale et de l'intégration de ces personnes dans la société (la prise en compte des skinheads non racistes de gauche restreint toutefois la valeur informative des résultats en ce qui concerne les skinheads d'extrême droite). Il est ressorti de l'évaluation que les recrues interrogées étaient parfaitement intégrées socialement: 74,3% d'entre celles qui disaient appartenir à la scène skinhead indiquaient avoir un travail fixe. Chez les recrues qui n'étaient pas skinheads, ce taux s'élevait à 62,6%. Contrairement aux autres recrues, les skinheads dépendent moins de leurs parents sur le plan financier. Le niveau de formation de leurs parents n'est que légèrement plus bas que celui des parents des autres recrues.

Une étude menée dans le cadre du PNR 40+ (Gabriel, 2007) sur les biographies des jeunes d'extrême droite met en évidence que le fait de n'être pas intégré socialement ne suffit pas à expliquer le comportement extrémiste de droite. Les jeunes sondés n'ont pas adhéré au modèle de conceptions extrémiste de droite à cause

d'une mauvaise intégration sociale, de désavantages matériels ou de déficits socio-économiques mais prioritairement en raison des **valeurs, notamment morales, prônées au sein de la famille** et de la socialisation familiale. Les résultats confirment les critiques formulées contre la thèse des «perdants de la modernisation» que différents chercheurs ont exprimée, entre-temps, dans des travaux portant sur l'extrémisme de droite. De nombreux auteurs soulignent que cette thèse est trop unidimensionnelle et qu'elle ne prend guère en considération les effets de la culture politique. Ils indiquent que seule la combinaison d'influences exogènes et endogènes permet d'appréhender dans toute leur complexité les raisons et les causes du développement de l'extrémisme de droite.

Eu égard à la diversité des structures de l'extrémisme de droite en Suisse, il convient de distinguer deux catégories principales **d'acteurs** que des objectifs, des activités et des moyens différents caractérisent. La première catégorie comprend les idéologues et les propagandistes qui travaillent principalement dans les coulisses. La seconde catégorie se compose des groupes militants et violents qui cherchent la confrontation directe. Les idéologues et les propagandistes jouent un rôle décisif dans le développement, l'élaboration et la diffusion des idées politiques d'extrême droite. Ils fournissent l'arrière-plan idéologique aux actions des groupes violents en publiant et en commercialisant des ouvrages d'extrême droite, en organisant des séances d'infor-

mation, en créant et en entretenant des sites Internet. Les idéologues et les propagandistes peuvent fonder de nouvelles organisations ou rejoindre des groupes existants afin de coordonner les activités d'extrême droite et de consolider les contacts entre les différents acteurs. Parallèlement, ils s'efforcent fréquemment de collaborer avec des groupes d'extrême droite actifs dans d'autres pays.

Les **idéologues et les propagandistes** se répartissent en quatre catégories:

- **les néofascistes:** les néofascistes – ou néonazis – se réfèrent explicitement à l'idéologie et au modèle historique du fascisme et du national-socialisme qu'ils souhaitent réinstaurer. A cette fin, ils publient des ouvrages glorifiant le régime nazi et reproduisent l'iconographie national-socialiste ou fasciste sous la forme de codes, d'emblèmes et de symboles;
- **les négationnistes:** les négationnistes nient la Shoah ou minimisent le national-socialisme, exprimant ainsi un antisémitisme radical. Ils ont pour objectif de réhabiliter le national-socialisme. Ils s'efforcent souvent de conférer à leurs publications un aspect (pseudo)scientifique;
- **les théoriciens conspirationnistes:** les théoriciens conspirationnistes ont également des tendances antisémites. Ils partent du principe qu'un cercle secret de conspirateurs dirige le monde et que les milieux juifs ou sionistes sont à l'origine des conspirations;

- **les nationaux-révolutionnaires:** les nationaux-révolutionnaires se réfèrent, sur le plan idéologique, aux nationaux-bolcheviques et aux intellectuels nationaux-révolutionnaires des années 20 et 30. Ils défendent une position «ethnopluraliste». A leurs yeux, la nation ou la communauté ethnique constituent le fondement de toute société et il faut veiller à ce qu'elle demeure la plus pure possible.

Appartiennent aux **groupes militants**:

- **les fronts:** les fronts sont un phénomène typiquement suisse. De par leur apparence, leur symbolique et leurs orientations idéologiques, ils se réfèrent au mouvement frontiste extrémiste de droite qui existait en Suisse dans les années 30. Le militarisme et la propension à faire usage de la violence caractérisent leurs activités;
- **les skinheads d'extrême droite:** le groupe des skinheads extrémistes de droite comprend tant des réseaux parfaitement structurés que des groupes locaux, faiblement organisés et des individus qui se retrouvent dans la même scène en raison d'intérêts musicaux, de vêtements et de codes communs. La musique joue un rôle déterminant car elle véhicule, d'une part, les messages idéologiques et les incitations à la violence et, d'autre part, confère à cette sous-culture spécifique une forme d'identité collective.

1.5

Evolution de l'extrême droite depuis 1945: de la clandestinité à la sous-culture

L'évolution de l'extrême droite en Suisse depuis 1945 comprend trois phases. La **première** s'étend de 1945 à 1984 et se caractérise par la **clandestinité**. Les différents acteurs et les groupes organisés restent dans une large mesure entre eux et diffusent surtout leur idéologie néofasciste dans un petit cercle de fidèles. Par comparaison avec d'autres pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et la France, l'opinion publique suisse n'était donc guère confrontée à la propagande extrémiste de droite et aux manifestations publiques.

Cette situation change pendant la **deuxième phase**, c'est-à-dire entre 1984 et 1994, lorsque de jeunes skinheads d'extrême droite forment des groupes, osent **apparaître au grand jour** et cherchent leur place dans le politique et dans la rue. Chez certains groupes, cette sortie de la clandestinité était liée à une auto-mise en scène très médiatisée et peut être considérée comme une démarche réussie. La deuxième phase est teintée d'**actes de violence** commis par des extrémistes de droite. Ces violences vont d'attaques contre les installations pour requérants d'asile jusqu'à des agressions physiques et des assassinats pour des raisons politiques. Entre 1988 et 1993, 378 actes de violence ont été enregistrés, treize personnes ont été tuées et 145 blessées. Compte tenu de la différence de taille que

présentent leurs populations respectives, le nombre de personnes tuées par les militants d'extrême droite en Suisse était à cette époque plus élevé qu'en Allemagne.

Les extrémistes de droite issus de la scène skinhead récemment créée étaient responsables de la vague de violence. En 1985, la police estimait leur nombre à 200. En 1995, ils étaient déjà environ 500. Les Hammerskins suisses (Schweizer Hammerskins [SHS]) – un groupe fondé en 1990 à Lucerne en tant que «branche» suisse du réseau international constituant l'organisation skinhead la plus importante et celle qui a su s'imposer le mieux sur la durée. Différents groupes **des Fronts** étaient également actifs. Ces groupes se sont formés à partir du milieu des années 80 en Suisse centrale et en Suisse nord-orientale pendant ce que l'on appelle le «petit printemps des Fronts». Dans ce contexte, le Front patriotique (PF) a eu une influence déterminante. Il a en effet attiré l'attention sur lui au moyen de provocations agressives et d'attaques violentes et a su parfaitement se mettre en scène dans les médias. Certains d'entre eux lui ont ainsi fourni une plateforme publique, ce qui a contribué à sa notoriété. A l'époque, Gaston-Armand Amaudruz, un des derniers survivants de l'ancienne génération des néo-fascistes suisses, fut une des figures majeures. Il a

joué un rôle fondamental au sein de la **Coordination nationale** (CN), une organisation faîtière réunissant plusieurs groupuscules d'extrême droite à la fin des années 80.

La **troisième phase**, soit de 1995 à nos jours, se caractérise par une **consolidation** de la sous-culture extrémiste de droite et son intégration renforcée dans le réseau international de l'extrême droite. En dépit d'un manque de structure et de variations dans le nombre des membres des organisations existantes, les extrémistes de droite sont parvenus à mettre en place un réseau solide d'organisations, de publications et d'activistes. Pendant cette phase, l'entrée en vigueur en 1995 de l'art. 261^{bis} du Code pénal – la norme pénale contre la discrimination raciale – a fourni aux autorités suisses un instrument juridique pour lutter contre l'extrémisme de droite. Bien qu'aucune donnée détaillée sur les actes de violence commis par l'extrême droite ne soit disponible, différentes sources permettent de mettre en évidence le fait que le nombre d'**actes violents à caractère raciste** a augmenté depuis le milieu des années 90. En 2004, année au cours de laquelle environ 110 incidents recensés de cette nature se sont produits, la situation s'est stabilisée. La violence était exercée en premier lieu à l'encontre des étrangers, des requérants d'asile et des adversaires politiques. Elle résultait tant de réactions spontanées que d'actions ciblées. Comme le montre le sondage effectué en 2005, parmi les jeunes âgés de 16 à 20 ans, 10,8% ont

été victime au moins une fois déjà de violence d'extrême droite (Schmid, Storni 2007).

Après la disparition des Fronts et des groupuscules nationaux-révolutionnaires au début des années 90, les skinheads d'extrême droite ont pris une position dominante parmi les groupes militants et disposés à faire usage de la violence. En 1998, une émanation suisse du réseau extrémiste de droite créé en 1987 en Grande-Bretagne a vu le jour sous le nom de Blood & Honour. Les Hammerskins et Blood & Honour ont organisé des **concerts de rock d'extrême droite** à la fin des années 90 d'abord en Suisse romande puis en Suisse alémanique. Le plus grand concert de ce genre a eu lieu le 10 août 2002 dans la région zurichoise. Organisé par les Hammerskins suisses, il a attiré plus d'un millier de personnes venant de Suisse et de l'étranger. A l'échelle internationale, la Suisse est devenue, pour les milieux d'extrême droite, une sorte de «havre» pour l'organisation de concerts.

Au cours de cette troisième phase, on observe également, au niveau organisationnel, un renforcement de la **collaboration internationale** lors des mobilisations politiques, dans les structures de distribution des fanzines et dans le cadre du réseautage des groupes de rock d'extrême droite. L'Internet revêt une importance fondamentale pour l'échange d'idées et la formation de structures dépassant les frontières des pays. La diffusion de produits musicaux, de vêtements typiques de cette scène et de

matériel de propagande a occasionné une commercialisation croissante. Les concerts et autres manifestations culturelles ainsi que la vente de vêtements et de livres enregistrent une hausse en Suisse aussi.

Dans le milieu des réseaux skinheads, plusieurs tentatives ont été faites pour consolider le degré de politisation et les fondements idéologiques au sein de la scène d'extrême droite. Ces démarches ont notamment abouti à la création du **Parti des Suisses Nationalistes** (PSN), cofondé en 2000 par un ancien membre de Blood & Honour. Le PSN se compose actuellement de huit sections et comités locaux dans différents cantons alémaniques. Le nombre exact de ses membres – jeunes pour la plupart – n'est pas connu mais il devrait osciller entre 100 et 200. Selon les déclarations figurant dans le programme du parti publié sur Internet d'août 2005 à mars 2006, cinq figures du PSN ont, en janvier 2009, été condamnées en deuxième instance pour infraction à la norme pénale contre la discrimination raciale. Au cours des trois dernières années, différentes **camaraderies** ont en outre été fondées dans le sillage de l'évolution internationale qu'a connue l'extrême droite. Ce modèle d'organisation répandu surtout en Allemagne dans les cercles des *freien Nationalisten* (nationalistes libres) – se compose de groupes organisés au niveau local, qui se réunissent en premier lieu à des fins de passer ensemble des moments conviviaux, célèbrent des fêtes païennes et se déplacent ensemble pour se rendre à des concerts, à des défilés et à des manifestations d'extrême droite.

Parmi les idéologues et les propagandistes, les **négationnistes** ont été les plus actifs pendant cette troisième phase. En dépit du faible nombre de membres, leur production publicitaire a été importante. Ils sont bien intégrés dans le réseau international des négationnistes et jouent un rôle déterminant dans la diffusion d'ouvrages négationnistes. Durant cette phase, leurs activités ont consisté à s'opposer à la norme pénale contre la discrimination raciale. Ils ont essayé d'amener dans les débats publics le sujet du droit à la liberté d'expression, un droit que la nouvelle norme pénale restreint à leur avis. Ils ont par ailleurs instrumentalisé, à des fins politiques, les audiences judiciaires portant sur des infractions à la norme pénale contre la discrimination raciale. Le négationniste Jürgen Graf et son éditeur Gerhard Förster, décédé en 1998, comptent parmi les figures les plus importantes qui ont suivi cette stratégie. Par ailleurs, les négationnistes ont renforcé la collaboration avec des groupuscules radicaux islamistes. Cette coopération a atteint son apogée en 2006 lorsque le négationniste suisse Bernhard Schaub a participé à la «Conférence sur l'Holocauste», à proprement parler antisémite, organisée à Téhéran à l'initiative du président iranien Mahmoud Ahmadinejad.

Au cours de la seconde moitié des années 90, les **théoriciens conspirationnistes** ont connu un regain de vigueur. Grâce à des publications largement diffusées, une partie de ce milieu a eu un écho considérable dans le public. Parmi ces publications,

citons la feuille «Prüfen und Handeln». Tirée à entre 20'000 à 40'000 exemplaires plusieurs fois par année, elle a remplacé en 1999 la feuille «Memopress» qui paraissait depuis 1966. La revue «VgT-Nachrichten» de l'Association Contre les animaux en batterie (ACUSA), qui indique avoir distribué 100'000 exemplaires au milieu des années 90, comptait aussi au nombre de ces publications. Ses articles aux arguments anti-islamiques et antisémites critiquaient entre autres l'abattage d'animaux. Une autre fraction des théoriciens conspirationnistes a plutôt agi dans des cercles privés, repliés sur eux-mêmes. Il convient également de mentionner que les mythes de la conspiration soutenus par les extrémistes de droite rendent parfois ceux-ci attrayants aux yeux des disciples de **l'ésotérisme** et du New Age.

Il est frappant de constater que le nombre de manifestations et de défilés d'extrême droite a augmenté depuis l'an 2000. Ce phénomène reflète la stratégie d'extrême droite, à savoir apparaître davantage au grand jour. Ainsi, depuis 1997, l'extrême droite se sert régulièrement de **la fête traditionnelle organisée au Grütli** le jour de la Fête nationale pour exprimer leurs revendications et se mettre en scène dans les médias. Le fait que le discours prononcé en 2000 sur le Grütli par le conseiller fédéral Kaspar Villiger ait été perturbé par une centaine d'extrémistes de droite a eu pour conséquence l'ouverture en Suisse du plus grand débat public sur l'extrémisme de droite. Les extrémistes de droite ont

continué à participer à la fête sur le Grütli dans les années qui ont suivi cet événement. En 2005, ils étaient 700. Le 1^{er} août 2006, le défilé d'extrême droite a été entravé par les forces de police déployées en grand nombre. Comme le montre l'étude relative à la couverture de l'extrémisme de droite par les médias suisses (Udris, Ettlinger, Imhof, 2007), réalisée dans le cadre du PNR 40+, les apparitions publiques de l'extrême droite ont servi non seulement ses membres mais aussi la logique d'action commerciale des médias. En effet, dans leur combat en vue d'attirer l'attention du public, les médias insistent dans leurs articles et reportages sur le côté scandaleux et dramatique, ce qui rend plus complexe l'instauration d'une discussion durable sur les causes de l'extrémisme de droite et les mesures pour le contrer.

Bibliographie

- Altermatt, Urs / Skenderovic, Damir. Die extreme Rechte: Organisationen, Personen und Entwicklungen in den achtziger und neunziger Jahren. In: Altermatt, Urs / Kriesi, Hanspeter (éd.), *Rechtsextremismus in der Schweiz. Organisationen und Radikalisierung in den 1980er und 1990er Jahren*. Zurich: Neue Zürcher Zeitung, 1995: 11–155.
- Buomberger, Thomas. Kampf gegen unerwünschte Fremde. Von James Schwarzenbach bis Christoph Blocher. Zurich: Orell Füssli, 2004.
- Cattacin, Sandro / Gerber, Brigitta / Sardi, Massimo / Wegener, Robert. Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland. An explorative study. Research report – PNR 40+. Genève: Département de sociologie, 2006.
- Frischknecht, Jürg. «Schweiz wir kommen». Die neuen Fröntler und Rassisten, deuxième édition. Zurich: Limmat, 1991.
- Gabriel, Thomas. Parenting and Right-wing Extremism – Analysis of the Biographical Genesis of Racism Among Young People. In: Niggli, Marcel Alexander (éd.), *Right-wing Extremism in Switzerland. National and International Perspectives*. Baden-Baden: Nomos, 2009: 193–216.
- Gabriel, Thomas. Education et extrémisme de droite: analyse du développement d'attitudes et de comportements racistes dans la biographie de jeunes adultes. In: Service de lutte contre le racisme (éd.), *Les jeunes et l'extrémisme de droite: victimes, acteurs ou repentis. Comment vivent-ils la violence extrémiste, quels sont les facteurs biographiques qui les poussent à adhérer au mouvement et qu'est-ce qui les incite à en sortir?* Berne, 2007: 5–26.
- Haenni Hoti, Andrea. Dominanz und Diskriminierung. Nationalismus und Ausländerfeindlichkeit unter Schweizer Jugendlichen. Bern: Haupt, 2006.
- Imhof, Kurt / Udriș, Linards. Conflict, the Media and the Far Right – Theoretical Foundations and Empirical Evidence from the Case of Switzerland. In: Virchow, Fabian (éd.), *Media and the Far Right in Contemporary Europe – Theoretical Considerations and Case Studies*. Westport: Praeger, à paraître.
- Mazzoleni, Oscar. Nationalisme et populisme en Suisse. La radicalisation de la «nouvelle» UDC, deuxième édition mise à jour et complétée. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008.
- Niggli, Peter / Frischknecht, Jürg. Rechte Seilschaften. Wie die «unheimlichen Patrioten» den Zusammenbruch des Kommunismus meisterten. Zurich: Rotpunktverlag, 1998.

Oser, Fritz / Biedermann, Horst. Jugend ohne Politik. Ergebnisse der IEA Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 anderen Ländern. Zurich, Chur: Rüegger, 2003.

Schmid, Martin / Storni, Marco. Jeunes dans l'ombre de la violence d'extrême droite. In: Service de lutte contre le racisme (éd.), Les jeunes et l'extrémisme de droite: victimes, acteurs ou repentis. Comment vivent-ils la violence extrémiste, quels sont les facteurs biographiques qui les poussent à adhérer au mouvement et qu'est-ce qui les incite à en sortir? Berne, 2007: 39–59.

Skenderovic, Damir. Das rechtspopulistische Parteienlager in der Schweiz. Von den Splitterparteien zur Volkspartei. In: *traverse. Revue d'histoire*, 1, 2007: 45–63.

Skenderovic, Damir. Organised Right-Wing Extremism in Switzerland: An Overview Since 1945. In: Niggli, Marcel Alexander (éd.), *Right-wing Extremism in Switzerland. National and International Perspectives*. Baden-Baden: Nomos, 2009: 28–38.

Skenderovic, Damir. *The Radical Right in Switzerland: Continuity and Change, 1945–2000*. New York, Oxford: Berghahn Books, 2009.

Skenderovic, Damir / D'Amato, Gianni. Mit dem Fremden politisieren. Rechtspopulismus und Migrationspolitik in der Schweiz seit den 1960er Jahren. Zurich: Chronos, 2008.

Sperisen, Vera. Rückwärts in die Zukunft. Rechtsextreme Geschichtsbilder und Ideologien im kleinen Frontenfrühling 1987–1991. Berne: Universität de Berne, Mémoire de licence non publié, 2007.

Udris, Linards / Ettinger, Patrick / Imhof, Kurt. Rechtsextremismus /-radikalismus in der öffentlichen Kommunikation der Schweiz, 1960–2005. Rapport final du programme national de recherche 40+, «Extrémisme de droite – causes et contre-mesures» du Fonds national suisse. Zurich, 2007.

Vignando, Raphaël / Haas, Henriette. Die Skinhead Bewegung: eine empirische Studie. In: *Crimscope* 15, 2001: 1–9.

Normes légales: fonction juridique et sociale

En Suisse, il existe de nombreuses dispositions légales auxquelles les autorités peuvent recourir en relation avec l'extrémisme de droite. L'art. 261^{bis} «Discrimination raciale» du Code pénal suisse (CP), dite la norme pénale contre la discrimination raciale représente un instrument fondamental pour sanctionner différentes infractions pénales. Cette norme est l'expression du droit fondamental à l'égalité inscrit à l'art. 8 de la Constitution fédérale «Tous les êtres humains sont égaux devant la loi» et de l'interdiction de discriminer qui en découle. S'ajoutent à cette norme d'autres lois qui permettent d'intervenir contre les acteurs d'extrême droite. Elles régissent différents domaines, tels que le recensement et la surveillance des acteurs d'extrême droite, le contrôle de sécurité relatif à la personne des employés de la Confédération et le contrôle de sécurité relatif à la personne des militaires, les abus sur Internet, l'achat, la possession et l'usage d'armes et les mesures d'éloignement prises à l'encontre de l'extrême droite. Enfin, les dispositions du droit de la construction et la loi sur l'hôtellerie et la restauration fournissent une base légale pour lutter contre l'extrême droite en Suisse.

2.1

Norme pénale contre la discrimination raciale: protection juridique et importance symbolique

Le 21 décembre 1965, l'Organisation des Nations Unies a adopté à New York la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (**Convention contre le racisme**, CERD). Le nombre croissant de campagnes de sensibilisation à la discrimination raciale organisées dans les années 60 est à l'origine de l'élaboration de cette convention. Les débats sur la Shoah, l'augmentation du nombre d'incidents antisémites en République fédérale d'Allemagne, la politique d'apartheid en Afrique du Sud, le renforcement du mouvement afro-américain des droits civiques aux Etats-Unis et les débats portant sur les déclarations de l'UNESCO contre le racisme ont conduit la communauté internationale à créer, au niveau du droit international public, un instrument légal contraignant contre la discrimination raciale.

Le 29 décembre 1994, soit près de trente ans plus tard, la Suisse fut le **130^e Etat** à ratifier cette convention. La retenue du Conseil fédéral face à l'adhésion à des conventions internationales et le long processus législatif expliquent en partie cette ratification tardive. D'autre part, les milieux politiques et la société en Suisse n'ont, pendant longtemps, guère été sensibilisés à la problématique de la discrimination raciale.

Genèse de l'art. 261bis CP

Les débats politiques concernant l'adhésion à la CERD ont été lancés au début des années 70. Toutefois, le Conseil fédéral a toujours reporté l'examen de cette question. Seule l'augmentation massive des agressions et des violences perpétrées par l'extrême droite à l'encontre des requérants d'asile à la fin des années 80 a renforcé la pression exercée par la société et les milieux politiques sur les autorités et a apporté la conviction que les instruments juridiques pour lutter contre la discrimination raciale devaient être optimisés. A la fin de la Guerre froide, les efforts ont redoublé sur le plan de la politique interne afin que la Suisse s'intègre davantage dans la communauté internationale.

Le processus d'adhésion de la Suisse à la CERD engagé à la fin des années 80 a nécessité, dans un premier temps, une révision partielle du **Code pénal** (art. 261^{bis} CP) et du **Code pénal militaire** (art. 171c CPM). S'agissant du racisme et de l'extrémisme de droite, la législation en vigueur ne permettait de sanctionner que les lésions corporelles et les incitations à la violence. Les formes plus subtiles de discrimination, comme la propagande raciste ou le refus de fournir des presta-

tions publiques pour des motifs racistes, ne représentaient pas une infraction.

Dans le cadre de la **procédure de consultation** relative à la révision partielle du Code pénal et du Code pénal militaire, la grande majorité des institutions, des partis et des groupes d'intérêts se sont exprimés en faveur de la CERD et des modifications légales en découlant. L'UDC a aussi soutenu le projet, tandis que certaines de ses sections cantonales s'écartaient de la ligne suivie par le parti national. Les Démocrates Suisses ont rejeté la révision, de même que la Lega dei Ticinesi, le Parti suisse de la liberté et la Ligue Vaudoise. Cette dernière fait partie de la Nouvelle droite qui agit essentiellement aux niveaux culturel et intellectuel. Un **référendum** a été lancé peu après l'adoption de la révision de la loi par les deux Chambres fédérales. Il s'en est suivi une mobilisation et une collaboration inédites à ce jour des différents acteurs situés tout à droite de l'échiquier politique. Le comité Action pour la liberté d'expression contre le racisme et la tutelle de l'ONU et le Comité pour la liberté d'opinion, se composant tous deux de membres du PSL, des DS, de l'UDC et du Parti radical-démocratique suisse (PRD), ainsi que de figures de la Nouvelle droite, ont participé

à la récolte de signatures pour le référendum. Gaston-Armand Amaudruz, néo-fasciste et négationniste suisse connu, a aussi soutenu le référendum via son journal «Courrier du Continent» et a récolté 2200 signatures en Suisse romande. Ce journal d'extrême droite avait, étonnamment, pris part à la procédure de consultation.

Lors de la votation populaire du 25 septembre 1994, 54,7% des votants se sont exprimés en faveur de la révision partielle du Code pénal (art. 261^{bis} CP) et de celle du Code pénal militaire (art. 171c CPM). Ces deux articles sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

Art. 261^{bis} CP Discrimination raciale

«Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion, celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part, celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité, celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.»

Selon une **analyse de la votation** (Schloeth 1994), une partie des personnes ayant rejeté la révision avaient une conception du monde présentant des caractéristiques d'extrême droite. 25% des opposants à la norme pénale contre la discrimination raciale étaient plutôt ou entièrement d'avis que les «forces nationales» étaient opprimées en Suisse. 24% des personnes se disaient plutôt ou entièrement convaincues qu'il fallait veiller au «maintien de la pureté de la suissitude» et à la suppression du métissage des peuples. 12% des personnes ayant voté contre le projet considéraient que «les juifs exerçaient une trop grande influence en Suisse». Les personnes âgées de plus de 69 ans et celles proches de l'UDC et du PSL, les travailleurs indépendants, les agriculteurs et les habitants de communes rurales ont clairement rejeté la norme pénale contre la discrimination raciale.

Opposition persistante à droite

Dans le cadre des débats relatifs à l'art. 261^{bis} CP, les opposants situés à droite de l'échiquier politique insistent encore actuellement sur le fait que la loi limite la **liberté d'expression**. Ils ont peur de ne plus pouvoir formuler de critiques dans les discussions portant sur la politique migratoire et craignent que la loi favorise les étrangers au détriment de la population suisse. Ils partent implicitement ou explicitement du principe que la norme pénale contre la discrimination raciale est discriminatoire. Une étude comparative sur la législation contre

le racisme menée dans différents pays (Fennema, 2000) met en évidence que dans les pays où une place prioritaire est accordée à la lutte contre la discrimination des populations migrantes et où les phénomènes néofascistes sont relégués au second plan lors de l'application des lois contre le racisme, la question de la liberté d'expression fait l'objet de vives controverses. Les exemples de la Belgique, de la France et de l'Autriche le prouvent.

Les représentants de la gauche critiquent avant tout le fait que l'art. 261^{bis} CP ne permet pas suffisamment de lutter contre la discrimination raciale et d'empêcher son développement. A leur avis, la norme pénale contre la discrimination raciale est trop confuse et donc inapplicable. Ils soulignent également que la discrimination raciale constitue un problème sociétal qu'il convient de combattre non pas au moyen d'instruments juridiques mais par la voie politique. L'objection selon laquelle la norme pénale contre la discrimination raciale n'est pas formulée de manière précise et serait donc source de difficultés pour les tribunaux chargés de l'appliquer, ne s'est pas confirmée dans la **jurisprudence** actuelle. En règle générale, les tribunaux ne sont pas entrés en matière sur les plaintes infondées et lorsqu'une procédure pénale a été ouverte, les tribunaux ont prononcé une condamnation dans 85% des cas. On peut donc en déduire que les autorités de poursuite pénale reconnaissent à coup sûr les cas pertinents sur le plan du droit pénal et qu'elles mènent l'accusation avec succès.

Les représentants de l'extrême droite avancent également des «théories de conspiration». Ils prétendent que l'art 261^{bis} CP fait partie d'un plan global visant à anéantir la «race blanche» et à promouvoir le «métissage des races». Dans la sous-culture d'extrême droite, l'article est sans cesse dénigré dans des pamphlets et des chansons de groupes de rock d'extrême droite.

La population **accepte** parfaitement cette norme: comme les résultats d'une étude représentative (Cattacin et al. 2006) le montrent, 85% des 3000 Suisses interrogés approuvaient l'ouverture de poursuites pénales contre le harcèlement raciste. Cependant, la norme pénale contre la discrimination raciale a continué d'essuyer des critiques au cours des dernières années. Depuis son entrée en vigueur, cinq motions visant l'affaiblissement ou la suppression de l'article ont été déposées au Parlement. L'initiative populaire fédérale «Pour la liberté d'expression – non aux muselières!» lancée en août 2007 par les Démocrates suisses afin d'abroger la norme pénale contre la discrimination raciale est l'exemple le plus récent d'opposition à l'art. 261^{bis} CP. L'initiative a échoué car le nombre de signatures requis n'a pas été atteint. Même Christoph Blocher, à l'époque conseiller fédéral et chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), a dit, à l'occasion d'une visite chez son homologue turc à Ankara en octobre 2006, comprendre les critiques formulées à l'encontre de la norme pénale contre la discrimination raciale. Il a déclaré que cette norme lui faisait «mal au ventre» et qu'il allait ordonner

à son département d'examiner la loi. Ses déclarations ont non seulement suscité en Suisse des réactions critiques quant au style politique d'un membre du gouvernement lors d'une visite officielle à l'étranger, mais elles ont aussi ravivé les débats sur le sens de cette norme. Toutefois, l'ensemble du Conseil fédéral a rejeté par la suite la demande de réexamen de la loi.

Interventions directes et effets indirects

En vertu de l'art. 261^{bis} CP, celui qui, publiquement, aura discriminé une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, sera puni. Les actes punissables englobent l'incitation à la haine et à la discrimination, la propagation d'une idéologie de cette nature, les actions de propagande ainsi que le refus de fournir une prestation pour des motifs discriminatoires. Sur la base de ces dispositions, divers aspects des activités d'extrême droite peuvent être sanctionnés au moyen de **mesures répressives**.

De plus, l'art. 261^{bis} CP revêt une **importance symbolique et morale**. En effet, les dispositions pénales ne visent pas uniquement les auteurs de délits ou d'infractions mais s'adressent également à la population au sens large du terme. Dans cette mesure, il en est de l'art. 261^{bis} CP comme des autres normes pénales (p. ex. celles s'appliquant aux délits de fraude et de violence). La norme pénale contre la discrimination raciale répond à une attente de la société qui affirme

que les êtres humains ne doivent pas faire l'objet de discriminations. L'importance symbolique de l'art. 261^{bis} CP entre notamment en ligne de compte dans les questions relevant du droit international public, ainsi que dans les questions humanitaires et éthico-morales. L'effet dépend de l'application judiciaire des dispositions dans la pratique et de la manière dont la population les perçoit. Par ailleurs, l'art. 261^{bis} CP est un instrument fondamental pour les **victimes** de discrimination raciale, car il représente pour elles le moyen de se faire entendre et de faire entendre le tort qu'elles ont subi. Enfin, la norme pénale contre la discrimination raciale permet aussi de faire un lien, sur le plan pénal, avec des éléments idéologiques d'actes d'extrême droite. Cette norme pénale stimule ainsi la sensibilisation à l'aspect pluridimensionnel de l'extrémisme de droite.

En se fondant sur cette norme pénale, il a été possible d'intervenir **directement** et de différentes manières contre les activités et les acteurs d'extrême droite. Les activités des négationnistes ont ainsi pu être réfrénées en Suisse. Certaines de ces figures appartenant à ce petit cercle d'idéologues et de propagandistes, extrêmement bien interconnectés à l'échelle internationale, ont dû répondre de leurs actes devant des tribunaux et ont été condamnées pour violation de l'art. 261^{bis} CP. Alors qu'une partie d'entre elles ont purgé une peine de prison, d'autres se sont soustraites à l'exécution de leur peine en s'enfuyant à l'étranger. Cette nouvelle norme pénale a également eu des

effets **indirects**. En effet, compte tenu de la menace de poursuites pénales, les textes de propagande d'extrême droite, signés par leur auteur, sont formulés avec davantage de circonspection. Cela ne modifie nullement l'orientation discriminatoire des auteurs d'extrême droite. Toutefois, la loi restreint au moins la publication et la diffusion de déclarations d'extrême droite.

La norme pénale contre la discrimination raciale offre en outre des possibilités d'intervention accrues lors de **manifestations** d'extrême droite. L'art. 261^{bis} CP ne concerne que les formes de discrimination qui se manifestent en public et non pas celles qui ont lieu dans un cadre privé. Pendant longtemps, les concerts et les manifestations en petit comité ont été considérés comme privés. L'art. 261^{bis} CP ne pouvait donc pas leur être appliqué. Dans une décision rendue en 2006, le Tribunal fédéral a défini plus clairement la notion d'«espace public» dans le contexte de la norme pénale contre la discrimination raciale. L'arrêt concernait une conférence d'extrême droite portant sur la naissance de la SS et de la Waffen-SS à laquelle 40 à 50 skinheads avaient participé. Le Tribunal fédéral a désigné cette manifestation comme étant publique. Conformément à cette interprétation, les déclarations racistes sont punissables lorsqu'elles sont prononcées à l'extérieur du cercle de la famille et des amis. Cette clarification a permis de préciser la base légale d'une intervention lors de concerts de rock d'extrême droite.

Jurisprudence relative à l'art. 261^{bis} CP

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) a entre autres pour mission d'observer et de documenter la jurisprudence relative à l'art. 261^{bis} CP. Les décisions et les jugements des différentes instances juridiques sont saisis dans la banque de données de la CFR et accessibles au public. La CFR a enregistré 501 plaintes entre 1995 et 2009. Dans près de la moitié des cas, les autorités compétentes n'ont pas ouvert de procédure d'instruction après examen des faits. Les autres cas ont abouti à un jugement matériel: dans 43 cas (15%), les autorités ont blanchi la personne de l'accusation de discrimination raciale tandis que dans 230 autres (85%), elles l'ont déclarée coupable.

Une analyse des jugements indique que les agressions à motif raciste consistent essentiellement en des insultes verbales (25%) ou écrites (25%). Depuis 2000, ces agressions sont davantage comises via un support sonore ou figuratif (5,5%), notamment via Internet (9%). Près de 9% des jugements portaient sur la diffusion de matériel raciste. Dans 8% des cas, il s'agissait d'agressions se manifestant par des gestes ou des mimiques discriminatoires, dans 3% de voies de fait et dans 2,4% d'un refus de prestation. Des données faisaient défaut pour 10% des jugements.

Les personnes appartenant à la communauté juive sont les principales cibles d'agressions discriminatoires (25%). Les étrangers (24%), les personnes de couleur (16%) et les requérants d'asile (3%) sont aussi victimes d'agressions de cette nature. Dans presque 24% des décisions des tribunaux en question, aucune indication concernant les victimes n'a été fournie.

S'agissant des personnes condamnées, près de 18% d'entre elles appartenaient à l'extrême droite (néo-nazis et skinheads). Dans les autres cas, les données indiquent que les auteurs des agressions étaient des particuliers (38%), des acteurs collectifs, politiques et du secteur des services, des employés du service public, des médias et des éditeurs. Des données sur les auteurs font défaut dans 11% des cas.

Source: Banque de données de la Commission fédérale contre le racisme (CFR)

L'art. 261^{bis} CP constitue également une base légale essentielle pour lutter contre le racisme et l'extrémisme de droite sur **Internet**. C'est à la fin des années 90 que les autorités fédérales ont pour la première fois mentionné que l'Internet servait de plus en plus de plate-forme à la propagande d'extrême droite et permettait aux réseaux d'extrême droite d'assurer leur communication interne. Aussi la police fédérale a-t-elle créé, conjointement avec d'autres offices fédéraux, un groupe de contact afin d'empêcher la diffusion, sur Internet, des idéologies d'extrême droite. La commission d'experts Cybercriminalité chargée de contrôler les mesures juridiques et techniques est entrée en fonction en novembre 2001. Elle a soumis des propositions visant notamment à déterminer **la responsabilité des fournisseurs d'accès**. Un Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) a également été institué. Sa mission consiste à réceptionner les annonces de particuliers signalant l'existence de sites Internet suspects. S'il existe une pertinence pénale et un lien direct avec la Suisse, le SCOCI transmet les dossiers aux services cantonaux de police pour qu'ils ouvrent une procédure pénale. L'extrémisme de droite et le racisme ne constituent toutefois pas une priorité. Ils ne revêtent pas un caractère primordial comme le prouve le site Internet du SCOCI qui ne contient aucune rubrique indiquant comment s'y prendre avec des sites racistes ou d'extrême droite. En revanche, la pornographie infantile, les courriers indésirables (spams) et les fraudes occupent

une place centrale. Sur les annonces parvenues en 2008, seules 0,5% concernaient alors des sites Internet discriminatoires ou le domaine de l'«extrémisme» dont la portée n'est pas très bien élucidée.

Stratégie des extrémistes de droite pour échapper à la loi

Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 261^{bis} CP, l'extrême droite suisse s'est efforcée d'adapter ses activités au nouveau cadre légal et de développer diverses stratégies pour échapper à la loi. Parmi celles-ci, citons le transfert du champ d'activité dans un autre lieu, le fait de ne pas commettre d'infractions tombant sous le coup du droit pénal ou de se poser en martyr.

Plusieurs négationnistes suisses ont transféré leurs activités **à l'étranger** pour se soustraire aux poursuites pénales en Suisse. Le négationniste Jürgen Graf s'est installé à l'étranger après avoir été condamné, à l'automne 2000, à 15 mois de prison en application de l'art. 261^{bis} CP. Il a continué d'exercer en tant qu'auteur et conférencier dans différents pays. Il convient également de mentionner la publication de textes via des fournisseurs d'accès Internet implantés dans des pays qui ne disposent d'aucune législation en la matière. La pression exercée par la police sur les hébergeurs suisses est donc contournée et les éventuelles poursuites pénales sont rendues difficiles. Selon une décision du Tribunal fédéral rendue en 1999, ces opérations ne

permettent toutefois pas automatiquement à leurs auteurs d'échapper aux poursuites pénales car l'aspect déterminant constitutif d'un délit pénal est le fait que l'acte proprement dit, c'est-à-dire l'alimentation du réseau en textes racistes, soit commis par un auteur en Suisse. Le site où le serveur se trouve joue en revanche un rôle secondaire. Cependant, si l'accès au serveur n'est pas garanti en raison de la distance géographique, il devient plus difficile d'ouvrir une instruction contre la personne qui a téléchargé des contenus racistes sur le serveur.

Pour **ne pas commettre** d'infractions pénales, l'extrême droite et les groupes de musique d'extrême droite s'adjoignent les services d'avocats et de juristes qui examinent au préalable chaque texte afin d'identifier les éléments pertinents du point de vue pénal. Il en résulte que les produits de propagande des milieux d'extrême droite donnent l'impression d'être «inoffensifs». Les affirmations de base demeurent inchangées mais elles sont présentées au public sous une forme plus subtile. En outre, on observe que les déclarations politiques sont de plus en plus fréquemment **codées** afin d'éviter des poursuites pénales. Le slogan «Heil Hitler» est ainsi codé au moyen du nombre 88, chaque chiffre remplaçant la lettre correspondante dans l'alphabet. Ce procédé a été copié notamment de la scène néo-nazie allemande qui travaille depuis des années en employant des codes de cette nature. Le codage sert non seulement à éviter les poursuites pénales

mais il est aussi devenu un style. Les codes permettent de délimiter les personnes appartenant à la scène de celles qui n'en font pas partie. Ce que les enseignants, les travailleurs sociaux et les autorités judiciaires ne sont pas en mesure de déchiffrer, les membres de la scène le peuvent. Garder secrète l'identité de l'auteur des produits racistes constitue une autre stratégie employée pour échapper aux poursuites pénales. Par exemple, les groupes de rock suisses qui enregistrent des chansons racistes et antisémites ne dévoilent généralement pas leur identité.

Quelques extrémistes de droite se posent en **martyrs** et utilisent la poursuite pénale au sens de l'art. 261^{bis} CP à des fins de propagande. Les audiences judiciaires servent de plate-forme à une auto-mise en scène qui produit son effet sur l'opinion publique. Citons à titre d'exemples Jürgen Graf, qui est ensuite passé dans la clandestinité, et le négationniste Gaston-Armand Amaudruz, condamné en 2000.

2.2

Autres bases légales: lois et débats

La **loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI)**, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1998 contient différentes dispositions permettant de lutter contre la violence exercée par des milieux extrémistes de droite. Elle prévoit entre autres des «mesures préventives (...) pour détecter précocement et combattre (...) les dangers liés à l'extrémisme violent et à la violence lors de manifestations sportives» (art. 2, al. 1 LMSI). De plus, elle comprend des dispositions relatives à l'évaluation périodique par les autorités politiques de la situation de menace et l'attribution de mandats aux organes préposés à la sûreté intérieure, au traitement des informations relatives à la sûreté intérieure et extérieure et aux contrôles de sécurité relatifs à des personnes. Entre-temps, la portée de la loi a été étendue à deux nouveaux domaines: l'art. 13a LMSI régit la saisie, le séquestre et la confiscation de matériel de propagande et les art. 24a à 24h LMSI définissent les mesures contre la violence lors de manifestations sportives. La loi modifiée confère à l'Office fédéral de la police le pouvoir d'ordonner la suppres-

sion du site concerné si le matériel de propagande se trouve sur un serveur suisse (art. 13a, al. 5, LMSI). D'autres **propositions de révision** sont en cours de planification. Elles ont pour objectif d'acquérir de plus amples informations grâce à la surveillance des communications, à des écoutes et à des infiltrations dans les systèmes informatiques privés. Au printemps 2009, le Parlement a renvoyé au Conseil fédéral un premier projet pour qu'il soit retravaillé.

La **loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions** (loi sur les armes, LArm) contient également des dispositions pour lutter contre les activités d'extrême droite et les endiguer. Les acteurs extrémistes de droite enfreignent relativement souvent la loi sur les armes. Il faut rappeler que, comparée aux autres pays européens, la Suisse possède une législation sur les armes libérale et que le nombre d'armes à feu par habitant dépasse très largement la moyenne. Au cours des dernières années, un **débat** public et politique intense a été lancé à propos de

l'actuelle législation sur les armes. Ce débat a surtout mis en exergue le fait que les cantons n'interprétaient pas tous la loi sur les armes de la même manière et que le contrôle de la vente d'armes entre particuliers n'était pas suffisant. D'aucuns demandent aussi que la réglementation du stockage des armes militaires au domicile des soldats soit revue. L'initiative populaire fédérale «Pour la protection face à la violence des armes», déposée en mars 2009, exige un contrôle plus sévère de la possession d'armes privées et militaires.

Les autorités pénales ont appliqué à plusieurs reprises la loi sur les armes dans des cas relevant de l'extrémisme de droite. En mai 2000, un événement a fait sensation en ville de Berne: un extrémiste de droite armé d'un fusil d'assaut a tiré plus de cent coups de feu sur une maison habitée par des jeunes partisans de gauche avant d'être arrêté par la police. A l'automne 2004, la police a saisi des armes blanches, un fusil à pompe, des grenades et des munitions de l'armée lors de perquisitions menées au domicile de membres d'un groupe d'extrême droite qui s'en étaient pris à des personnes qui manifestaient contre le racisme. A la suite de cette découverte, huit personnes ont dû comparaître devant le tribunal pour violation de la loi sur les armes.

Certaines dispositions de la **législation sur l'hôtellerie et la restauration** et du **droit de la construction** peuvent également être

appliquées pour agir contre les groupes d'extrême droite. Les autorités communales peuvent ainsi décider de soustraire aux extrémistes de droite les locaux qu'ils ont loués s'ils les utilisent à d'autres fins que celles prévues ou ne respectent pas les directives relevant du droit de la construction (p. ex. installation de dispositifs de protection contre les incendies et aménagement d'issues de secours). En 2000, le canton de St-Gall a appliqué ces mesures à un local de concert qui était devenu, en quelques mois, un lieu de ralliement pour les extrémistes de droite suisses et étrangers. Si les locataires transforment, sans en avoir le droit, des salles d'entraînement en locaux de club, ils peuvent être dénoncés pour infraction à la loi sur l'hôtellerie et la restauration. Plusieurs autorités communales tentent en outre de sensibiliser les bailleurs privés et les cafetiers-restaurateurs à la problématique de l'extrémisme de droite afin d'empêcher ou de rendre plus difficile les réunions de groupuscules d'extrême droite.

Au cours des dernières années, les enseignements tirés de l'application des bases juridiques existantes pour lutter contre l'extrémisme de droite ont déclenché un débat sur la prise d'autres mesures (p. ex. interdire les organisations et les symboles d'extrême droite). En Suisse, l'adhésion à des organisations racistes n'est pas punissable et la possibilité d'**interdire des organisations** est utilisée avec retenue. Depuis 1994, il existe une base légale permettant de punir les membres d'une «organisation

criminelle», à savoir l'art. 260^{ter} CP. En 1992 déjà, le Conseil fédéral considérait, dans son rapport sur l'extrémisme en Suisse, que cette norme pénale était un moyen approprié pour lutter contre l'extrémisme. En vertu de l'art. 260^{ter} CP, le groupe terroriste Al-Qaïda est actuellement l'unique organisation interdite en Suisse. S'agissant du PSN, la question de l'interdiction de cette association fait l'objet de discussions depuis trois ans. Le débat porte sur des arguments relevant du droit pénal mais il est également question du signal qu'enverrait une interdiction de cette nature. Les expériences faites en Allemagne indiquent que l'interdiction des organisations d'extrême droite ne permet pas de les affaiblir. Bien au contraire, cette mesure les renforce et encourage la différenciation des structures et le développement de nouvelles stratégies pour contourner l'interdiction.

De même, on ne peut guère partir du principe que **l'interdiction des symboles**, telle que la propose la révision de l'art. 261^{ter} CP envoyée en consultation en juillet 2009, aura un effet dissuasif. Au contraire, une interdiction aura pour effet de stimuler des **réajustements de symboles** dans la sous-culture d'extrême droite. Ceux-ci se rabattent sur des codes qui ne sont pas interdits et conçoivent de nouveaux symboles créateurs d'identité et exclusifs qui ne peuvent pas être immédiatement compris du monde extérieur et qui, en tant que sorte de langage secret, renforcent la cohésion interne. Cette évolution est une caractéristique de l'extrémisme de droite

mondialisé. Les symboles et les acronymes imaginés en Allemagne en raison de la situation juridique ont été adoptés entre-temps par les partisans de la sous-culture d'extrême droite dans la plupart des pays. Ces derniers les arborent sur leurs vêtements et les reproduisent dans leur communication. En Suisse également, les «camaraderies» et les groupes de skinheads les utilisent intensivement. A titre d'exemple, citons la marque de vêtements «Londsdale» prisée dans la scène d'extrême droite et contenant quatre lettres de l'abréviation NSDAP.

2.3

Bilan: importance et limites des normes légales

En Suisse, les mesures répressives prises sur la base des normes légales représentent un élément constitutif essentiel des contre-mesures étatiques à l'extrémisme de droite. Cela correspond également aux attentes de la population en matière de sécurité. En effet, la très grande majorité des citoyennes et citoyens donne la priorité aux mesures répressives dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme politique. Outre des dispositions de droit pénal qui sanctionnent notamment les actes de violence, d'autres prescriptions légales applicables à l'extrémisme de droite ont été créées à partir des années 1990. Les dispositions légales reflètent les conceptions en matière de normes et de valeurs en vigueur au sein de la société et revêtent donc aussi un caractère symbolique qui joue, en lien avec l'extrémisme de droite, un rôle de prévention et de sensibilisation fondamental. Ce constat vaut en particulier pour la norme pénale contre la discrimination raciale, c'est-à-dire l'art. 261^{bis} CP, en vigueur depuis 1995. En dépit de critiques dirigées contre cet article, une très grande partie de la population l'accepte. La pratique juridique actuelle montre que la loi est mise en œuvre efficacement et avec mesure.

Cependant, les spécialistes insistent expressément sur le fait que des mesures de nature législative ne peuvent, à elles seules, endiguer l'extrémisme de droite, notamment lorsqu'elles ont en premier lieu un caractère répressif. Elles définissent un cadre juridique et symbolique, mais elles ne permettent pas de lutter contre les causes de l'extrémisme de droite. La Commission fédérale contre le racisme a constaté en 2000 que les mesures répressives prises contre l'extrémisme de droite visaient prioritairement le noyau dur du mouvement et les instigateurs idéologiques. Elle a souligné qu'il était cependant nécessaire d'aborder l'extrémisme de droite en tant que problème affectant l'ensemble de la société en développant des stratégies qui aillent au-delà de la répression. Les domaines de la prévention et de la sensibilisation requièrent non seulement des mesures et des ressources supplémentaires mais également la contribution d'autres acteurs issus des différentes couches de la société et pouvant compter sur un vaste soutien.

Bibliographie

- Fennema, Meindert. Legal Repression of Extreme-Right Parties and Racial Discrimination. In: Koopmans, Ruud / Statham, Paul (éd.), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics. Comparative European Perspectives*. Oxford: Oxford University Press, 2000: 119–144.
- Fiolka, Gerhard. Wann sind rassistische Äusserungen öffentlich? Anmerkungen zum Bundesgerichtsentscheid vom 27. Mai 2004 (6S.318 /2003). In: *Medialex* 4, 2004: 218–222.
- Fiolka, Gerhard. Das Rechtsgut. Strafgesetz versus Kriminalpolitik, dargestellt am Beispiel des Allgemeinen Teils des schweizerischen Strafgesetzbuches, des Strassenverkehrsgesetzes (SVG) und des Betäubungsmittelgesetzes (BetmG). Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 2006.
- Kreis, Georg. *Kein Volk von Schafen – Rassismus und Antirassismus in der Schweiz*. Zurich: Salis, 2007.
- Niggli, Marcel Alexander. *Rassendiskriminierung: ein Kommentar zu Art. 261^{bis} StGB und Art. 171c MStG: mit Rücksicht auf das «Übereinkommen vom 21. Dezember 1965 zur Beseitigung jeder Form von Rassendiskriminierung» und die entsprechenden Regelungen anderer Unterzeichnerstaaten*. Zurich: Schulthess, 2007.
- Schloeth, Daniel. Analyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 25. September 1994, VOX Nr. 54. Adliswil, Berne: GfS, PWI, 1994.
- Uster, Hanspeter. Kann Strafrecht Rassismus verhindern? In: *Tangram* 1, 1996: 16–19 (article en allemand, résumé français).
- Zanol, Fabienne / Tau, Gabriele / Krähenbühl, Sabine. *L'application de la norme pénale contre la discrimination raciale. Une analyse des arrêts relatifs à l'art. 261^{bis} CP (de 1995 à 2004)*. Berne: Commission fédérale contre le racisme, 2007.

Autorités publiques: débats, évaluations et mesures

Les évaluations et les prises de position de l'Etat quant à l'extrémisme de droite ont une fonction d'avertisseur importante. L'évaluation par les autorités publiques du potentiel de menace de l'extrémisme de droite ou l'orientation qu'elles fixent en matière de stratégie peuvent produire des effets dans différents domaines de la société. Elles peuvent influencer tant la manière dont les autorités, les écoles et les médias perçoivent le problème que la formation de l'opinion publique. Les évaluations de la situation effectuées par les autorités publiques représentent bien souvent l'élément déclencheur qui permet de libérer des ressources financières en faveur de projets contre l'extrémisme de droite. Une grande partie des contre-mesures dépend donc des points forts que l'Etat définit. Enfin, la façon dont les autorités publiques appréhendent l'extrémisme de droite constitue un point de repère fondamental pour déterminer comment un pays est perçu de l'extérieur et sur la scène politique internationale.

Il faut considérer le chemin qui mène de l'identification du problème au développement et à la concrétisation de mesures comme un processus encadré et influencé par différents acteurs. Parmi ceux-ci, citons les médias, les organisations non gouvernementales, les partis politiques et plusieurs services publics. Les partis politiques, en particulier, jouent un rôle primordial dans les évaluations de l'Etat sur l'extrémisme de droite et dans les processus de négociations liés aux stratégies étatiques. En Suisse, ils ont déposé régulièrement, à partir de la fin des années 1980, des interventions auprès des parlements tant nationaux que cantonaux afin d'exercer une pression sur l'Etat. Celle-ci a contraint le pouvoir exécutif et les administrations à prendre position. Parallèlement à cela, les partis ont contribué à définir les axes principaux de ces positions en lançant des débats parlementaires. Cependant, le rôle des partis dans ce domaine contraste avec le fait que, pour leur part, ils n'ont développé aucune stratégie ni forme de mise œuvre pour lutter contre l'extrémisme de droite. Cela n'est pas uniquement dû au fait que les membres des partis sont peu sensibilisés au sein du parti-même à la thématique de l'extrême droite, mais aussi aux faibles ressources dont disposent généralement les partis politiques suisses.

Eu égard à la structure fédéraliste de la Suisse, il est possible de distinguer trois niveaux institutionnels d'action: la Confédération, les cantons et les communes. Le niveau cantonal n'a qu'une importance relativement modeste dans ce domaine. La présente contribution abordera, dans un premier temps, la perception et l'appréciation de l'extrémisme de droite à l'échelle fédérale et décrira, dans un second temps, les mesures concrètes prises par les acteurs institutionnels à l'échelon communal.

3.1

Echelon fédéral: le long chemin vers la sensibilisation et l'institutionnalisation

Depuis les années 80, les autorités fédérales ont notablement modifié leur manière d'évaluer l'extrémisme de droite et de réagir à ce phénomène. Ce changement s'articule en trois phases. La perception et l'évaluation de l'extrémisme de droite reflètent non seulement les modifications opérées au sein de la scène d'extrême droite, mais également les démarches de sensibilisation à cette problématique entreprises par les services publics.

Au cours de la **première phase**, soit jusqu'à la fin des années 80, les autorités fédérales ne témoignaient que peu d'attention à l'extrême droite et leur réaction était empreinte de **retenue**. Aussi, lorsque la mobilisation et les activités d'extrême droite se sont nettement renforcées dans la seconde moitié des années 80, elles manquaient de concepts clairs pour développer des contre-stratégies. Les réactions se sont généralement concentrées sur les poursuites pénales que les services concernés devaient engager contre les actes de violence sans toutefois que les autorités politiques prennent fermement position sur l'extrémisme de droite en général. Cette retenue s'est également reflétée dans la manière de travailler et dans les rapports internes de la police fédérale qui, en tant qu'organe chargé de la protection de l'Etat à l'échelle nationale, est responsable des questions liées à

la sécurité intérieure. Jusqu'en 1989, on n'était guère informé sur les groupuscules et les activités d'extrême droite. La police fédérale n'a par exemple constitué de dossier sur le Front patriotique – l'un des groupuscules d'extrême le plus actif et le plus important à cette époque-là – que des mois après que les médias lui eurent consacré articles et reportages. Cette retenue s'explique essentiellement par le fait que les organes de sécurité restaient focalisés sur la menace de la Guerre froide et se concentraient, à grand renfort de temps et de ressources, sur la surveillance de la gauche en Suisse. Le gouvernement n'avait pas non plus la **volonté politique** d'édicter des directives pour suivre plus attentivement l'évolution de l'extrémisme de droite.

L'année 1990 marque une césure. En effet, l'attitude et les réactions des autorités fédérales changent. C'est le début de la **deuxième phase**, durant laquelle elles reconnaissent davantage la nécessité d'élaborer des **contre-stratégies**. A la fin des années 80, les actes de violence à caractère raciste et d'extrême droite ont augmenté si massivement que l'**opinion publique** a accru sa pression sur les autorités afin qu'elles agissent contre l'extrémisme de droite. A la suite du dépôt de trois postulats au Conseil national en 1989, le Conseil fédéral a publié en mars

1992 le rapport sur l'extrémisme en Suisse, consacré en premier lieu au thème de l'extrémisme de droite. Le gouvernement y constatait de manière prudente que pris dans sa globalité, l'extrémisme de droite était un phénomène peu significatif en Suisse mais qu'il ne fallait pas le négliger pour autant, car certains de ses sympathisants tendaient à exprimer leur attitude politique par des actes délictueux. Parallèlement à cela, l'opinion selon laquelle les contre-stratégies pour lutter contre l'extrémisme de droite devaient aller au-delà des mesures policières et légales a commencé à percer. En 1994, le Conseil fédéral a demandé pour la première fois à une équipe de chercheurs d'élaborer des bases de recherche sur l'extrémisme de droite en Suisse.

L'étude «L'extrémisme de droite en Suisse»

(Altermatt, Kriesi 1995) a examiné dans une première partie le développement des structures organisationnelles en Suisse en se fondant sur une typologie. Quant à la seconde partie, elle analysait, à l'aide de plusieurs cas, les différents aspects de la mobilisation d'extrême droite.

de droite. La création de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) en 1995 a constitué une autre étape vers le développement de nouvelles stratégies. En outre, les services de police ont surveillé de plus près l'évolution des extrémistes de droite. En 1996, la police fédérale a publié le rapport «Skinheads en Suisse». Par ailleurs, les regards se sont davantage tournés vers Internet. C'est pourquoi la police fédérale a publié, en 1998, des recommandations à l'attention des fournisseurs d'accès. Cependant, certains ont critiqué le fait que ces mesures ne reposaient sur aucune base légale.

A partir du milieu des années 90, on constate que les autorités fédérales sont davantage **sensibilisées** au thème de l'extrémisme de droite et que les mesures pénales et celles prises par les autorités sont renforcées et étendues. La norme pénale contre la discrimination raciale (art. 261^{bis} CP) est entrée en vigueur en 1995. Les autorités fédérales ont commencé à publier chaque année le rapport sur la protection de l'Etat qui contient un chapitre sur l'extrémisme

Prises de position du Conseil fédéral sur l'extrémisme de droite

L'extrémisme en Suisse. Rapport du Conseil fédéral du 16 mars 1992 sur l'extrémisme en Suisse:

«Pris dans sa globalité, l'extrémisme de droite est un phénomène peu significatif aujourd'hui en Suisse. Mais il ne faudrait pas le négliger pour autant, car certains de ses sympathisants tendent à exprimer leur attitude politique par des actes délictueux.»

Conseiller fédéral Arnold Koller, chef du DFJP, dans l'avant-propos de l'étude sur l'extrémisme de droite en Suisse, dirigé par Urs Altermatt et Hanspeter Kriesi, Fribourg: Editions universitaires, 1995:

«... les autorités politiques, les médias, les écoles, les Eglises et d'autres milieux, en d'autres termes les supports de la société civile, doivent porter une attention soutenue au phénomène de l'extrémisme de droite, car c'est là l'unique moyen de déceler à temps des développements alarmants et de les circonscrire».

Conseillère fédérale Ruth Metzler, cheffe du DFJP, dans le cadre des débats parlementaires afférents aux interpellations urgentes, session d'automne du Conseil national, 2000:

«La scène skinhead prompt à faire usage de la violence est plus importante et, comme nous l'avons constaté le 1^{er} août sur le Grütli, redoute moins d'apparaître au grand jour. ... Le problème de l'extrémisme de droite, des skinheads et du racisme a ainsi obtenu une grande attention publique. Simultanément, un consensus s'est formé sur le fait que ce problème ne doit pas être considéré et abordé uniquement d'un point de vue policier mais également sous les angles politique et sociétal. ...

Les interdictions ne font pas disparaître les idées racistes et extrémistes de droite ni la propension de ceux qui les prônent à faire usage de la violence. C'est pourquoi nous n'avons actuellement pas besoin de mesures extraordinaires qui revêtent la forme d'interdictions mais nous devons renforcer la prise de conscience de notre société dans ce domaine. ...

Il s'agit de bien plus que d'erreurs de jeunesse d'esprits confus. Il est question d'une évolution dangereuse dans son orientation. Le racisme et l'extrémisme de droite vont à l'encontre des valeurs fondamentales de notre société. Ils tentent d'agir contre la dignité humaine, contre l'égalité, contre la tolérance et contre la démocratie. L'Etat et la société doivent s'engager fermement contre ce fléau.»*

Rapport sur l'extrémisme du 25 août 2004 (en réponse au postulat 02.3059 du 14 mars 2002 du groupe démocrate-chrétien), p. 4749.

«Dans le domaine de l'extrémisme de droite, la stratégie du Conseil fédéral repose sur trois piliers:

- Pour lutter efficacement contre le racisme et l'extrémisme de droite, de même que contre toute forme d'extrémisme, il est essentiel de recourir à l'ensemble de l'arsenal juridique disponible.
- En Suisse, on ne saurait tolérer ni violence, ni haine raciale, ni xénophobie.
- La lutte contre l'extrémisme de droite implique des mesures tant préventives que répressives qui nécessitent une bonne coordination et un échange d'informations, sur le plan national, entre la Confédération, les cantons et les communes et, sur le plan international, entre les autorités suisses et étrangères.»

* NdT: traduction libre

L'an 2000 a représenté un autre tournant essentiel. C'est le point de départ de la **troisième phase**, au cours de laquelle on a reconnu que pour combattre l'extrémisme de droite, il fallait prendre des mesures et créer des approches globales s'inscrivant dans une **stratégie institutionnelle**. Ce revirement est en lien étroit avec le fait que l'extrême droite a perturbé les festivités officielles organisées sur le Grütli le 1^{er} août 2000, à l'occasion de la Fête nationale. L'attitude provocatrice et bruyante des extrémistes de droite a fait, d'une part, la une des médias. D'autre part, le conseiller fédéral Kaspar Villiger, interrompu à plusieurs reprises dans son discours, a déclaré qu'il ne savait pas qui étaient ces personnes ni de quel bord politique elles se réclamaient. Des débats intenses sur l'extrémisme de droite en Suisse ont alors eu lieu dans les médias. Ils ont également eu un écho dans la presse internationale, ce qui a poussé les autorités politiques à agir.

Les autorités fédérales ont réagi très rapidement aux débats publics. Dans un premier temps, elles ont institué le **groupe de travail «Extrémisme de droite»**, lui donnant pour mission d'analyser la situation et d'élaborer des mesures pour désamorcer le problème. Le groupe de travail a présenté quelques semaines plus tard ses résultats qui ont servi de base aux débats parlementaires pendant la session d'automne 2000. Deux interventions parlementaires ont par ailleurs été déposées. Elles demandaient des stratégies claires pour lutter contre l'extrémisme de droite, à sa-

voir notamment l'extension de l'offre de formation ayant trait à l'extrémisme de droite et l'octroi à la CFR de davantage de ressources financières. En 2001, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a publié un rapport du **groupe de travail interdépartemental «Coordination et mise en œuvre de mesures dans le domaine de l'extrémisme de droite»**. Ce groupe de travail avait aussi vu le jour après les événements du Grütli. Son rapport propose un vaste catalogue de mesures qui vont de la prévention et de la répression policière à un travail de recherche et d'information et à l'adoption de mesures au niveau de la société civile en passant par la coordination entre la Confédération, les cantons et les communes. Jusqu'à présent, il s'agit du document étatique le plus complet pour le développement d'une stratégie et la définition de mesures contre l'extrémisme de droite.

Une étude d'**évaluation** (Widmer, Hirschi, 2007) a constaté que certaines des propositions contenues dans le rapport du groupe de travail «Extrémisme de droite» publié en 2000 ont été concrétisées, notamment celles qui relevaient directement de la compétence de la Confédération et poursuivaient des objectifs préventifs ou axés sur la recherche. D'autres mesures ont été décidées dans les domaines où subsistait un besoin d'agir après que les deux groupes de travail de la Confédération eurent achevé leurs travaux. Tel fut par exemple le cas dans le domaine de ce que l'on appelle le hooliganisme: l'élaboration de nouveaux

projets de loi relatifs à la sécurité a été accélérée dans la perspective du Championnat d'Europe de football 2008. Cependant, les récents débats à ce sujet révèlent qu'agir dans la précipitation – notamment pour les mesures de surveillance et de saisie des données – comporte le risque de traiter à la légère les questions ayant trait à la protection des données.

Le «Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse» que l'Office fédéral de la police publie chaque année précise comment les **autorités fédérales apprécient** l'évolution de l'extrémisme de droite. Ces rapports fournissent une vue d'ensemble de l'évolution actuelle de l'extrémisme en Suisse et traitent de thèmes qui vont de l'extrémisme de droite et de gauche au crime organisé en passant par le terrorisme islamiste et le service de renseignements prohibé. Des aspects comme la pertinence en matière pénale, la violence et la sécurité intérieure constituent des critères déterminants pour le choix de ces thèmes. Les explications relatives à l'extrémisme de droite, généralement très brèves, montrent que les rapports ne prétendent pas intégrer ce thème dans les débats de la recherche scientifique ni livrer d'indications sur l'arrière-plan historique ou sociologique. Ils ont plutôt pour objectif de décrire, à l'aide de certaines données et d'exemples, les tendances actuelles au sein de la scène d'extrême droite.

Dans les rapports, le potentiel de danger présenté par les extrémistes de droite est

principalement évalué sous l'**angle de la politique sécuritaire**. Ils ne tiennent pratiquement pas compte des dimensions idéologiques et politiques de l'agitation d'extrême droite. Celles-ci sont même parfois minimisées. Le rapport 2006 mentionne ceci: «Les manifestations, les distributions de tracts, la participation à des élections ne représentent que 15% de ces incidents; la plupart d'entre eux n'avaient rien à voir avec la politique. Il s'agissait notamment de concerts skinhead, mais aussi d'affrontements violents avec des étrangers et des extrémistes de gauche.» Cette perspective néglige le fait que les actions extrémistes de droite tirent leur raison d'être d'une idéologie spécifique à l'extrémisme de droite, empreinte de racisme, de xénophobie, d'autoritarisme et du refus d'une société pluraliste. Les recherches prouvent que les mobiles liés à une conception du monde bien définie jouent un rôle non négligeable lors d'agressions contre les «extrémistes de gauche», contre les étrangers ou contre tout être humain considéré comme «différent».

On observe qu'au cours des dernières années, les débats portant sur la question de savoir dans quelle mesure l'extrémisme de droite représentait un problème urgent ont notablement **perdu de leur intensité** au sein des autorités publiques et politiques. Le rapport du Conseil fédéral sur l'extrémisme publié en 2004 insiste sur le fait que la sécurité intérieure de la Suisse n'est pas gravement menacée et que le potentiel de danger doit être considéré comme

minime et ponctuel. Le rapport explique que le milieu de l'extrême droite est composé d'un grand nombre de petits groupes isolés et répartis essentiellement dans les campagnes, mais que leurs motivations politiques ne doivent généralement pas être prises au sérieux. Il poursuit en mentionnant que la paix, l'ordre et la sécurité sont ponctuellement perturbés et que ce sont surtout les confrontations entre extrémistes de droite et de gauche qui ont généré une escalade des affrontements. Les autorités publiques soulèvent de plus en plus la question de savoir s'il ne serait pas plus urgent de prendre des mesures contre l'extrémisme de gauche et contre la violence des jeunes en général. Cependant, le fait de déplacer l'accent sur d'autres thèmes contraste avec les résultats de **sondages d'opinion** représentatifs réalisés au sein de la population (Haltiner, 2006): il en ressortait qu'entre 2003 et 2006, le soutien à la revendication demandant de combattre l'extrémisme de droite avait augmenté de manière significative (passant de 73% à 85%), alors que l'extrémisme de gauche suscitait moins d'inquiétude (2003: 60%, 2006: 64%).

Commission fédérale contre le racisme: sensibiliser en observant et en prenant position

Le 23 août 1995, le Conseil fédéral a institué la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Cette démarche reflète l'institutionnalisation croissante des contre-mesures observée pendant la deuxième

phase. En créant cette commission, les autorités ont satisfait à une disposition essentielle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD). En effet, celle-ci oblige les États parties non seulement à adopter des dispositions pénales antiracistes mais aussi à pratiquer une **politique de prévention** active. Cette commission extra-parlementaire se compose de personnes issues de toutes les régions du pays, ainsi que de représentants des partenaires sociaux, des grandes communautés religieuses, des œuvres d'entraide et des groupes de victimes potentielles. Elle représente donc un **forum de discussion** important et un trait d'union entre les groupes d'intérêts. Elle est un acteur central dans les discussions publiques sur le racisme en Suisse. Conformément à son mandat, la CFR «s'occupe de discrimination raciale, s'emploie à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de race, couleur, origine, provenance ethnique ou nationale, religion différentes, combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte et attache une importance toute particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace».

La CFR a pour mission d'observer la situation en Suisse en ce qui concerne la discrimination raciale et de fournir aux autorités et à la société une **réponse critique** et des **recommandations**. La commission rédige des documents sur la discrimination raciale et analyse ce phénomène. Elle s'efforce de sensibiliser la population à ce

problème en effectuant un travail de relations publiques et au moyen de publications spécialisées et de prises de position. Conformément à son mandat, la commission a aussi une «**fonction de ombudsman**» qui lui permet de conseiller les victimes de discrimination raciale et d'assurer, au besoin, un travail de médiation. Au moment de sa création, la commission comptait 19 membres. En 2008, ce chiffre est passé à 15. Avec un budget annuel d'environ 200'000 francs et un effectif de 3 postes en équivalents plein temps, la commission dispose de peu de ressources en comparaison européenne.

Un point fort du travail de la commission consiste à observer **l'application de la norme pénale contre la discrimination raciale**. La CFR collecte les jugements prononcés sur la base de l'art. 261^{bis} CP et regroupe ainsi des documents sur les actions et les déclarations extrémistes de droite en Suisse. Dans une banque de données accessible sur Internet, elle a enregistré quelque 300 cas qui sont assortis d'analyses juridiques. Depuis septembre 1996, la CFR publie deux fois par an le bulletin «Tangram» et soutient la publication d'ouvrages spécialisés.

Les rapports d'activité de la CFR mentionnent explicitement **le thème de l'extrémisme de droite** pour la première fois en 1999. Après les événements survenus en l'an 2000, la lutte contre l'extrémisme de droite est devenue l'un des principaux domaines de travail de la commission. Cette orientation est notamment due à la forte

augmentation de la demande de stratégies et d'instruments pour combattre ce phénomène. Au printemps 2000, soit avant les débordements sur le Grütli, la CFR avait formé un groupe de travail interne en vue de traiter en profondeur le thème de l'extrémisme de droite. Dans un avis de 2000 dont on a largement tenu compte, la CFR constatait que l'extrémisme de droite ne pouvait être combattu efficacement que dans un contexte global et qu'au moyen d'un éventail de mesures. Elle demandait en outre que les victimes potentielles de la violence et de l'exclusion d'extrême droite puissent facilement recevoir conseil et soutien et que le travail de prévention, de sensibilisation et d'intervention soit renforcé. A cette époque, les cantons, les communes et les écoles faisaient également appel à la CFR pour qu'elle les aide à élaborer des mesures contre les groupes de skinheads. Par ailleurs, elle était représentée dans les séances et les groupes de travail qui abordaient le thème de l'extrémisme de droite. Dès 2002, le Service de lutte contre le racisme (SLR), créé une année plus tôt, a repris une grande partie de ce travail.

Le Service de lutte contre le racisme: promotion, soutien et coordination de mesures pratiques

Le Service de lutte contre le racisme (SLR), créé en 2001 par le Conseil fédéral, joue un rôle central dans le développement et la mise en application de stratégies contre l'extrémisme de droite. Conformément à

ses objectifs, le SLR se concentre sur la lutte contre le racisme. L'élaboration de **mesures contre l'extrémisme de droite** est l'une de ses tâches principales; elle s'inscrit dans la droite ligne du mandat que le Conseil fédéral lui a confié et des recommandations formulées par le groupe de travail interdépartemental dans son rapport de 2001. En effet, le racisme y est désigné comme un élément constitutif de la vision du monde de l'extrême droite.

Rattaché au Département fédéral de l'intérieur (DFI), le SLR dispose d'un effectif de 2,5 postes en équivalents plein temps et d'un budget annuel d'environ 180'000 francs. Ces ressources sont donc relativement modestes. Fondé dans le but de décharger la Commission fédérale contre le racisme de ses tâches administratives, il est responsable des aides financières allouées par la Confédération pour soutenir des projets consacrés à la lutte contre le racisme. Le SLR met en œuvre les décisions que la Confédération prend dans le domaine de la lutte contre le racisme et élabore pour sa part des mesures. Il coordonne les activités déployées au niveau fédéral, cantonal et communal pour **prévenir** le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. A l'échelle internationale, le SLR est responsable, conjointement avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), des **rapports** rédigés en application des dispositions des conventions internationales (p. ex. la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) et

dans le cadre d'organes internationaux, comme le Conseil de l'Europe et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

En choisissant, conseillant et soutenant des projets de tiers, le SLR assume une **fonction de charnière** entre les autorités et les organisations de la société civile. Par ailleurs, il organise des colloques et des cours de perfectionnement. Il commande également des études et des publications. De par son travail, il contribue aux efforts de **sensibilisation** et de prévention menés dans différents secteurs de la société (p. ex. monde du travail, administration, sport, police, santé, travail avec la jeunesse, formation). Sur mandat du Conseil fédéral et en collaboration avec ses partenaires internes ou externes à l'administration fédérale, le SLR prépare un **système de monitoring**, qui prévoit la réalisation d'enquêtes périodiques sur le racisme et l'extrémisme de droite en Suisse.

Travail de sensibilisation et de prévention

La sensibilisation de la population à la discrimination, au racisme et aux droits de l'Homme fait partie intégrante des tâches du Service de lutte contre le racisme (SLR). Ses champs d'activité comprennent le secteur scolaire, le monde du travail, le sport, la jeunesse, la police, l'intégration et les projets de quartiers. Il effectue un travail de relations publiques, conseille les promoteurs de projets traitant de ces thématiques et les soutient financièrement. Il dispose d'un budget annuel de CHF 300'000. pour soutenir des projets dans les écoles et de CHF 500'000.- pour d'autres types de projets. Les projets auxquels le SLR apporte un soutien financier doivent amener les participants à s'interroger sur leurs propres valeurs et schémas comportementaux vis-à-vis de l'«autre», de l'«étranger» , à aborder les thèmes de la peur réciproque, des préjugés, de l'agression et à mettre en lumière les rapports de pouvoir qui sont à la base du racisme et de la discrimination.

Durant l'année 2008, le Service de lutte contre le racisme a soutenu 61 projets pour un montant total de 790'000. francs: 35 projets en Suisse alémanique, 16 en Suisse romande et 10 au Tessin. Les promoteurs de ces projets sont des écoles, des gymnases, des écoles professionnelles, des centres culturels et pour la jeunesse, des groupes de théâtre, des forums pour étrangers, des organisations de défense des droits de l'Homme, des associations contre le racisme, des écoles de police, des communes, des villes, etc. Le SLR soutient également des projets de plus grande envergure. Il participe ainsi au programme «Projets Urbains» qui accompagne, sous la responsabilité de l'Office fédéral du développement territorial, les évolutions urbaines en tant que processus global incluant les aspects de l'intégration sociale. Des actions coordonnées doivent permettre de supprimer les déficits au niveau de l'intégration en milieu urbain et d'agir contre la ghettoïsation.

Dans un premier temps, la Confédération a alloué des **aides financières aux projets** via le «Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme». Le crédit-cadre de ce dernier s'élevait à 15 millions de francs pour la période allant de 2000 à 2005. Depuis la fin de ce crédit, ce sont des «aides financières contre le racisme et pour les droits de l'Homme» qui assurent ce soutien financier. Entre 2001 et le milieu de l'année 2009, la Confédération a versé près de 18 millions de francs et soutenu ainsi 800 projets dans les domaines de la sensibilisation, de la prévention et des conseils aux victimes.

Service spécialisé Extrémisme dans l'armée: de la retenue à l'acceptation

A la fin des années 1990, le thème de l'extrémisme de droite au sein de l'armée suisse a été de plus en plus abordé dans les discussions publiques. Outre divers incidents qui se sont produits au sein des forces armées étrangères, des événements survenus dans l'armée suisse ont conduit au lancement de campagnes de **sensibilisation** à l'extrémisme de droite dans l'armée. En avril 1998, le cas d'un premier-lieutenant qui entretenait des contacts avec la scène d'extrême droite a ainsi été rendu public. A la suite de cette affaire, le chef de l'Etat-major général a présenté, en décembre 1998, le **rapport sur l'«Extrémisme dans l'armée»**. Celui-ci minimisait la problématique sous un angle interne à l'armée et soulignait que «la situation actuelle ne donnait pas lieu à de grandes préoccupations».

Etant donné que l'extrémisme de droite était un phénomène sociétal généralisé, le fait que l'on trouve dans les rangs de l'armée suisse certaines figures d'extrême droite mettait en évidence le caractère de milice de celle-ci. Le rapport concluait qu'il n'y avait donc pas d'extrémisme «fait maison», propre à l'armée et retenait que la «brève socialisation des militaires de milice ne semblait guère susceptible de renforcer les tendances extrémistes de droite importées de la vie civile.». Il voyait toutefois des **possibilités d'action** dans les domaines des avancements militaires et de la sensibilisation des futurs commandants d'école et officiers de recrutement.

L'une des mesures a été la création, en mai 2002, du Service spécialisé Extrémisme dans l'armée, doté d'un effectif d'un demi-poste (en équivalent plein temps). Pour en exploiter les synergies et optimiser l'efficacité, ce service a été rattaché sur le plan administratif au Service de lutte contre le racisme à partir du mois d'août 2005. Il s'occupe exclusivement des questions touchant à l'armée. L'**étude d'évaluation** (Widmer, Hirschi, 2007), que l'Institut de science politique de l'Université de Zurich a réalisé sur le Service spécialisé Extrémisme dans l'armée, est arrivée à la conclusion que différentes mesures prévues n'avaient pas été concrétisées de manière optimale. Elle précise que cela n'a rien d'étonnant compte tenu des faibles ressources humaines dont il dispose. Par ailleurs, différents services n'auraient pas prêté une grande attention aux propositions relatives à la prévention

de l'extrémisme dans l'armée formulées par le service spécialisé. Selon l'étude, cela pourrait être dû à un «désintérêt» et à une «manière différente d'appréhender le problème». Elle souligne qu'en dépit de faiblesses d'ordre structurel (intégration hiérarchique minime, ressources financières insuffisantes), le service est parvenu à mettre en œuvre des projets de formation et à accroître la sensibilisation à la problématique de l'extrémisme.

Entre-temps, le service a accru ses **efforts** pour faire accepter les mesures contre l'extrémisme de droite dans l'armée. Il propose des cours de sensibilisation dans le domaine de la formation continue et joue un rôle de médiateur et de coordinateur dans le cadre du traitement des incidents à caractère raciste et d'extrême droite survenant dans l'armée. Eu égard aux structures hiérarchiques et autoritaires caractéristiques d'une armée dans lesquelles des partisans d'extrême droite peuvent voir des **points communs** avec leur image de la société, il faut toutefois se demander si les faibles ressources en matière de personnel (demi-poste) suffisent pour réaliser efficacement des contre-mesures.

Institutionnalisation de la recherche relative à l'extrémisme de droite?

En Suisse, la recherche sur l'extrémisme de droite **n'a pas** encore **une longue tradition** et elle n'est pas encore parvenue à se faire véritablement une place. Dans

les années 90, ce sont les médias et surtout les chercheurs des domaines des sciences historiques et politiques qui se sont penchés sur le thème de l'extrémisme de droite. Malgré le fait que des voix se sont régulièrement élevées pour souligner l'insuffisance du nombre de travaux de recherche menés dans ce domaine, l'intérêt scientifique est demeuré faible pendant longtemps. Un changement n'est apparu qu'après les événements de 2000 sur le Grütli. Les médias, d'une part, ont voulu obtenir des connaissances scientifiques et l'avis d'experts et les autorités publiques, d'autre part, ont remarqué qu'il existait un besoin en la matière et demandé **d'intensifier** la recherche relative à l'extrémisme de droite. En juin 2001, le Conseil fédéral a donc décidé de rattacher le **PNR 40+** «Extrémisme de droite – Causes et contre-mesures» au Programme national de recherche 40 «Violence au quotidien – crime organisé» et de le doter d'une enveloppe budgétaire de 4 millions de francs.

Le plan d'exécution du PNR 40+ indiquait que le programme de recherche devait «contribuer à remédier à des déficits choisis de la recherche récente sur l'extrémisme de droite.» Il mentionnait que cela concernait «principalement aussi le rôle encore peu analysé des contextes social et politique des courants de l'extrémisme de droite et de la xénophobie» et «des concepts d'évaluation éprouvés ainsi que des études empiriques des effets de programmes concrets de prévention et d'intervention à l'encontre l'extrémisme de droite». Les 13

projets de recherche étaient répartis entre quatre modules: «Attitudes d'extrême droite au sein de la population et des institutions», «Auteurs et victimes», «Contexte social» et «Evaluation de mesures». Les **résultats** du PNR 40+ ont été présentés en février 2009. Ils font l'objet d'une synthèse dans la publication finale «Right-wing Extremism in Switzerland» (Niggli, 2009). Le PNR 40+ a permis d'intégrer désormais des contributions relatives à la Suisse dans les **travaux de recherche** sur l'extrémisme de droite menés à **l'échelle internationale** intensifiés au cours des deux dernières décennies.

Compte tenu de l'importance que cette thématique revêt pour la société, les résultats du programme national de recherche PNR 40+ ont suscité l'intérêt d'un vaste public. Les milieux qui abordent ce thème en pratique ont estimé que ces résultats étaient précieux et qu'ils contenaient des **enseignements** permettant souvent de **passer à l'action**. Parallèlement, certains représentants des partis de la droite populiste ont critiqué le PNR 40+ dans son ensemble, soulignant notamment que l'extrémisme de gauche était un phénomène sociétal bien plus grave, qu'il fallait combattre et sur lequel il fallait faire des recherches.

Résultats finaux du PNR 40+

«Extrémisme de droite – Causes et contre-mesures»

Eu égard au contexte international, le PNR 40+ conclut qu'il existe «une divergence inquiétante ... entre l'image que les sociétés libérales occidentales se font d'elles-mêmes et un besoin marqué d'identité nationale et de défense face à l'étranger que ressentent nombre de leurs citoyens.

Même si ces sociétés rejettent l'extrémisme de droite, une part importante de leur population présente des attitudes xénophobes et racistes. L'extrémisme de droite existe aussi en Suisse. Il concerne en premier lieu les jeunes et les jeunes adultes. Les attitudes et comportements d'extrême droite représentent pour ces derniers un moyen de se démarquer ou de se «suradapter» lors de certaines phases de transition de leur vie.

Le PNR 40+ ne s'est pas seulement penché sur l'extrémisme de droite, mais aussi sur ses conditions d'origine et son environnement, dans lequel figure aussi le populisme de droite. En Suisse, ce dernier a une longue tradition derrière lui et joue un rôle pionnier en comparaison internationale depuis les années 1960. Plus le populisme de droite gagne en importance, plus les acteurs d'extrême droite font l'objet d'une attention soutenue. Les positions politiques extrêmes jouissent d'une attention particulière dans les médias, le système médiatique mettant en avant le spectaculaire et tendant à exagérer la thématique de l'extrême droite tout en la traitant de façon moralisatrice. Ce phénomène empêche un débat fondé sur les faits à l'égard de ce problème qui concerne l'ensemble de la société, mais aussi la mise en oeuvre des éventuelles solutions.»

Source: Communiqué de presse du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) publié à l'occasion de la clôture du PRN 40+, 24.2.2009, www.nfp40plus.ch

A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de savoir dans quelle mesure la recherche sur l'extrémisme de droite en Suisse – renforcée par le PNR 40+ arrivera à s'ancrer aux niveaux académique et institutionnel. La **création d'un institut de recherche** spécialisé dans l'extrémisme de droite semble, dans une perspective pratique, particulièrement souhaitable. Le manque de continuité dans la recherche fondamentale sur l'extrémisme de droite recèle le risque que l'on propose en priorité des mesures et des solutions ad hoc et qu'elles se révèlent insatisfaisantes tant sur le plan de l'efficacité et des effets à long terme que sur le plan du rapport coûts-utilité. Un institut de recherche permettrait d'instaurer

un monitoring qui informerait en continu l'opinion publique suisse sur la situation et l'évolution dans le domaine de l'extrémisme de droite en Suisse. Enfin, la mise sur pied d'un institut de cette nature garantirait que les enquêtes scientifiques ayant trait à la Suisse continuent d'être prises en compte dans les travaux de recherche établissant des comparaisons entre les pays.

3.2

Echelon communal: pressions directes pour agir et mesures pratiques

Compte tenu de la structure fédéraliste de la Suisse et de la répartition des compétences qui en découle, les communes jouent un **rôle fondamental** dans la mise en œuvre des stratégies contre l'extrémisme de droite. Étant donné qu'en Suisse, les scènes d'extrême droite sont fortement ancrées au niveau local et que la plupart du temps, les communes sont directement concernées par les actes de violence d'extrême droite, il leur appartient d'intervenir et de réaliser un travail de prévention et de sensibilisation, et de dispenser des conseils aux victimes. Les aides financières allouées par la Confédération pour la mise en œuvre de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme ont stimulé le développement de compétences et d'offres spécifiques à la fois dans les administrations communales et dans les organisations non gouvernementales. Les **stratégies cantonales** contre l'extrême droite s'appuient largement sur les propositions de mesures faites par la Confédération et n'ont, jusqu'ici, été formulées de manière exhaustive que dans certains cas. Des déclarations générales en matière de stratégie sont parfois faites dans le cadre des débats parlementaires cantonaux ou dans les prises de position de gouvernements cantonaux. Seuls quatre des 26 cantons possèdent des services spécialisés dans l'extrémisme de droite. Il s'agit de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Lucerne et Obwald.

Un modèle en trois phases

Une étude (Eser Davolio, Drilling, 2007) rédigée dans le cadre du PNR 40+ et publiée par le SLR a examiné les interventions des communes dans le contexte de l'extrémisme de droite. Il en ressort que le processus de réactions et contre-mesures peut être divisé en trois phases. Durant la **première** phase, dite de politisation, le problème de l'extrémisme de droite est thématiqué, souvent parce que la pression des médias s'est accrue. Le fait que certaines figures de l'extrême droite soient connues ou actives en politique dans les communes voisines ne suffit pas, la plupart du temps, à faire réagir les communes. Dès que les médias évoquent les activités d'extrême droite, souvent à la suite d'actes de violence, de rassemblements ou de concerts, les communes sont davantage disposées à prendre des contre-mesures, de peur que leur image ne soit ternie.

La **deuxième phase**, dite d'**institutionnalisation**, se caractérise par la recherche de contacts et la constitution de réseaux entre les personnes prêtes à agir et les institutions. Parmi les acteurs concernés, on trouve par exemple les services sociaux, la police, les écoles, les partis, l'Eglise et des particuliers engagés. Dans la plupart des cas, des experts externes sont inté-

grés au processus. Des groupes ad hoc voient le jour et les mesures adoptées vont de campagnes de sensibilisation à l'aide aux victimes en passant par la répression et la médiation. Comme les résultats de l'étude l'indiquent, l'efficacité et la pérennité des mesures peuvent être augmentées lorsque ces intervenants optent pour une procédure commune et coordonnée. La cohésion entre les acteurs concernés est un signal fort.

L'étude conclut que la **pression sociale** exercée au sein de l'association de communes se révèle très efficace car les personnes qui adhèrent à l'extrême droite sont en général socialement bien intégrées et réagissent lorsqu'elles perdent la reconnaissance de la société. Cette pression peut émaner de l'environnement social direct (famille, école, travail), mais aussi d'acteurs issus d'autres secteurs, et comprendre à la fois des mesures répressives de la police et la thématization politique. On constate par ailleurs que chez l'extrême droite organisée, l'exclusion des meneurs – par exemple en raison de peines d'emprisonnement – conduit à une déstructuration du groupe.

Au cours de la **troisième phase**, on assiste à une **professionnalisation** des différentes structures et mesures. Les canaux de communications sont institutionnalisés, ce qui permet d'intervenir rapidement et de manière coordonnée en cas de nouveaux incidents. Des mesures de sensibilisation sont prises (p. ex. cycles de réunions destinées à un large public) et des projets spécifiques visant un effet durable – y compris des offres permanentes de formation dans les écoles – sont concrétisés.

Expériences faites dans les communes confrontées à l'extrémisme de droite

Comment les communes peuvent-elles agir contre des incidents liés à l'extrémisme de droite et quels enseignements en tirent-elles? Une étude du PNR 40+ s'est penchée sur ces questions. En se fondant sur des sondages effectués dans neuf communes, elle parvient aux conclusions suivantes:

Trois communes ont pris des mesures contre l'extrémisme dans certains domaines, sans se connecter particulièrement entre elles. Dans six communes, les acteurs se sont réunis après une phase de préparation et ont discuté des problèmes et des options possibles d'action. Il en a résulté une multitude d'activités. Ils ont essayé, d'une part, d'endiguer les agressions et les provocations d'extrême droite à l'école par des mesures répressives telles que contrôles plus fréquents, enquêtes sur les délits, obstacles aux réunions ou prescriptions vestimentaires. De l'autre, ils ont lancé des initiatives et des opérations préventives telles que des expositions itinérantes organisées par des jeunes sur le thème de la violence, une ligne téléphonique pour les victimes de violence, des fêtes de solidarité ou des semaines scolaires sur la tolérance, dans l'intention d'encourager le débat sur l'extrémisme de droite et la violence dans l'espace public et de rendre visibles les forces de la société civile dans la commune. Le plus souvent, on a combiné méthodes répressives, interventionnistes et préventives.

Le principal effet, du point de vue de la plupart de nos interlocuteurs, a consisté dans la thématisation du problème de l'extrémisme de droite à l'intérieur de la commune, entre les acteurs et d'autres cercles de la population. Un débat sur les valeurs a pu être mené à grande échelle, dans des groupes de travail mais aussi lors de séances d'information, de podiums de discussion et d'activités culturelles et la population a pu réunir et échanger ses connaissances informelles sur les raisons des phénomènes d'extrême droite (accès à des locaux, déclarations des victimes, incidents).

Les mesures prises dans les communes ont entraîné un net recul de l'extrémisme de droite dans quatre cas, où la scène a pour ainsi dire disparu et où plus aucun incident ne se produit. Dans trois autres communes, il n'y a quasiment plus eu de problèmes et le nombre des extrémistes de droite a diminué. Dans les deux communes restantes, la situation est décrite comme étant stagnante.

Source: Myriam Eser Davolio, Matthias Drilling, Comment les communes peuvent-elles procéder face à l'extrémisme de droite? – Evaluation des interventions et lignes directrices pour leur exécution. In: Service de lutte contre le racisme (éd.), Combattre l'extrémisme de droite: Mesures efficaces et instruments de travail à l'intention des communes, Berne 2007, p. 24 – 26

Difficultés et opportunités

L'étude sur la manière dont les communes abordent l'extrémisme de droite met en lumière le fait que la **perception** de l'extrémisme de droite constitue le premier maillon d'une chaîne de contre-stratégies et n'est que rarement la conséquence d'une observation ciblée du problème. Aussi existe-il, dans ce domaine en particulier, un besoin d'agir à l'échelle communale. Si les interventions ne sont envisagées, conçues et mises en œuvre que lorsque la situation devient grave, elles se révèlent être une entreprise difficile pour les communes. Il faut trouver des schémas directeurs et des solutions concrètes et mettre en œuvre des mesures dans un intervalle de temps très court afin de répondre à la pression subie. En revanche, si le problème est appréhendé suffisamment tôt sans qu'il y ait des pressions extérieures, il est possible d'adopter des **mesures durables** peu spectaculaires.

Un **monitorage** systématique permet de détecter suffisamment tôt la diffusion d'idées d'extrême droite dans certains groupes de population, l'existence d'organisations d'extrême droite ou la présence d'un risque potentiel de voir l'extrême droite faire usage de la violence. C'est également important en vue de la sensibilisation de l'opinion publique. L'expérience montre qu'il faut adapter la nature des mesures à l'état d'esprit de la population et au degré de politisation des figures de l'extrême droite. Les interventions peuvent aller d'un travail de prévention et d'information à un renforcement

des minorités en passant par le désamorçage des conflits et l'aide aux victimes. Les interventions qui se sont révélées particulièrement efficaces sont celles qui ont été conçues comme une démarche sur le long terme et à plusieurs niveaux.

Dans les communes, la perception et le traitement de l'extrémisme de droite dépendent de la **disposition** des victimes et des témoins à dénoncer les auteurs. L'étude arrive à la conclusion que la disposition à dénoncer une personne – dans les régions rurales notamment – est faible. La police n'est souvent pas informée, par égard pour la famille des auteurs ou par peur des réactions négatives des villageois. Toutefois, la volonté de réagir contre les agissements d'extrême droite peut être renforcée si les représentants du milieu scolaire, des responsables des activités de jeunesse, de l'Eglise, de la police et d'autres secteurs sociaux importants signalent clairement que l'extrémisme de droite n'est pas toléré.

La commune est également un lieu important pour l'application de **mesures de prévention** d'ordre politique. Le contexte local joue un rôle déterminant pour la formation politique dans des domaines sensibles comme l'extrémisme de droite. L'état d'esprit de l'opinion publique, le degré d'hétérogénéité de la population et les discours spécifiques de la commune ont une influence considérable sur l'impact que les projets antiracistes pourront avoir, chez les écoliers par exemple. Si les **partis politiques** apportent un vaste soutien aux activités contre la dis-

crimination raciale, cela a un effet positif sur l'état d'esprit prévalant au sein de l'opinion publique. Il est indispensable de créer des services qui connaissent les données régionales, soutiennent les enseignants lors de la sélection d'instruments de prévention et d'intervention adéquats et puissent exercer une fonction de réseau pour échanger des expériences. En Suisse, l'existence d'un réseau suprarégional disposant du savoir-faire requis fait encore défaut dans ce domaine. En créant des services cantonaux, on a mis en place une structure qui pourra se développer ultérieurement.

Dans les régions rurales, la surveillance des zones de conflits apaise fréquemment la situation et donne l'impression que les activités d'extrême droite sont canalisées. En cas de mobilisations ponctuelles de l'extrême droite, l'objectif principal des autorités est, la plupart du temps, d'**empêcher la violence**. Elles optent donc généralement pour des stratégies tendant à désamorcer les conflits. Lors de concerts de rock organisés par l'extrême droite, la police se limite à surveiller et à contrôler les voies d'accès. Si les concerts ont déjà commencé, ils sont rarement interrompus. Au cours des dernières années, quelque 80 concerts de rock de ce genre ont eu lieu en Suisse, en grande partie sous observation de la police. Une procédure similaire s'applique aux manifestations. Lorsque celles-ci ne sont pas annoncées publiquement au préalable, la police se met souvent d'accord sur place avec les manifestants et tolère le défilé convenu. Ces dernières années, la police a

rarement dispersé des manifestations de cette nature. Lorsque les activités d'extrême droite sont jugulées, par interdiction des rassemblements ou fermeture des locaux par exemple, le problème se déplace fréquemment dans les communes voisines. En limitant les interventions à une approche politico-sécuritaire de ce genre, on néglige la fonction que les manifestations et les défilés revêtent pour la scène d'extrême droite en termes d'identité et d'esprit communautaire.

Rares sont les analyses scientifiques et les évaluations qui se sont penchées sur les mesures prises contre l'extrême droite par les cantons et les communes et s'appliquant aux événements locaux. Il est donc difficile de formuler des affirmations d'ordre général sur leurs effets. Les spécialistes du travail social communautaire insistent toutefois sur le fait qu'il est primordial de **combiner des stratégies** comprenant à la fois l'information, le travail social communautaire, la médiation et le désamorçage des conflits. Alors que les mesures répressives, par exemple, visent la scène d'extrême droite et n'ont qu'un effet de «déradicalisation» à court terme, les activités préventives visent à faire en sorte qu'une grande partie de la population prenne durablement conscience du problème et à empêcher le recrutement de sympathisants parmi les jeunes. Le soutien apporté par les acteurs de la société civile qui s'engagent contre le racisme et collaborent avec les autorités cantonales et communales revêt une grande importance dans ce contexte.

Mise en place progressive de l'aide aux victimes

La discrimination raciale revêt les formes les plus diverses. Elle va des agressions violentes aux inégalités de traitement subtiles à caractère raciste sur le lieu de travail. Les **victimes de la violence d'extrême droite** sont aussi considérées comme des victimes de discrimination raciale. Cette catégorie n'est toutefois pas expressément mentionnée dans les travaux de recherche. Selon l'étude «Jeunes dans l'ombre de la violence d'extrême droite» [Schmid, Storni, 2007], l'une des caractéristiques des actes de violence commis par les extrémistes de droite est que les victimes peuvent clairement classer leurs agresseurs dans le camp de l'extrême droite en fonction de leur apparence, de leur attitude et de leur jargon. Mais au moment de sanctionner les auteurs, on risque de voir les motifs **racistes** ou **politiques** relégués au second plan et la violence d'extrême droite réduite à des luttes entre groupes rivaux. Comme le prouve une étude sur les dénonciations faites dans les centres de consultation au sujet d'agressions discriminatoires à caractère raciste (Eckmann, Salberg, Bolzmann, Grünberg, 2001), ceux-ci sont assez rarement confrontés à des victimes de violences d'extrême droite. L'étude en question indique que près de 80% des demandes ont trait à la discrimination verbale, aux inégalités de traitement et à un refus de prestations pour motifs racistes et que la plupart de ces événements se sont produits au sein de l'administration, d'offices, d'autorités et dans les lieux publics.

Il ressort de l'étude «Jeunes dans l'ombre de la violence d'extrême droite» qu'environ un jeune sur dix en Suisse est victime au moins une fois dans sa vie de la violence d'extrémistes de droite ou sérieusement menacé d'être attaqué violemment par ceux-ci. Les auteurs affirment que la **minimisation** fréquemment observée de l'arrière-plan idéologique de ces actes a des conséquences sur la manière dont les victimes font face à ce qu'elles ont vécu et conduit à une «victimisation secondaire». C'est notamment le cas lorsque la justice et la police ou l'environnement social nient l'état de fait et rejettent directement ou indirectement la faute sur la victime. De surcroît, la pression sociale et la crainte de représailles font que les victimes hésitent à porter plainte et rendent plus difficiles les possibilités d'intervention. Pour empêcher ce genre de situations, l'étude indique qu'il est essentiel de ne pas minimiser les actes de violence perpétrés par des extrémistes de droite et de ne pas en rendre la victime responsable. Elle souligne que pour ce faire, les services compétents doivent notamment posséder davantage de connaissances spécialisées et faire preuve de plus de **sensibilité à l'égard des victimes**.

L'étude «Hilfe für Opfer rassistischer Diskriminierung: Eine Analyse des Angebots in der Schweiz» (Aide aux victimes de discrimination raciale; Kamm, Cattacin, 2001) met en évidence le fait que la majorité des **centres de consultation** actifs dans les domaines de la lutte contre le racisme, la médiation et l'interculturalité ont été créés

au milieu des années 90 dans le contexte des discussions portant sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Les offres publiques sont pratiquement aussi nombreuses que les privées. L'Etat aide financièrement les offres privées présentant une utilité publique. Majoritairement actifs au niveau cantonal ou régional, les centres de consultation ne proposent qu'une petite sélection d'offres dans les zones périphériques. Chaque région possède ses antennes spécifiques qui s'appuient sur les traditions existantes en matière de conseil. Ce sont les services d'intégration, les œuvres d'entraide, les services psychologiques scolaires, les centres de consultation destinés aux femmes, les syndicats et quelques centres de consultation qui s'investissent le plus intensivement dans ce domaine. Selon l'étude, une très large majorité des centres de consultation n'ont aucune spécialisation dans le domaine du racisme et seul un petit nombre d'acteurs proposent des services d'intervention actifs. De nombreux services déplorent l'absence d'un travail de prévention et de sensibilisation.

Depuis la réalisation de cette étude, les cantons ont consenti des efforts supplémentaires afin d'**améliorer l'aide aux victimes**. Le soutien financier de la Confédération a été utile lorsqu'il s'est agi de créer et de mettre en réseau les centres de consultation et les antennes. Le Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme, que différentes organisations civiles gèrent en collaboration avec

la Commission fédérale contre le racisme et avec le soutien financier de la Confédération, fournit sur Internet des renseignements importants sur les consultations destinées aux victimes de discrimination raciale. Par ailleurs, il existe depuis 2007 une banque de données destinée à documenter les cas traités par les centres; elle sert de base à un monitoring sur le long terme. Le rapport périodique que la Suisse a rédigé en 2006 à l'intention du Comité de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale souligne également que le soutien et les conseils dispensés aux victimes joueront à l'avenir un rôle important dans notre pays. De plus, la prévention et les interventions en cas de conflits ainsi que la création et la professionnalisation d'organisations et de projets soutenant des groupes précis comme les personnes de couleur ou les gens du voyage, par exemple, devront plus particulièrement être encouragées.

3.3

Bilan: Changement dans l'appréciation et les réactions des autorités

Jusqu'à la fin des années 80, les autorités publiques ne prêtaient guère attention à l'extrême droite, elles se bornaient à poursuivre certains actes de violence. Au début des années 90, l'appréciation des autorités a commencé à changer lorsque le nombre d'actes de violence à caractère raciste a augmenté, que les groupes d'extrême droite se sont fait remarquer et que différents milieux ont accru leur pression sur les autorités. L'opinion selon laquelle la stratégie de lutte contre l'extrémisme de droite devait aller au-delà des mesures purement policières s'est imposée peu à peu. A partir du milieu des années 90, on constate une extension graduelle et une consolidation des mesures prises par les autorités (p. ex. la création de la Commission fédérale contre le racisme en 1995). Cette tendance s'est accentuée après les incidents survenus sur le Grütli à l'été 2000, qui ont eu pour conséquence le débat public le plus intense mené à ce jour sur l'extrémisme de droite, la création du Service de lutte contre le racisme et du Service Extrémisme dans l'armée et le lancement du PNR 40+ «Extrémisme de droite – causes et contre-mesures».

Etant donné que ce sont surtout les communes qui sont directement confrontées aux activités et agressions d'extrême droite, les questions de l'appréciation de l'extrémisme de droite et de l'application de stratégies efficaces jouent un rôle particulièrement important. Bien souvent, les communes réagissent en se fondant sur des stratégies ad hoc et se contentent de lutter contre la violence. Il existe également quelques tentatives, assez rares, d'interventions globales à long terme assorties de mesures durables. Dans le domaine de l'aide aux victimes, où l'on a observé ces dernières années un renforcement du réseautage et de la professionnalisation, il est important que les services publics et les acteurs de la société civile collaborent.

Bibliographie

- Altermatt, Urs / Kriesi, Hanspeter (éd.), *Rechtsextremismus in der Schweiz. Organisationen und Radikalisierung in den 1980er und 1990er Jahren*. Zurich: Neue Zürcher Zeitung, 1995.
- Eckmann, Monique / Salberg, Anne-Catherine / Bolzmann, Claudio / Grünberg, Karl. *De la parole des victimes à l'action contre le racisme*. Genève: Éditions Institut d'études sociales, 2001.
- Eser Davolio, Myriam / Drilling, Matthias. *Gemeinden antworten auf Rechtsextremismus – Perspektiven für eine Kooperation zwischen Verwaltung und Zivilgesellschaft*. Berne: Haupt, 2008.
- Eser Davolio, Myriam / Drilling, Matthias. *Comment les communes peuvent-elles procéder face à l'extrémisme de droite? – Evaluation des interventions et lignes directrices pour leur exécution*. In: *Service de lutte contre le racisme* (éd.), *Combattre l'extrémisme de droite: Mesures efficaces et instruments de travail à l'intention des communes*. Berne 2007: 5–55.
- Eser Davolio, Myriam / Gerber, Brigitta / Eckmann, Monique / Drilling, Matthias. *The Special Case of Switzerland: Research Findings and Thoughts from a Context-Oriented Perspective*. In: Rieker, Peter / Glaser, Michaela / Schuster, Silke (éd.), *Prevention of Right-Wing Extremism, Xenophobia and Racism in European Perspective*. Halle: Deutsches Jugendinstitut, 2006: 30–47.
- Galizia, Michele. *Monitoring als Frühwarn- und Evaluationsinstrument*. In: *Tangram. Bulletin de la Commission fédérale contre le racisme*, 20, 2007: 45–53.
- Haltiner, Karl W. / Wenger, Andreas / Tresch, Tibor Szvircsev / Würmli, Silvia. *Sicherheit 2006. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*. Au / Zürich: Militärakademie an der ETH und Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse der ETH Zurich, 2006.
- Kamm, Martina / Cattacin, Sandro. *Hilfe für Opfer rassistischer Diskriminierung: Eine Analyse des Angebots in der Schweiz*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations, 2001.
- KEK / CDC Consultants. *Fonds Projekte gegen Rassismus und für Menschenrechte. Schlussbericht der begleitenden Evaluation*. Bienne 2006.
- Kreis, Georg (éd.), *La protection politique de l'Etat en Suisse. L'évolution de 1935 à 1990. Étude pluridisciplinaire effectuée et éditée sur mandat du Conseil fédéral*. Berne, Stuttgart, Vienne: Paul Haupt, 1993.
- Manzoni, Patrik. *Monitoring von Fremdenfeindlichkeit und rechtsextremen Orientierungen (Monitoring de la xénophobie et des tendances d'extrême droite, résumé en français)*. In: *Tangram. Bulletin de la Commission fédérale contre le racisme*, 20, 2007: 62–64.
- Niggli, Marcel Alexander (éd.), *Right-Wing Extremism in Switzerland – National and International Perspectives*. Baden-Baden: Nomos, 2009.

Schmid, Martin / Storni, Marco. Jeunes dans l'ombre de la violence d'extrême droite. In: Service de lutte contre le racisme (éd.), Les jeunes et l'extrémisme de droite: victimes, acteurs ou repentis. Comment vivent-ils la violence extrémiste, quels sont les facteurs biographiques qui les poussent à adhérer au mouvement et qu'est-ce qui les incite à en sortir? Berne, 2007: 41-61

Widmer, Thomas / Hirschi, Christian (éd.), Fallstudien zur Evaluation von Massnahmen gegen Rechtsextremismus. Zürcher Politik und Evaluationsstudien Nr. 6. Zurich: Institut für Politikwissenschaft, 2007.

Acteurs de la société civile: diversité des structures, des sujets et des activités

En Suisse, il existe une multitude d'organisations et d'institutions civiles dont les activités sont consacrées à différents aspects de l'extrémisme de droite. Elles traitent par exemple du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie et de la violence. En revanche, les aspects touchant à la conception d'un Etat et d'une société autoritaires sont le plus souvent laissés de côté. Malgré la forte focalisation sur le racisme et la discrimination, le terme «racisme» a souvent été utilisé avec hésitation. Dans les appels d'offres publics relatifs à des projets de prévention et de sensibilisation, l'emploi des mots «tolérance» ou «droits de l'Homme» était privilégié. Depuis le milieu des années 90, les autorités et les organisations civiles font preuve de moins de retenue. Cette tendance a permis de lever, progressivement et dans une certaine mesure, le tabou pesant sur la notion de «racisme». Cependant, la notion d'«extrémisme de droite» continue à être peu usitée dans le travail de projet. Seuls quelques groupes concentrent expressément leurs activités sur la problématique de l'extrémisme de droite.

On constate par ailleurs que les structures de sensibilisation et d'intervention créées ad hoc en réponse aux événements d'extrême droite étendent souvent assez vite leurs activités à d'autres thèmes lorsque les conflits ont été désamorçés. Elles se penchent, par exemple, sur les aspects de la violence, du vandalisme, de la dépendance ou sur d'autres formes d'extrémisme. Les organisations et les projets qui se vouent expressément à la lutte contre l'extrémisme de droite encourent toujours le risque de n'être pas considérés comme crédibles sur le plan politique. En effet, une focalisation sur cette notion serait rapidement perçue par l'opinion publique comme n'étant pas une «manière neutre» de traiter le thème. C'est pourquoi les lignes directrices s'appliquant aux interventions dans les communes, que le Service de lutte contre le racisme a publiées en 2007, recommandent de choisir des titres qui ne renvoient pas explicitement à l'extrémisme de droite (p. ex. «Stop à la violence – Il y a des limites !» ou «Opération Courage») en vue de sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible. Cette retenue dans la désignation de la thématique complique toutefois le lancement de projets qui traitent expressément des acteurs d'extrême droite ou placent ce phénomène au centre de leur travail de sensibilisation.

La collaboration entre les autorités publiques et les acteurs de la société civile s'est renforcée au cours des dernières années et a revêtu des formes variées. Alors que les services publics assument, pour l'essentiel, des fonctions de coordination et de financement et que l'administration publique ne compte que peu de services de sensibilisation et d'intervention, la majorité des personnes qui collaborent à des projets concrets appartiennent à des groupes de la société civile. A l'échelon communal, les acteurs publics travaillent fréquemment en étroite collaboration avec ceux de la société civile, à savoir les autorités, les membres du conseil communal, les représentants des communautés religieuses ou les associations sportives, les particuliers actifs en politique. Enfin, il existe une série d'organisations qui œuvrent délibérément sans soutien financier de l'Etat. Il s'agit surtout de groupes et projets émanant de milieux antifascistes.

4.1

Importance du mouvement antiraciste

Parmi les acteurs de la société civile, le mouvement antiraciste a une importance capitale lors de l'élaboration et de la mise en application de stratégies et de mesures dirigées contre l'extrémisme de droite. Nombre d'initiatives non étatiques ont vu le jour au sein d'organisations ou de groupes et dans le cadre de travaux antiracistes. Bien souvent, les responsables de projets sont issus de ce mouvement.

Il ressort d'une étude sur le mouvement antiraciste en Suisse (Gerber, 2003) qu'à partir des années 80, ce mouvement s'est développé en trois phases. La première phase, qui s'est achevée à la fin des années 80, a vu naître des organisations qui participaient aux **débats internationaux** sur les **droits de l'Homme** ou étaient liées aux mobilisations antiracistes organisées dans les pays limitrophes. La plupart de ces groupes se trouvaient en Suisse latine.

La deuxième phase, qui a duré jusqu'à la fin des années 90, se caractérise par un transfert du centre géographique en Suisse alémanique. Durant cette période, toute une série d'**organisations antiracistes** ont été fondées en réponse aux événements violents et racistes. Au milieu des années 90, des groupes et des projets ont rejoint le mouvement à la suite du durcissement de la politique des étrangers et de l'asile. Le

camp de la gauche autonome a également lancé des projets antifascistes. Vers la fin des années 90, les acteurs antiracistes se sont souvent vus contraints de réagir au niveau politique et ont dû le faire en étant en position de faiblesse. Les événements de l'an 2000 représentent le point de départ de la troisième phase. Pendant cette période, l'Etat a accru ses encouragements et son soutien financier aux initiatives et aux projets de la société civile contre le racisme et la discrimination – notamment dans le domaine de la formation politique. Il en a résulté une certaine **professionnalisation** des structures organisationnelles et des travaux de projets des différents acteurs.

Le mouvement antiraciste suisse est hétérogène; il se compose d'une **multitude** de groupes et d'organisations. Ceux-ci se distinguent les uns des autres par leur arrière-plan politique, leur structure organisationnelle, l'extension géographique, la manière de transmettre leurs idées et le public-cible. On trouve des représentants des minorités ethniques et religieuses, des groupes axés sur la politique ou des acteurs engagés dans le domaine social et dans celui de la migration au sein des organismes responsables. La différence d'arrière-plan se reflète dans le fait que les groupes ne sont pas acceptés de la même

manière par le grand public. Il faut aussi faire la distinction entre **l'orientation nationale** et l'orientation **locale** des activités. Les groupes organisés à l'échelle nationale se chargent plutôt des tâches de réseautage et tentent d'exercer une influence politique au niveau fédéral. C'est ainsi que plusieurs organisations se sont engagées avec succès en faveur de la création de la Commission fédérale contre le racisme. À l'échelon communal, les activités pratiques se concentrent prioritairement sur les événements locaux. Vu que nombre de ces organisations disposent de faibles ressources humaines et financières, leurs activités impliquent souvent le bénévolat, un investissement personnel considérable et beaucoup d'idéalisme.

Les groupes antiracistes fournissent un soutien individuel, dirigent des centres de consultation et des antennes et publient des brochures d'information. Les organisations aux structures plus professionnalisées proposent des projets de médiation, de prévention et de sensibilisation. Les formes de communication varient selon la nature du projet. Elles vont de la mise en ligne de sites Internet à la réalisation de projets complexes en passant par le conseil personnel aux particuliers et aux organisations. Le **public-cible** est vaste. Il englobe les acteurs d'extrême droite et leur entourage, les écoliers, les jeunes, les victimes de la violence extrémiste, les minorités ou le corps électoral et le grand public.

Dans les pages qui suivent, nous décrirons différents projets et mesures qui traitent de certains aspects de l'extrémisme de droite, qui sont proposés en premier lieu par des acteurs de la société civile et bénéficient pour certains d'entre eux d'un soutien financier de l'Etat. Nous nous pencherons d'une part sur la nature des activités et d'autre part sur les groupes-cible.

4.2

Interventions ciblées – sélection de destinataires

Comparativement aux autres pays européens, il n'existe en Suisse qu'un nombre relativement faible d'organisations dont le travail est consacré aux mesures susceptibles d'être prises immédiatement après des événements violents liés à l'extrême droite ou qui s'intéressent aux personnes souhaitant **quitter la scène** d'extrême droite. Il n'existe à proprement parler en Suisse aucun projet en ce sens, tels les projets EXIT lancés en Allemagne, en Norvège et en Suède. Comme l'étude «Rechtsextremismus und Ausstiegshilfen» (D'Amato, Gerber, 2002) le souligne, ce sont les projets au sens d'une «intervention dirigée par le savoir» selon le modèle norvégien EXIT qui pourraient encore le plus aisément être transposés dans la réalité suisse. Ce modèle d'intervention prévoit que pendant la première phase déjà, des spécialistes informent les autorités communales de manière exhaustive sur le phénomène de l'extrême droite et sur les particularités régionales. Il importe ici d'assurer un accès rapide, simple et à moindre coût à des connaissances professionnelles pertinentes pour développer ensuite des contre-mesures adéquates.

Il existe en revanche de nombreuses organisations professionnelles qui s'engagent dans le domaine de l'extrémisme de droite en intégrant des **interventions ciblées** à

leur large éventail d'activités. Dans ce contexte, la scène d'extrême droite elle-même – les jeunes la plupart du temps – ne représente qu'un des groupes-cibles. Les interventions s'adressent également à l'entourage de ces jeunes, aux victimes de violences et aux acteurs importants de la commune, comme les travailleurs sociaux, les enseignants, les représentants des autorités communales et la police. Parmi ces organisations, citons notamment Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (gggfon), Infoclick, Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte (TikK), National Coalition Building Institute (NCBI), Aktion Kinder des Holocaust (akdh), Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) et Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD).

La majorité de ces organisations s'investissent dans le **travail de consultation** et mettent à disposition une vaste gamme d'offres à l'échelle communale. Les équipes de projet de gggfon, de TikK et d'Infoclick prennent en charge et conseillent personnes et acteurs partout où les phénomènes d'extrême droite ont mis en lumière la nécessité d'agir. L'organisation NCBI encourage à l'échelle communale la constitution de réseaux dits de solidarité. Elle crée des antennes proposant des offres à bas seuil

pour les victimes et les témoins de violences d'extrême droite en recourant à des acteurs locaux, organisés de manière autonome. Dans le cadre d'interventions au niveau de la commune et dans le monde du travail, l'organisation TikK table en priorité sur la stratégie de capacitation (empowerment) des minorités, dans le but de soutenir les personnes qui ont été victimes de discriminations.

Les mesures dans le domaine de l'Internet ou les **conseils juridiques** lors de procès contre des négationnistes comme le propose l'organisation romande LICRA constituent d'autres moyens d'agir. L'association akdh intervient, en Suisse et à l'étranger, auprès des fournisseurs d'accès à Internet qui hébergent les sites d'extrémistes de droite. Elle collabore étroitement au projet NETZTEIL, qui repère les jeunes extrémistes de droite sur Internet et tente de les convaincre, par le biais d'entretiens anonymes ou directs, d'abandonner leurs opinions. Récemment a été créé un service nommé «Fachstelle Extremismus – und Gewaltprävention» (Service de prévention de l'extrémisme et de la violence) qui gère son propre site Internet (www.fexx.ch). Toutes ces organisations mettent l'accent sur le travail de sensibilisation et de prévention ou sur l'engagement en faveur des **droits des minorités discriminées**. Organisées en associations d'utilité publique, elles sont financées grâce aux frais d'inscription aux cours, à des fondations ou aux fonds versés par des sponsors, aux cotisations des membres et aux subventions fédérales et

cantonales. Infoclick et gggfon proposent aux communes d'adhérer à leur association moyennant le versement d'une cotisation annuelle proportionnelle au nombre d'habitants.

4.3

Travail de relations publiques – de nombreux groupes-cible

Le travail de sensibilisation représente une part essentielle des activités de presque tous les acteurs de la société civile. Toutefois, certains se consacrent au travail de relations publiques. Ils s'efforcent de toucher leur public-cible en diffusant des informations sur Internet, en publiant des ouvrages, en organisant des manifestations publiques ou des expositions et en réalisant des projets théâtraux et artistiques. Les activités et les actions concrètes sont variées et vont de projets politiques antifascistes à des manifestations interculturelles à caractère religieux. Au cours des dernières années, des organisations comme **Amnesty International** (AI) ont-elles aussi lancé des programmes antiracistes.

L'association **Humanrights.ch/MERS** (Association suisse pour les droits humains), centre d'information et de consultation, exécute, sur mandat de la Confédération, différentes tâches relatives à la **diffusion d'informations**. Elle publie notamment des rapports dits alternatifs qui exposent la situation des droits de l'Homme en Suisse du point de vue des organisations non gouvernementales et complètent, sous un angle critique, les rapports de l'Etat concernant la mise en œuvre des conventions relatives aux droits humains ratifiées par la Suisse, à savoir la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), la Convention inter-

naionale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), la Convention de Genève relative au statut des réfugiés ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Depuis plus de 25 ans, la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) effectue un travail de sensibilisation au racisme et à l'antisémitisme. Conjointement avec la Société pour les minorités en Suisse (GMS), elle publie chaque année, depuis 1991, une **chronologie des incidents à caractère raciste** en Suisse. Disponible sur Internet, cette chronologie représente le seul recueil de données s'échelonnant sur plusieurs années qui recense un large éventail d'attaques d'extrême droite. De plus, la GRA vient en aide aux particuliers, aux organisations et aux institutions qui œuvrent dans les domaines de la formation et de la migration. Par ailleurs, elle fait office de service de presse pour toutes les questions liées à l'antiracisme, à l'extrémisme de droite et à la politique relative aux minorités.

Fondée en 1982, la GMS s'est mise en avant, au cours de ces dernières années, en organisant des expositions itinérantes et des conférences, en proposant un travail de formation et en s'engageant au niveau politique. La CICAD œuvre en Suisse

romande depuis 1990. Elle met l'accent sur la lutte contre l'antisémitisme en Suisse. Elle s'engage dans le travail auprès des médias et gère un centre d'information et de documentation sur l'antisémitisme.

Le cinéaste romand Daniel Schweizer a choisi une autre voie pour effectuer un travail de relations publiques. Il a réalisé une **trilogie** sur l'extrémisme de droite et le mouvement skinhead qui a rencontré un grand succès à l'échelle européenne. Les documentaires «Skin or Die» [1998], «Skinhead Attitude» [2003] et «White Terror» [2005] mettent en scène les différents milieux skinheads et de rock d'extrême droite en Suisse et à l'étranger. Ces documentaires contemporains donnent une vue d'ensemble des mondes de l'extrême droite. Une étude sur l'efficacité (Widmer, Hirschi 2007) du film «White Terror» a montré que celui-ci augmente notablement les connaissances des spectateurs et leur donnait envie de se confronter davantage au thème de l'extrémisme de droite à l'avenir.

Dans ce contexte, il importe de mentionner également les groupes qui formulent d'une manière générale des critiques à l'encontre de la politique dominante, se mobilisent pour la lutte contre l'extrémisme de droite, usant d'une rhétorique dure ou recourant parfois à des moyens d'action à caractère militant. Le travail du groupe Augenaufr porte essentiellement sur l'observation critique et la documentation d'actes de racisme commis au sein des autorités. Interlocuteur privilégié des personnes concer-

nées, il informe l'opinion publique sur les abus constatés et propose un encadrement des procédures et une assistance juridique. Parmi les **groupes antifascistes**, le groupe Antifa Bern, fondé en 1995, et le groupe zurichois Aktion gegen rechte Gewalt (agrg), constitué en 2002, font parler d'eux en effectuant un travail politique continu. Il existe en outre des groupes antifascistes locaux qui non seulement organisent des (contre-) manifestations mais réalisent un travail de documentation, d'information et de sensibilisation. Les lieux de rendez-vous des manifestations ou des concerts prévus par des groupuscules d'extrême droite sont publiés à l'avance dans des communiqués de presse, ce qui entraîne la publication d'articles ou la réalisation de reportages dans les médias et des réactions de la part des autorités. Faute d'une large acceptation au sein de l'opinion publique et des milieux politiques, les projets antifascistes ne touchent souvent qu'un public plutôt restreint mais ils contribuent encore et toujours à endiguer les activités d'extrême droite.

4.4

Domaine de la formation: offre abondante, demande rare

En 1991 déjà, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique avait déclaré que l'instruction publique et la formation avaient une tâche essentielle à remplir pour contribuer à éliminer le racisme et la discrimination raciale. Apprendre aux enfants **la tolérance** et **le respect de l'autre**, tel est la mission principale de l'école et de l'éducation. Il n'en demeure pas moins que les écoles suisses traitent la question des contre-stratégies à l'extrémisme de droite de la même manière que les autres secteurs de la société. Au cours de la scolarité obligatoire, l'extrémisme de droite n'est abordé en tant que problème et des mesures ne sont prises à son encontre que si des jeunes se distinguent par leur **comportement d'extrême droite**. Comme des études le révèlent, la plupart des jeunes dont les opinions politiques s'approchent des thèses de l'extrême droite sont en

apprentissage et, dans le cadre de cette formation, ne se rendent à l'école professionnelle qu'une fois par semaine. Eu égard au peu de temps que les enseignants et les élèves passent ensemble, l'encadrement est plutôt distant, ce qui limite les possibilités d'intervention.

Exemples de travail de projet concret dans les écoles

Groupe de théâtre Maralam

«ROOKIE» propose aux écoles professionnelles d'aborder de façon pratique, intéressante et captivante, à l'aide de forums théâtraux, le monde actuel de l'interculturalité et de la multiculturalité avec ses opportunités et ses tensions, qui vont de l'attrait et de la collaboration à l'exclusion, à la discrimination et au racisme. Le groupe de théâtre Maralam, lui-même multiculturel, joue des scènes tirées du quotidien de la vie scolaire qui mettent en évidence les échanges et les conflits entre les cultures. Les scènes représentées stimulent les apprentis et les enseignants mais aussi les maîtres d'apprentissage et les spécialistes de la formation, tant sur le fond que sur le plan émotionnel. Ils peuvent entrer dans le jeu et tester des propositions de solution. Le projet fournit les documents de cours, élaborés de manière didactique et méthodique, nécessaires aux travaux préparatoires et au suivi.

Source: www.maralam.net

Fondation Village d'enfants Pestalozzi

Depuis 2001, la Fondation Village d'enfants Pestalozzi réalise des projets contre le racisme en collaboration avec de nombreuses écoles suisses. Elle permet aux classes de se consacrer intensivement et durablement aux thèmes du racisme et de l'interculturalisme. Son objectif est de sensibiliser les élèves au thème de l'antiracisme et de contribuer à la création d'un monde interculturel et pacifique. L'offre va du coaching des enseignants à l'encadrement de projets à long terme (p. ex. des projets de théâtre) en passant par la réalisation de semaines de projet. La Fondation organise aussi au Village d'enfants des semaines interculturelles communes à des classes suisses et à des classes venant d'Europe de l'Est et du Sud-Est.

Source: www.pestalozzi.ch

Les principales tâches dans le domaine de la formation ne résident pas dans les interventions auprès des jeunes d'extrême droite mais dans le **travail de prévention** auprès des écoliers qui ne présentent aucune tendance d'extrême droite. Au cours des dernières années, plusieurs projets et services publics et privés se sont mobilisés en Suisse pour qu'une plus grande attention soit prêtée à la pédagogie antiraciste dans les écoles. Actuellement, des institutions étatiques, notamment des écoles et des autorités spécialisées dans l'instruction publique, mettent effectivement davantage de moyens à la disposition d'organisations de la société civile ou élaborent et réalisent avec elles des projets touchant à ce domaine. Cependant, la mise en œuvre de projets par des **enseignants engagés** dépend fortement des priorités fixées et du soutien apporté par les directions des écoles. Ces projets n'abordent – lorsqu'ils le font – que marginalement le thème de l'extrémisme de droite en tant que tel. Force est de constater que l'extrémisme de droite est surtout traité en tant que tel dans les projets qui ont initialement été lancés en réaction directe à des problèmes liés à ce phénomène.

Il existe des pools d'information et des **plateformes Internet** (comme par exemple www.help-fuer-lehrkraefte.ch) qui fournissent des informations et des instructions sur des thèmes précis, comme la façon d'aborder l'exclusion et l'extrémisme de droite. www.extremismededroite.ch est une plate-forme d'information visant un large

public, comparable à celle mentionnée ci-dessus. Outre les associations évoquées plus haut, à savoir Infoclick, ggfon et NCBI, des organisations telles qu'Associazione Teatro Pan, la LICRA et le Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme (CODAP) conçoivent et réalisent des **projets scolaires** contre le racisme. Par ailleurs, la Fondation Éducation et Développement (FED) et la fondation Education à la tolérance (Stiftung für Erziehung zur Toleranz, SET) œuvrent depuis des années dans le domaine de la formation antiraciste. L'une des missions principales de la FED consiste à conseiller et à soutenir les enseignants, les écoles et les organisations dans la planification de projets ayant trait au racisme. Elle examine, coordonne et évalue les projets scolaires qui ont déposé une demande pour obtenir des subsides des pouvoirs publics, lesquels sont gérés par le Service de lutte contre le racisme. Fondée en 1993, la SET travaille en interconnexion avec la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme et la Société pour les minorités en Suisse. Elle s'investit en particulier dans l'élaboration de **supports didactiques** portant sur la tolérance, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

KOMPASS

KOMPASS est un outil en ligne comprenant des exercices, des supports de travail et des informations de fond pour la formation dans le domaine des droits de l'Homme. Il s'adresse aux jeunes et aux jeunes adultes. En collaboration avec Humanrights.ch/MERS, KOMPASS propose des cours d'introduction destinés aux personnes spécialisées dans le travail scolaire et dans le travail avec la jeunesse. Le but est de rendre les droits de l'Homme compréhensibles et d'intégrer KOMPASS dans le travail scolaire et dans les loisirs des jeunes. Le quotidien et les centres d'intérêt des jeunes sont mis en lien avec le racisme et la discrimination, le mobbing et la violence, la mondialisation et la pauvreté. Les 49 exercices de groupe assortis d'instructions et de supports didactiques concernant les aspects pratiques des droits de l'Homme constituent la pièce maîtresse de l'offre. KOMPASS s'intègre parfaitement dans les programmes de l'école secondaire des degrés I et II ainsi que dans les formations professionnelles. Cet instrument a été conçu par le Conseil de l'Europe pour le travail de formation scolaire et extrascolaire. Humanrights.ch/MERS est à l'origine de la version allemande en ligne.

Source: www.kompass.humanrights.ch

Le Service de lutte contre le racisme soutient financièrement ces trois projets.

Dans son ensemble, l'**offre de formation** est vaste, que ce soit dans le domaine des projets scolaires ou de la formation continue. Cependant, la demande et la concrétisation des offres à long terme posent problème. La FED a enregistré, pour l'année 2006, une baisse des demandes de financement de projets contre le racisme. D'après elle, ce recul proviendrait peut-être du fait qu'au fil des années, le racisme a perdu de son actualité. Elle précise en outre que la plupart du temps, les écoles donnent la priorité à la gestion des problèmes quoti-

diens, ce qui réduit la marge de manœuvre pour traiter les demandes venant de l'extérieur et concernant d'autres thèmes. Le fait que le racisme et l'extrémisme de droite ne figurent pas au programme des écoles en Suisse et que la réalisation de projets dépende dans une large mesure du temps à disposition et de l'intérêt personnel des enseignants, a des répercussions négatives sur l'élaboration de contre-mesures au racisme et à l'extrémisme de droite dans le domaine de la formation.

4.5

Travail auprès des supporters de football – beaucoup de répression, peu de prévention

A partir des années 80 et jusqu'au milieu des années 90, on a observé une augmentation du nombre d'événements violents à caractère d'extrême droite lors de manifestations sportives. Ces violences survenaient notamment à l'occasion de **matches de football et de hockey sur glace**. Comme le confirme une étude sur les supporters dans les stades de football suisses publiée récemment (Busset, Jaccoud, Malatesta, 2008), ce phénomène a reculé ces dernières années. D'après l'étude, ce recul est lié à l'introduction de l'art. 261^{bis} CP, au durcissement des mesures répressives, à la taille limitée de la scène des ultras, à l'effet avertisseur des initiatives antiracistes de l'UEFA et de la FIFA ainsi qu'aux mouvements internes dirigés contre les supporters d'extrême droite. Etant donné que la courbe d'âge des supporters a fortement baissé au cours des dernières années, il est difficile de déterminer l'évolution future. Ce milieu n'est toutefois pas à l'abri d'une recrudescence des tendances d'extrême droite. L'évolution que connaissent des pays comme l'Italie et l'Allemagne et les ligues de football inférieures en Grande-Bretagne révèle la présence persistante de **kops d'extrême droite** fortement politisés et le déplacement des affrontements vers les bars, les restaurants et autres espaces publics.

En Suisse, les projets destinés aux supporters – de football surtout – n'ont fait leur

apparition qu'à partir du milieu des années 90. On peut faire une distinction entre les fan-clubs antiracistes, les démarches pour aller à la rencontre des supporters et le travail des responsables des supporters. En pratique, ces champs d'activités se recoupent fréquemment. Les **fan-clubs** qui, de par leur engagement au sein des cercles de supporters, encouragent une contre-culture antiraciste, font partie du premier groupe. Le fan-club Gemeinsam gegen Rassismus intervient auprès des supporters en organisant, depuis 1996, des actions contre le racisme à l'intérieur et aux abords des stades. Il a, par exemple, sponsorisé les maillots du club de football bernois Young Boys ou collaboré activement, en qualité de partenaire, au sein du réseau international Football against Racism in Europe (fare).

Le **travail auprès des supporters**, au sens d'un travail social visant à aller à la rencontre des supporters appartenant ou non à un fan-club, a été mené pour la première fois en Suisse par l'association zurichoise ProFAN, fondée en 1998. Il vise, d'une part, à servir de médiateur entre les supporters, les clubs de football, la police et les services de sécurité et, d'autre part, à encadrer et soutenir les supporters pour empêcher les actes de violence et donner à l'opinion publique une meilleure image des supporters. Des projets de ce type sont également

en cours dans les villes de Bâle, de Berne, de Lucerne et de St-Gall.

Depuis janvier 2005, les membres de la Swiss Football League, qui réunit les deux ligues supérieures de football, sont tenus de désigner un **responsable des supporters** chargé d'entretenir des contacts avec les supporters et de leur servir d'interlocuteur pour toute question les concernant. Ces responsables se différencient des projets destinés aux supporters par le fait qu'ils ne se chargent pas des aspects socioculturels, pédagogiques ou sociaux du travail auprès des supporters. Contrairement aux projets, qui sont financés à la fois par des fonds privés et des fonds publics, chaque club doit rémunérer lui-même son responsable des supporters. Cette focalisation accrue sur la collaboration mais aussi sur le contrôle des supporters repose sur la Charte d'éthique du sport, que l'Association Swiss Olympic et l'Office fédéral des sports ont publiée en novembre 2002.

Plusieurs études relatives à la violence à l'intérieur et aux abords des stades de football, à l'extrémisme de droite et au travail auprès des supporters en Suisse (Jaccoud, Malatesta, 2007; Busset, Jaccoud, Malatesta, 2008) pointent du doigt le fait que les stratégies actuelles contre l'extrémisme de droite dans les manifestations sportives consistent presque exclusivement en **mesures répressives**. L'Euro 08 a favorisé cette tendance. De grands moyens financiers sont dégagés pour mettre en place les dispositifs appropriés mais très peu de stratégies préven-

tives voient le jour. Cela prouve que l'extrémisme de droite dans l'environnement des supporters est perçu au premier chef comme un phénomène de violence que les responsables, dans une perspective d'ordre public, contrent en prenant essentiellement des mesures de sécurité. Les aspects de l'**idéologie discriminatoire** prise par certains groupes de supporters sont largement occultés et ont été toujours plus rarement abordés ces dernières années. L'objectif prioritaire des autorités est de garantir, au moyen de mesures répressives, l'ordre public et le divertissement sportif.

Le travail de prévention auprès des supporters est surtout laissé aux clubs et aux services privés. Le Service de lutte contre le racisme (SLR) et le PNR 40+ se sont récemment penchés sur le sujet. Plusieurs études menées dans le cadre du PNR (entre autres Dubey, Jaccoud, Malatesta, 2006) recommandent de mettre en place davantage de **projets préventifs pour les supporters** dans toutes les ligues. Les projets de ce genre ne devraient pas s'adresser uniquement aux supporters mais également aux joueurs, aux associations et aux dirigeants pour qu'un vaste débat puisse être lancé sur ce thème. Cette démarche implique toutefois que les clubs de football assument également des responsabilités. Depuis 2010, l'association FARE Netzwerk Schweiz (farenet.ch) coordonne en tant que partenaire du réseau international Football Against Racism in Europe les activités contre la discrimination dans le football en Suisse.

4.6

Bilan: le travail permanent des acteurs de la société civile

Parmi les acteurs de la société civile en Suisse, le mouvement antiraciste joue un rôle primordial dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de mesures ciblées contre l'extrémisme de droite. Le mouvement antiraciste se compose d'une multitude de groupes et d'organisations soutenus par des acteurs très variés et qui consacrent leur travail à certains aspects particuliers de l'extrémisme de droite. Toutefois, seul un petit nombre de groupes s'occupent explicitement de la problématique de l'extrémisme de droite. Par ailleurs, aucune offre visant à aider les personnes qui le souhaitent à quitter la scène extrémiste de droite n'a encore été élaborée en Suisse.

Le renforcement de la collaboration entre l'Etat et les organisations et les initiatives de la société civile a entraîné une certaine professionnalisation des structures et des travaux de projet. Cependant, eu égard au manque de ressources et d'ancrage structurel, les activités entreprises par la société civile exigent bien souvent des acteurs un engagement personnel particulièrement intense. A l'heure actuelle, les organisations de la société civile peuvent s'appuyer sur les structures existantes, notamment pour ce qui est des interventions à l'échelle communale ou dans les écoles, qui ont parfois été créées en collaboration avec les services publics. Certaines organisations et

quelques groupes fournissent un travail indépendant dans des centres d'accueil et de consultation ou en publiant du matériel d'information. D'autres réalisent, sur mandat des pouvoirs publics, des projets de médiation, de prévention et de sensibilisation. Les interventions de la société civile s'adressent à l'extrême droite mais également à son entourage, aux victimes de violence et aux acteurs importants de la commune ou à un large public.

S'agissant des écoles et de la formation, l'accent est mis sur le travail de prévention. La collaboration avec les organisations de la société civile dans le cadre de projets est largement répandue. D'une manière générale, l'offre de formation en matière de racisme et de discrimination est relativement développée, tant dans le domaine de la formation continue que dans celui des projets scolaires. Ce sont plutôt la faible demande et la difficulté d'implanter les offres sur le long terme qui posent problème. En ce qui concerne le travail auprès des supporters de football, on constate un déséquilibre entre les mesures répressives, ciblées exclusivement sur la violence et soutenues principalement par les pouvoirs publics, et le travail de prévention mené par des clubs et des services privés, et qui n'a bénéficié jusqu'ici que d'une attention ponctuelle.

Bibliographie

- Artho, Jürg / Hornung, Rainer / Keller, Roger / Müller, Irina / Nübold, Nicola. Evaluation der Fanprojekte Basel und Zürich – Synthese der beiden Schlussberichte. Zurich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozialpsychologie und Sozial- und Gesundheitspsychologie, 2005.
- Busset, Thomas / Jaccoud, Christophe / Malatesta, Dominique (éd.), *Le football à l'épreuve de la violence et de l'extrémisme. Perspectives européennes*. Lausanne: Antipodes, 2008.
- D'Amato, Gianni / Gerber, Brigitta. Rechtsextremismus und Ausstiegshilfen. Möglichkeiten und Potentiale für die Schweiz, Forschungsbericht 21. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, 2002.
- Dubey, Jean-Philippe / Jaccoud, Christophe / Malatesta, Dominique. Supportérisme violent et extrémisme de droite: une analyse de la réponse socio-juridique à un phénomène de société. Le cas du football en Suisse. Rapport final du programme national de recherche PNR 40+ «Extrémisme de droite – causes et contre-mesures». Neuchâtel: Université de Neuchâtel, 2006.
- Eser Davolio, Myriam. Zum Umgang mit Fremdenfeindlichkeit und Rassismus in der Schule. In: Tanner, Albert / Badertscher, Hans / Holzer, Rita / Schindler, Andreas / Streckeisen, Ursula (éd.), *Heterogenität und Integration. Umgang mit Ungleichheit und Differenz in Schule und Kindergarten*. Zurich: Seismo, 2006: 344–349.
- Gabriel, Thomas / Geisen, Thomas / Vogel, Margot. Jugend, Rechtsextremismus und Gewalt – eine bildungspolitische Herausforderung? In: Biedermann, Horst / Oser, Fritz / Quesel, Carsten (éd.), *Vom Gelingen und Scheitern politischer Bildung*. Zurich: Rüegger, 2007: 353–359.
- Gerber, Brigitta. Die antirassistische Bewegung in der Schweiz. Organisationen, Netzwerke und Aktionen. Zurich: Seismo, 2003.
- Jaccoud, Christophe / Malatesta, Dominique. Supporter les supporters: la mise en oeuvre d'une politique de sécurité dans les stades en Suisse (2000–2007). In: *Revue européenne de management du sport*, 16, 2007: 2–8.
- Service de lutte contre le racisme (éd.), *Combattre l'extrémisme de droite: mesures efficaces et instruments de travail à l'intention des communes*. Berne, 2007.
- Widmer, Thomas / Hirschi, Christian (éd.), *Fallstudien zur Evaluation von Massnahmen gegen Rechtsextremismus*. Zürcher Politik und Evaluationsstudien Nr. 6. Zurich: Institut für Politikwissenschaft, 2007.

Stratégies et mesures destinées à contrer l'extrémisme de droite en Europe

Depuis les années 90, les partis populistes de droite existant en Europe sont sortis de l'ombre et se sont affirmés comme des forces politiques redoutables dans le paysage européen des partis. En Autriche, en Italie, en Belgique, au Danemark, en Norvège et aux Pays-Bas, ils ont remporté des victoires spectaculaires aux élections. Dans certains pays ils ont même accédé au gouvernement. En parallèle, on observe aussi une européisation du populisme de droite. De prime abord, ce processus semble paradoxal car les chefs de file de ces mouvements essayent de créer une coopération transfrontalière malgré le «facteur national» et le rapport à la nation, clés de voûte de leur idéologie. Le groupe Identité, tradition, souveraineté fondé en 2007 au sein du Parlement européen en est une illustration. De plus, les tentatives visant à exploiter en commun certains thèmes malgré l'orientation politique vers l'État-nation se multiplient, comme les récentes campagnes contre l'Islam et celle dénonçant l'immigration musulmane, par exemple. Dans ce contexte, on constate le rôle toujours plus important de l'Union démocratique du centre (UDC) qui, par ses propos et ses campagnes, sert de modèle aux partis populistes de droite en Europe.

L'extrême droite s'est elle aussi renforcée dans la plupart des pays européens ces vingt dernières années et elle a pris de nombreuses apparences. Plus encore que les partis populistes de droite qui sont ancrés dans les systèmes des partis et électoraux nationaux, l'extrême droite est devenue un mouvement transnational. Ses membres utilisent Internet comme espace d'échange et de communication, et ils voyagent dans toute l'Europe pour participer à des concerts de rock d'extrême droite et à des rassemblements. Ce véritable «tourisme» montre que ces personnes, souvent jeunes, se déplacent facilement d'un pays à l'autre. Les symboles qui les relient par delà les frontières sont des marques de vêtements spécifiques, des insignes et la musique. Cependant, une grande partie des actions menées au quotidien par l'extrême droite le sont à l'échelle locale et régionale. Pour gagner des membres et des partisans, les activités et la propagande s'adressent à l'environnement proche. C'est aussi dans ce contexte que se déroulent nombre des actions violentes contre les personnes migrantes, les minorités et la gauche.

5.1

Réactions à la montée du populisme de droite et de l'extrémisme de droite

En réaction à la montée des partis populistes de droite et des groupes d'extrême droite, les débats visant à élaborer des stratégies et des mesures destinées à contrer ces mouvements se sont intensifiés dans toute l'Europe. A l'instar du caractère transnational des partis et des groupes situés tout à droite de l'échiquier politique, différentes **institutions supranationales** se sont efforcées de développer des contre-stratégies et de sensibiliser le grand public. Avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), fondée en 1993, le Conseil de l'Europe dispose d'une enceinte qui se consacre à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. En 2000, un rapport du Conseil de l'Europe a fait grand bruit: il mettait en garde contre la montée en puissance de certains partis (notamment l'UDC) encourageant la xénophobie, l'intolérance et le racisme et attisant l'hostilité envers les migrants. L'Union européenne (UE) s'engage quant à elle avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), qui est chargée de collecter les données sur les manifestations de xénophobie, de racisme et d'antisémitisme afin de proposer de contre-mesures. En 2007, la FRA a pris la relève de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), fondé dix ans plus tôt. Elle reçoit notamment des informations et des rap-

ports du Réseau d'information européen sur le racisme et la xénophobie (RAXEN), qui regroupe des autorités, des instituts de recherche et des organisations non-gouvernementales (ONG) de tous les états membres de l'UE. En 2003 la Commission européenne a lancé une vaste campagne d'information «Pour la diversité. Contre les discriminations», travaillant, dans ce contexte, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux. La campagne comprenait entre autres des spots télévisés, des affiches, des concours de photographie et de réalisation de posters et la tournée européenne d'un camion chargé d'un équipement mobile pour des journées d'actions comprenant discussions, quiz, karaoké, exposition d'artistes et concert de musiciens locaux.

Les **acteurs de la société civile** font eux aussi des efforts pour coordonner leurs actions et s'organiser en réseau. En 1997, Année européenne contre le racisme et la xénophobie, des ONG de lutte contre le racisme se sont regroupés pour former le Réseau européen contre le racisme (ENAR) qui a pour but de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. L'ENAR, qui encourage également l'égalité de traitement entre citoyens des Etats membres de l'UE et membres d'Etats tiers, fait un travail de lobby à

Bruxelles afin d'inscrire les principes anti-discrimination et antiracistes dans la législation européenne. Il a en outre créé un réseau qui devrait permettre de renforcer la coopération entre les différentes organisations grâce à l'échange d'informations, à des réunions régulières et à des campagnes communes. Plus de 600 ONG de tous les états membres font partie de l'ENAR, qui est financé par l'UE. Le rapport sur l'islamophobie en Europe, publié en 2006 par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, est un exemple de l'étroite collaboration entre les acteurs de la société civile et les institutions européennes car il a été alimenté par les informations et les données transmises par les ONG de différents pays membres.

On remarque que les **efforts européens** se concentrent en premier lieu sur les mesures visant à contrer le racisme, la xénophobie et la discrimination. L'extrémisme de droite y est souvent abordé, mais il est rarement au cœur des préoccupations. En outre, les réseaux européens se concentrent surtout sur l'échange d'information, de connaissances et d'expérience. Il n'est quasiment pas question de collaboration dans la mise en œuvre de contre-mesures, parce qu'en pratique, les acteurs agissent surtout au niveau local ou régional. On constate enfin que les critiques envers le populisme de droite et l'extrémisme de droite sont similaires dans toute l'Europe, mais qu'au **niveau national**, les points forts en matière de stratégie et de contenus proposés pour les contre-mesures et les

manières d'aborder le problème sont très différents. Une étude portant sur les stratégies contre l'extrémisme de droite, qui présente un état des lieux détaillé concernant dix pays européens et a été publiée récemment dans le cadre d'un projet de recherche européen (éd. Fondation Bertelsmann, 2009), arrive à la même conclusion.

L'étude observe **trois types** de stratégies utilisées ces vingt dernières années par les partis de centre-droite de différents pays dans leur relation avec les acteurs de la droite populiste:

- En Belgique, en Allemagne et en Grande-Bretagne, les partis de centre-droite ont créé un cordon sanitaire, afin de se **démарquer** clairement de l'extrême droite. Cependant, en Allemagne comme en Grande-Bretagne, les partis situés tout à droite de l'échiquier politique sont assimilés aux acteurs d'extrême droite car ils n'acceptent pas certaines règles démocratiques, sont considérés comme des parias et ne sont pas reconnus dans le système politique.
- En Italie, en Suisse et par périodes en Autriche et aux Pays-Bas, les partis de centre-droite ont opté pour une stratégie d'**intégration**. Ils travaillent ainsi avec les partis populistes de droite au sein du Parlement et du gouvernement, présentent des listes électorales communes et font des concessions aux populistes de droite sur certains contenus.

- Les exemples de la France et du Danemark montrent que des **formes mixtes** peuvent se développer, avec une distanciation institutionnelle entre les partis de centre-droite et ceux d'extrême droite, tout en gardant la possibilité de former une coalition sur les questions de fond et de récupérer certains points de l'agenda d'extrême droite.

Les partis populistes de droite ont **le plus d'influence** lorsque les partis de centre-droite décident de former une alliance avec eux au sein du parlement et du gouvernement et de faire des concessions sur le fond. Cette stratégie de coopération ne garantit toutefois pas l'affaiblissement des partis populistes de droite, comme l'attestent le retour en force du Freiheitlichen Partei Österreichs (FPÖ – Parti libéral d'Autriche) et le renforcement du Dansk Folkeparti (Parti populaire danois). D'un autre côté, la politique de démarcation peut s'avérer difficile à mener si les populistes de droite remportent plusieurs succès électoraux, exerçant alors une plus grande pression sur les autres partis. En Belgique, par exemple, les victoires répétées du Vlaams Belang (Intérêt flamand) ont fragilisé le cordon sanitaire pourtant incontesté depuis longtemps, et les autres partis recherchent son appui pour former les exécutifs communaux. L'expérience de l'Allemagne et de la France montre en outre qu'une pression accrue sur les partis tout à droite de l'échiquier entraîne un développement de la sous-culture d'extrême droite.

5.2

Répression et information

L'Europe condamne unanimement l'extrémisme de droite et le racisme. L'accent est de ce fait mis essentiellement sur les **mesures de répression** envers les acteurs de ces mouvances politiques. Un certain nombre de textes juridiques permettent d'avoir recours à des sanctions légales contre l'extrême droite. Il existe des lois anti-discrimination dans tous les Etats membres. En novembre 2008, le Conseil de l'Union européenne a adopté une décision-cadre pour lutter contre le racisme et la discrimination, créant ainsi la base nécessaire à l'**harmonisation** des dispositions légales permettant de sanctionner les délits racistes ou xénophobes. La Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Suède disposent de lois antiracistes, certaines interdisant clairement le négationnisme.

En Grande-Bretagne, un acte à connotation raciste peut conduire à un **alourdissement de la peine**. Aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, les extrémistes de droite et les racistes risquent une interdiction professionnelle et l'exclusion du lieu de travail. Ces dernières années, la justice britannique a soutenu à plusieurs reprises les décisions de syndicats souhaitant exclure des membres du British National Party, un parti d'extrême droite, de leurs rangs. La plupart des pays européens qui ont signé

le protocole additionnel à la Convention européenne contre la cybercriminalité disposent aussi d'un recours juridique pour lutter contre la **criminalité virtuelle**. A cela vient s'ajouter la possibilité de ne pas autoriser les manifestations et d'**interdire** certaines organisations, comme c'est le cas en Autriche, en Allemagne, en France et en Suède. Certains symboles peuvent aussi être proscrits, comme c'est le cas pour les symboles nazis en Allemagne.

Pour élaborer des stratégies contre l'extrémisme de droite, il est essentiel d'avoir des **informations** et des données sur le développement et la structure de ces mouvances. Il s'agit de saisir et d'interpréter ces phénomènes d'extrême droite de manière adéquate, et de prendre les contre-mesures appropriées en se basant sur cette analyse. Beaucoup de pays membres de l'UE ont des **organes étatiques** qui font régulièrement des rapports sur les organisations d'extrême droite comme c'est le cas en Allemagne, par exemple, où l'Etat fédéral et les Länder élaborent un rapport annuel sur la protection de la Constitution. Cependant, on ne tient pas encore suffisamment compte des résultats d'enquêtes sur l'opinion de la population sur certains groupes migratoires ou le développement d'une sous-culture d'extrême droite, notamment dans les domaines de la musique

et de la jeunesse. Les critères varient selon le pays et la volonté des autorités à répertorier les actes d'extrême droite et racistes, ce qui ne permet guère d'avoir un aperçu cohérent de la situation de l'extrême droite en Europe.

La collaboration entre les autorités étatiques et les acteurs de la **société civile** pour la rédaction de rapports et l'élaboration de stratégies est encore rare, notamment lorsqu'il s'agit de groupes œuvrant dans un contexte antifasciste. Ce manque est d'autant plus surprenant que des groupuscules comme Sections carrément anti-Le Pen (SCALP), No Pasaran, REFLEXes, qui ont parfois des sites web et travaillent souvent ensemble, ou encore des groupes comme en France Ras l'Front (dissous en 2007), en Grande-Bretagne le journal Searchlight, ou en Suède le magazine Expo (qui actualise quotidiennement sa page web d'information) ont une grande connaissance du domaine et assurent une information continue sur l'évolution de l'extrémisme de droite. Aux Pays-Bas, le projet Monitor Racisme & Extremisme, auquel collaborent la Fondation Anne Frank (Anne Frank Stichting) et l'université de Leyde, collecte des informations et des connaissances auprès des milieux scientifiques, des médias et des autorités afin de créer les bases nécessaires pour développer des contre-stratégies.

5.3

Prévention et sensibilisation

La prévention et la sensibilisation sont aussi des points phares des stratégies et des mesures contre l'extrémisme. Ces vingt dernières années, de nombreux projets ont vu le jour en Europe. Ils se concentrent sur le **travail pratique** soutenu par les institutions étatiques et des milieux de la société civile et auquel contribuent des acteurs de la politique, de la justice, des médias et des organismes de formation. Deux thèmes ressortent tout particulièrement des projets de formation et d'information. Il s'agit de mettre en avant la diversité de la société actuelle et d'accroître la conscience du racisme, de la discrimination, de l'égalité des droits et des droits de l'Homme. Les projets s'adressent à une majeure partie de la population et aux organes étatiques. En éliminant les **préjugés** et en luttant contre la **discrimination**, ils devraient permettre de réduire l'acceptation d'une idéologie de l'exclusion et de restreindre ainsi le soutien potentiel à l'extrême droite. Le lancement de nombre de ces projets et leur bon déroulement à long terme dépendent au premier chef du soutien financier accordé par les autorités. Certains exemples montrent cependant les problèmes auxquels sont confrontés les projets traitant de l'extrémisme de droite et du racisme qui dépendent du financement des pouvoirs publics. C'est notamment le cas au Danemark, où le parti po-

puliste de droite Dansk Folkeparti est monté en puissance et a fait pression sur le gouvernement conservateur à partir de 2002, ce qui a entraîné une diminution conséquente des moyens alloués à la lutte contre le racisme et à l'encouragement des droits de l'Homme.

Ces projets ont une grande **envergure**. En Hongrie, par exemple, des cours sont donnés par des membres de la communauté Rom à des journalistes pour les sensibiliser aux problèmes qu'elle rencontre. En France, les thèmes du racisme et de l'antisémitisme sont au programme des écoles de police et des formations d'enseignants. Initialement lancé en Belgique, le Réseau pour la démocratie et le courage soutient le développement de contre-cultures à la pensée et les actions de l'extrême droite. En Allemagne, la chaîne de télévision Norddeutscher Rundfunk (NDR) a proposé à ses collaborateurs un atelier sur le thème de «L'extrémisme de droite, un défi pour les journalistes». Les campagnes menées par les pouvoirs publics dans plusieurs pays pour recruter dans l'administration des collaborateurs issus de la migration sont aussi une stratégie pour sensibiliser contre la discrimination.

D'autres stratégies préventives sont plus spécialement dirigées contre l'**extrémisme**

de droite et doivent aussi contribuer à cette sensibilisation. Ainsi en Suède, l'administration nationale des tribunaux a mis au point un programme destiné aux juges pour les cas de hate crimes (crimes motivés par la haine). Depuis 2000, tous les bureaux de procureur ont un collaborateur en charge de ces crimes, et depuis 2001, chaque poste de police dispose d'une personne de contact qui s'occupe de ces cas et a suivi une formation adéquate. Des agents de police qui cherchent à dialoguer avec les personnes potentiellement violentes et les groupes d'extrême droite participent aussi à la prévention; ils doivent permettre de désamorcer les situations de conflit. Aux Pays-Bas, les autorités de police ont créé en 2002 le Landelijk Bureau Discriminatiezaken (Bureau national contre la discrimination), qui fonctionne comme centrale d'information et de coordination pour les questions de discrimination.

L'expérience acquise en Allemagne confirme l'importance des cours de formation et de sensibilisation organisés à l'intention des **forces de police**. Des rapports révèlent régulièrement des incidents au cours desquels la police n'est pas intervenue alors qu'il s'agissait d'actions répréhensibles orchestrées par l'extrême droite, ou bien elle a eu une attitude discriminatoire vis-à-vis de personnes migrantes ou de demandeur d'asile. Sous la pression de la société civile et de l'opinion publique, des mesures ont été prises ces dernières années pour y remédier: par exemple des cours spéciaux destinés à la police, des mesures dis-

ciplinaires plus strictes et des rapports précis sur les incidents internes. En France, il existe deux organisations non gouvernementales qui traitent du racisme et du non-respect des droits de l'Homme par la police, l'Observatoire des Violences Policières et l'Observatoire des Libertés Publiques. Dans d'autres pays également, les groupes de défense des droits de l'Homme et les ONG luttent contre ce phénomène. **Amnesty International** s'est notamment fait une réputation d'organe critique indépendant dans ce domaine.

Les **projets EXIT** comptent parmi les contre-mesures efficaces de ces dernières années. Ils partent de l'idée selon laquelle il faut aider les personnes d'extrême droite à quitter ce milieu. Ces projets n'ont pas pour seul objectif de résoudre des problèmes sociaux, par exemple au travail ou lors de la recherche d'un appartement, ils doivent aussi permettre aux personnes concernées d'apprendre à gérer des comportements types comme l'agressivité et la propension à la violence. En revanche, les positions d'extrême droite à la base de ces idéologies, comme le racisme, l'antisémitisme et l'autoritarisme, sont peu prises en compte. Les conseils aux parents dont les enfants adhèrent à l'extrême droite font partie des quelques rares projets.

En Suède, en Norvège, en Allemagne et aux Pays-Bas, les projets EXIT aident des adhérents d'extrême droite, notamment les délinquants, à quitter ces mouvements. En Allemagne, un projet de longue durée

destiné aux délinquants d'extrême droite a été mis en place dans le cadre du Violence Prevention Network. Le programme XENOS – Intégration et diversité comprend également des projets de soutien aux membres de ces groupes qui souhaitent en sortir. Il finance des équipes de conseil mobiles. Au Tyrol, la justice a trouvé une solution qui donne de très bons résultats: les délinquants d'extrême droite ne sont pas condamnés à des peines de prison mais ils doivent suivre un cours de **formation politique** à l'université d'Innsbruck.

L'aide aux victimes de discrimination et d'actes racistes commis par des extrémistes a aussi pris de l'importance dans certains pays. Cette **aide aux victimes** comprend d'une part une offre de services pour aider et soutenir les victimes et d'autre part, elle représente et défend leurs intérêts et contribue dans une grande mesure à les protéger. Entre temps, les autorités reconnaissent toujours plus l'importance de ce travail et elles soutiennent les projets initiés principalement par la société civile. Aux Pays-Bas, on remarque notamment les initiatives du réseau Radar. Ce groupe antidiscriminatoire fondé en 1983 est l'un des premiers au niveau local à venir en aide aux victimes d'actes racistes d'extrême droite. Son activité s'étend maintenant à trois régions. En Allemagne, dans les Länder de l'Est principalement, de nombreux bureaux de conseil aux victimes ont été ouverts.

5.4

Mobilisations et réactions dans l'espace public

Dans beaucoup de pays européens, les groupes issus de la société civile jouent un rôle central pour **mobiliser** la population contre l'extrémisme de droite. Ces groupes se composent de cercles citoyens libéraux-démocratiques, de mouvements antiracistes et antifascistes. En organisant des manifestations de protestation, des marches silencieuses, des événements culturels et en se montrant solidaires des victimes, ils interviennent comme un **contrepoids** aux groupes d'extrême droite. Ils envoient un message clair à l'opinion publique. Au vu de l'augmentation des zones «no-go» dans lesquelles l'extrême droite crée un climat d'intolérance et de peur en utilisant la violence et l'intimidation, ces acteurs de la société civile et leurs activités publiques sont très utiles pour repousser la présence de l'extrême droite au niveau local et régional. Les groupements et les réseaux antifascistes jouent quant à eux un rôle important pour le travail de documentation

et d'information en continu sur l'extrême droite car ils suivent en général d'assez près la sous-culture et les activités clandestines de l'extrême droite. Internet est leur canal d'information et de documentation privilégié, et ils atteignent par ce biais un cercle plus large que celui des membres et sympathisants habituels.

Dans la plupart des pays européens, des **groupements «grassroot»** antifascistes se sont formés au cours des dernières vingt années. Leur champ d'action est vaste et grâce à Internet, leur réseau dépasse les frontières. La campagne Hope not Hate Campaign de Searchlight en Grande-Bretagne est un exemple de réussite de mobilisation de l'opinion publique. En Allemagne, un certain nombre de groupes Antifa (antifascistes) se sont développés. Ils agissent en général aux niveaux local et régional, et collaborent avec d'autres acteurs de la société civile, notamment dans

les domaines de l'asile et de l'antiracisme. En 1992, après le «Compromis sur l'asile» et les attaques de l'extrême droite à Mölln, Rostock et Solingen, plusieurs groupes ad-hoc se sont formés comme les Wohlfahrtsausschüsse (comités de salut public). Ils étaient composés de cercles antifascistes, d'acteurs du monde culturel, d'artistes et de scientifiques, et proposaient des manifestations culturelles et informatives dans les Länder de l'Ouest et de l'Est. Certains acteurs, comme la Fondation Amadeu Antonio, fondée en 1998 et soutenue par les milieux bien établis de la politique et de la société, ont également cherché à mobiliser la société civile en réalisant des projets et des campagnes de lutte contre l'extrémisme de droite, le racisme et l'antisémitisme. Les **manifestations** sont un moyen d'expression fort et un signe d'engagement de la société civile. Il y en a eu un grand nombre ces quinze dernières années: les manifestations «des chaînes de lumière» dans différents Länder en Allemagne en 1992, les manifestations du jeudi organisées à Vienne en 2000 à cause de l'entrée de l'FPÖ dans la coalition gouvernementale, ou encore les manifestations anti-Le Pen après les résultats du premier tour des présidentielles en 2002 dans beaucoup de villes de France en sont des exemples.

5.5

Bilan: importance de l'UE et diversité des stratégies

En observant le paysage politique européen, on s'aperçoit qu'il existe de nombreuses stratégies et mesures pour lutter contre l'extrémisme de droite. Tout d'abord, l'UE joue un rôle central en élaborant des stratégies et en allouant des moyens importants pour la réalisation des projets concrets des Etats membres. Elle joue aussi un rôle politique et juridique capital en obligeant ses Etats membres à lutter contre l'extrême droite et le racisme. Ensuite, au niveau national, on observe un grand nombre de stratégies, de mesures et d'acteurs dans le domaine de la lutte contre ces phénomènes. Les mesures peuvent être d'ordre juridique, ou bien il s'agit d'un programme de formation pour la police et d'éducation pour la jeunesse, voire de projets permettant aux membres de ces mouvances extrémistes de quitter l'extrême droite.

teurs civils. Cela se remarque particulièrement dans l'échange de données, d'informations et de connaissances sur le sujet, mais aussi dans l'analyse des modes d'expression et des causes de l'extrémisme de droite. Ces lacunes rendent difficiles l'élaboration de stratégies complètes contre ces mouvances d'extrême droite et la mise en œuvre de contre-mesures axée sur la continuité et le long terme.

A côté des institutions étatiques, on trouve parmi les acteurs de nombreuses organisations de la société civile, des fondations, des initiatives de citoyens, des bureaux d'aide et des groupes antifascistes. Mais l'engagement en faveur de cette lutte est souvent bénévole et empreint d'idéalisme, ce qui pose problème pour réaliser ce travail de structuration à long terme. Un autre obstacle sur les plans européen et national est le manque de collaboration et d'échanges entre les autorités et les ac-

Bibliographie

Bertelsmann Stiftung (éd.), *Strategies for Combating Right-Wing Extremism in Europe*. Gütersloh: Verlag Bertelsmann Stiftung, 2009.

Betz, Hans-Georg. *La droite populiste en Europe. Extrême et démocrate?* Paris: Autrement, 2004.

Commission européenne. *Communiquer sur l'égalité et la non-discrimination dans l'Union européenne*. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008.

Decker, Frank. *Der neue Rechtspopulismus*. Deuxième édition révisée. Opladen: Leske + Budrich, 2004.

Falter, Jürgen W. / Jaschke, Hans-Gerd / Winkler, Jürgen R. (éd.), *Rechtsextremismus. Ergebnisse und Perspektiven der Forschung*. PVS-Sonderheft 27. Opladen: Westdeutscher Verlag, 1996.

Frölich-Steffen, Susanne / Rensmann, Lars (éd.), *Populisten an der Macht. Populistische Regierungsparteien in West- und Osteuropa*. Vienne: Braumüller, 2005.

Greven, Thomas / Grumke, Thomas (éd.), *Globalisierter Rechtsextremismus? Die extremistische Rechte in der Ära der Globalisierung*. Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.

Hall, Nathan. *Hate Crime*. Collumpton: Willan Publishing, 2005.

Mudde, Cas. *Populist Radical Right Parties in Europe*. Cambridge: Cambridge University Press, 2007.

Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes. *Les musulmans au sein de l'Union européenne. Discrimination et islamophobie*. Vienne: EUMC, 2006.

Conclusion: la nécessité de disposer de perspectives et de stratégies à long terme

Depuis le début des années 90, des contre-stratégies ont été développées et des mesures mises en œuvre en Suisse pour contrecarrer l'extrémisme de droite à différents niveaux. Sur le plan législatif, la norme pénale antiraciste – l'art. 261^{bis} CP entrée en vigueur en 1995 constitue un instrument qui non seulement sert de base normative aux mesures répressives contre l'extrémisme de droite mais possède également un effet avertisseur important pour la société. Comme la pratique juridique actuelle le montre, l'application de l'art. 261^{bis} CP a contribué à endiguer les activités et la création de structures de l'extrême droite. Vu que cette norme pénale vise également les aspects idéologiques, elle a permis de poser des limites à la diffusion d'idées discriminatoires par l'extrême droite. Son introduction à l'échelon fédéral a par ailleurs été le point de départ du processus d'institutionnalisation dans le domaine de la lutte contre le racisme. La création de la Commission fédérale contre le racisme et du Service de lutte contre le racisme a eu des effets positifs sur les activités de lutte contre l'extrémisme de droite.

S'agissant de l'application pratique, toute une série de contre-mesures ont été prises en Suisse pour lutter contre l'extrémisme de droite. Le travail à l'échelon communal revêt à cet égard une importance fonda-

mentale, tant dans le domaine de la répression que dans ceux de la sensibilisation et de la prévention où il existe un grand choix de stratégies d'action. Comme le montrent des études d'évaluation menées ces dernières années, les activités qui se déroulent dans l'environnement social proche possèdent un potentiel d'efficacité plus élevé et ont un large impact grâce au réseautage et à la collaboration entre acteurs du secteur public et de la société civile. Pour compléter ce tableau, mentionnons également quelques tentatives isolées visant l'élaboration de mesures axées sur les victimes, dont on reconnaît toujours plus l'importance pour les personnes directement concernées. Elles correspondent en outre à une tendance qui se propage en Europe et qui consiste à accorder plus de poids à la protection des victimes. En revanche, il faut développer en Suisse des mesures de sensibilisation contre la discrimination, par exemple sous la forme de cours de formations spéciaux destinés aux forces de police et au personnel administratif, ou encore en recrutant des collaborateurs issus de la migration, comme c'est le cas dans d'autres pays européens. A noter cependant que comme la Suisse n'est pas membre de l'UE, elle a plus difficilement accès aux échanges de connaissances et d'expérience en matière de lutte contre l'extrémisme de droite, et elle rencontre

aussi plus de difficultés au niveau de la coordination et du soutien financier des projets à l'échelle locale et régionale.

La manière de percevoir et d'évaluer l'extrême droite montre que l'extrémisme de droite est rarement abordé en Suisse comme un thème à part entière, mais fréquemment intégré dans des discours contre le racisme et sur les droits de l'Homme et la tolérance. Si les aspects idéologiques essentiels et les conditions contextuelles sont pris en compte et que l'accès pluridimensionnel à ce thème est encouragé, il n'en reste pas moins difficile d'entreprendre des démarches ciblées prioritairement sur l'extrémisme de droite. Il est par conséquent difficile en Suisse, comparativement à certains autres pays européens, d'institutionnaliser une lutte spécifique contre l'extrémisme de droite. Les projets à long terme comportant une stratégie globale et la mise en réseau de contenus sont donc plutôt rares lors de la mise en œuvre de contre-mesures.

La focalisation sur l'extrémisme de droite en tant que phénomène violent et spécifique aux jeunes, que l'on constate chez différents acteurs publics et privés, n'encourage pas non plus le développement de contre-stratégies globales. Dans la plupart des cas, elle est fondée sur une perspective qui se contente d'examiner la diffusion des idées d'extrême droite, négligeant des facteurs contextuels essentiels. Parmi ces facteurs, citons l'attitude teintée de méfiance adoptée par une grande partie de la population à l'égard des

personnes migrantes et les succès électoraux de la droite populiste caractérisée par sa politique d'exclusion. Dans les médias, la focalisation sur la violence se reflète dans des articles et des reportages au ton dramatique ou qui mettent l'accent sur les aspects scandaleux de l'extrémisme de droite. Ils favorisent le développement d'un sentiment d'indignation et empêchent l'opinion publique de se pencher sur l'extrémisme de droite de manière réfléchie et de s'attaquer au problème qu'il pose. Compte tenu de cette focalisation, les autorités publiques – notamment les organes de sécurité – risquent, elles aussi, de laisser de côté les facteurs contextuels, comme le prouvent les récents débats et mesures relatifs au hooliganisme. Eu égard à l'impact symbolique des prises de position de l'Etat, cette façon de concevoir l'extrémisme de droite menace d'implanter au sein d'une majeure partie de l'opinion une perception unidimensionnelle de cette mouvance. Il en va de même de la tendance à percevoir l'extrémisme de droite comme un problème spécifique de la jeunesse ou de sa culture. En taxant l'extrémisme de droite de déviance propre à la jeunesse, on risque, d'une part, de réduire le phénomène à une pathologie et à une question purement pédagogique et, d'autre part, de le marginaliser et de le détacher du monde des adultes.

Dans une majeure partie des milieux politiques et sociétaux, l'extrémisme de droite n'est guère perçu comme un problème durable. Il ne leur semble donc pas nécessaire de considérer ce phénomène comme

une thématique et une problématique persistantes. De plus, la demande de travaux de recherche réguliers et d'enquêtes visant à collecter des données fondamentales reste faible. Les articles et les reportages des médias qui ne se concentrent que sur certains moments forts de l'activisme d'extrême droite renforcent encore l'opinion selon laquelle l'extrémisme de droite ne revêt un caractère d'urgence que ponctuellement et provisoirement. Il est ainsi plus difficile de développer des stratégies durables et d'instaurer à long terme une coordination des mesures d'action, coordination qui se heurte déjà aux limites posées par le système fédéraliste de la Suisse.

garantir la continuité du travail afin que celui-ci ne dépende pas des conjonctures politiques.

Compte tenu de ces considérations, il serait bon d'apporter des améliorations à trois niveaux. Premièrement, l'extrémisme de droite doit être davantage perçu comme un phénomène de société pluridimensionnel, de sorte que l'on ne tienne pas uniquement compte des formes variées qu'il revêt, mais aussi de ses aspects idéologiques, sociaux et culturels dans les processus politiques et sociétaux. Deuxièmement, cette perspective, qui appréhenderait le phénomène dans toute sa complexité, devrait permettre d'analyser les nombreuses raisons de l'extrémisme de droite, un travail pour lequel une recherche scientifique à long terme et une collaboration renforcée avec les institutions et les acteurs des autres pays européens sont essentielles. Troisièmement, il importe de consolider tant l'institutionnalisation que la mise en réseau des contre-mesures pratiques et de

Annexe: répertoire des abréviations

ACUSA	Association contre les usines d'animaux
agrg	Gruppe Aktion gegen rechte Gewalt (Groupe Action contre la violence de droite)
AI	Amnesty International
akdh	Aktion Kinder des Holocaust (Action enfants de l'holocauste)
AN	Action nationale
CDEH	Convention européenne des droits de l'Homme
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CERD	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CICAD	Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation
CN	Coordination nationale
CODAP	Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme
CP	Code pénal suisse
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DS	Démocrates Suisses (anciennement AN)
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
ENAR	Réseau européen contre le racisme (European Network Against Racism)
EUMC	Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (European Monitoring Center on Racism and Xenophobia)
fare	Football contre le racisme en Europe
FED	Fondation Education et Développement
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FP	Front patriotique
FPÖ	Freiheitliche Partei Österreichs (Parti libéral d'Autriche)

GfS	Schweizerische Gesellschaft für praktische Sozialforschung (Institut de recherche en politique, communication et société)
gggfon	Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (Ensemble contre la violence et le racisme)
GMS	Société pour les minorités en Suisse
GRA	Fondation contre le racisme et l'antisémitisme
IEA	International Association for the Evaluation of Educational Achievement (Association internationale pour l'évaluation de l'efficacité dans le domaine scolaire)
KNA	Kampfbund Nationaler Aktivistinnen (Union de lutte des femmes activistes nationalistes)
LArm	Loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions
Lega	Lega dei Ticinesi (Ligue des Tessinois)
LICRA	Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme
LMSI	Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure
MR	Mouvement républicain
NCBI	National Coalition Building Institute (Institut pour construire des ponts entre différents groupes)
NSDAP	Parti national-socialiste des travailleurs allemands
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Parti des automobilistes
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PSL	Parti suisse de la liberté (anciennement PA)
PSN	Parti des Suisses Nationalistes
PSS	Parti socialiste suisse
RAXEN	Racism and Xenophobia European Network (Réseau d'information européen sur le racisme et la xénophobie)
SCOCI	Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet

SET	Stiftung für Erziehung zur Toleranz (Fondation Education à la tolérance)
SHS	Hammerskins Suisses
SLR	Service de lutte contre le racisme
Tikk	Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte (Centre de compétence pour les conflits interculturels)
UDC	Union démocratique du centre
UDF	Union démocratique fédérale
UE	Union européenne
UEFA	Union of European Football Associations

La publication propose un aperçu de l'histoire de l'extrémisme de droite et des différentes formes qu'il revêt en Suisse ainsi que des contre-mesures que la Confédération, les cantons, les communes et les organisations de la société civile ont prises pour lutter contre ce phénomène.